



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION DE BOURGOGNE

L'ÉTAT EN BOURGOGNE EN 2007

**Activités des services
déconcentrés
à l'échelon régional**

Sommaire

<u>TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE LA RÉGION BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR.....</u>	<u>5</u>
<u>RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE DIJON.....</u>	<u>11</u>
<u>INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES.....</u>	<u>17</u>
<u>DÉLÉGATION TERRITORIALE DE L'AVIATION CIVILE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ.....</u>	<u>21</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....</u>	<u>25</u>
<u>DÉLÉGATION RÉGIONALE AU TOURISME.....</u>	<u>37</u>
<u>DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE.....</u>	<u>45</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ.....</u>	<u>49</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE BOURGOGNE.....</u>	<u>53</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT.....</u>	<u>59</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT.....</u>	<u>67</u>
<u>DÉLÉGATION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ.....</u>	<u>73</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BOURGOGNE.....</u>	<u>81</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DU COMMERCE EXTÉRIEUR POUR LA BOURGOGNE.....</u>	<u>85</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES.....</u>	<u>87</u>
<u>DÉLÉGATION RÉGIONALE AU COMMERCE ET À L'ARTISANAT.....</u>	<u>93</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES.....</u>	<u>99</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT.....</u>	<u>107</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.....</u>	<u>119</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES.....</u>	<u>123</u>
<u>DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE DIJON.....</u>	<u>129</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT.....</u>	<u>133</u>

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE LA RÉGION BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Trésorier-Payeur Général : Jacqueline ESCARD

Adresse : 1 bis place de la Banque
21042 DIJON CEDEX

Tél : 03 80 59 26 00

Fax : 03 80 50 14 75

Mail : tg21.contact@dgfip.finances.gouv.fr

Effectif : 555 ETP

Budget : 33 millions d'euros

Le réseau du Trésor public est organisé autour d'une **Trésorerie générale**, implantée à Dijon, qui centralise les opérations des postes comptables du département.

Pour le département de la Côte d'Or, **37 trésoreries** sont réparties sur l'ensemble du territoire.

La Trésorerie générale du département de la Côte d'Or est également Trésorerie Générale de Région et à ce titre, regroupe un certain nombre de services à vocation régionale :

- la Mission régionale d'audit ;
- le département de l'action et de l'expertise économique (DA2E),
- le service du contrôle financier
- un département informatique dont les activités sont à compétences interrégionales ou nationales.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS POUR LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Montant des prises en charge d'impôts sur rôles : 965 millions d'euros

Dépenses État : 1.018 millions d'euros versés aux créanciers de l'État soit plus de 40.000 mandats de paiement.

Nombre de comptabilités du secteur public local : 3.131.

Clients soumis à l'obligation de dépôts de fonds au Trésor : 386 comptes représentant un encours de 48,4 millions d'euros.

France domaine Côte-d'or a réalisé 7,6 millions d'euros de cessions immobilières.

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

6 missions essentielles

A. LE RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES

Le réseau du Trésor public effectue le recouvrement, amiable et contentieux, des recettes publiques, fiscales et non fiscales (amendes, produits divers) perçues au profit de l'État et des collectivités et établissements du secteur local.

Dans la plupart des cas, le recouvrement est opéré de façon amiable : le contribuable se libère « spontanément » de sa dette. A défaut, le Trésor public procède à des relances amiables et lance les poursuites nécessaires et adaptées à l'encontre du contribuable pour parvenir au recouvrement (saisie – vente, avis à tiers détenteur...).

Pour ce qui est des impôts, le programme PVFI (pour vous faciliter l'impôt), vise à améliorer la qualité du service rendu au contribuable à travers 2 thèmes forts :

- 9 engagements de qualité de service communs à la DGCP et à la DGI destinés à favoriser les contacts entre l'utilisateur et les administrations fiscales,
- le développement des services mis en ligne et des paiements dématérialisés.

B. LE CONTRÔLE ET LE PAIEMENT DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le réseau du Trésor public contrôle et paie les dépenses de l'État et celles des collectivités et établissements publics locaux (rémunération des fonctionnaires, paiement des travaux d'investissement, versement des pensions etc...)

Afin de renforcer l'efficacité de son action dans ce domaine, le Trésor public s'est engagé dans une démarche de simplification des procédures et d'accélération des circuits de la dépense publique afin de rendre le meilleur service à ses partenaires et usagers : des paiements sécurisés dans des délais réduits.

C. LA TENUE DES COMPTES DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR PUBLIC LOCAL, LA PRODUCTION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Le Trésor Public assure la tenue des comptes de l'État et du Secteur Public Local, il produit et édite l'ensemble des informations et des documents décrivant les flux comptables et financiers publics.

Dans le secteur de la comptabilité État, le Trésor Public doit garantir la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes afin de produire, dans le cadre de la LOLF, des comptes certifiables par la Cour des Comptes. La poursuite de l'objectif de qualité des comptes de l'État suppose un dispositif complet de contrôle interne comptable assorti d'indicateurs.

Tenant les comptes des collectivités locales, le comptable public est l'interlocuteur privilégié en matière de partage de l'information comptable. La comptabilité est non seulement un outil d'information mais également un outil de pilotage pour les gestionnaires. À cet égard, les nouveaux référentiels comptables accentuent les exigences en matière de transparence financière et comptable. D'excellents résultats en matière de qualité ont été enregistrés en Côte-d'Or : le département obtient **une note de 17,4 sur 20** (objectif 17,3), préparant ainsi une possible certification future pour les comptes des collectivités.

D. LE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL FINANCIER ET DE L'EXPERTISE POUR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

La Trésorerie générale du département de la Côte-d'Or est également Trésorerie Générale de Région et à ce titre, regroupe un certain nombre d'activités à vocation régionale notamment dans le secteur de l'expertise et du développement économique.

Par ses missions, le Trésor public possède une connaissance approfondie du tissu économique et financier local : cette expertise est mise au service de l'État, de l'ensemble des décideurs publics locaux et des entreprises.

Le département de l'action et de l'expertise économique (DA2E) créé en 2006 regroupe les services de la Mission d'expertise économique et financière, du Département des études économiques et financières et de la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat. Il s'organise autour de deux secteurs complémentaires l'un orienté vers le développement économique et le second vers le conseil

aux décideurs.

1) Concernant le conseil aux décideurs

L'offre de service en matière d'analyse approfondie et d'expertise vise un large panel de décideurs publics (préfets et sous préfets, Recteur, président d'université...) et porte sur l'analyse de situations complexes et présentant un réel enjeu pour la collectivité. Une présence active du DA2E dans le secteur hospitalier au niveau régional constitue également une priorité majeure.

2) La gestion des fonds structurels européens

Dans l'exercice de la mission d'autorité de certification et afin d'assurer une plus grande sécurisation de la chaîne des contrôles, le Trésor public en Région Bourgogne effectue un contrôle de cohérence de tous les certificats de contrôle de service fait, transmis par les services instructeurs et d'autre part des **contrôles qualité**, par sondage sur le contrôle de service fait (" contrôle du contrôle ").

3) Dans le cadre du développement économique

L'ensemble des actions se développent autour des activités traditionnelles : CCSF, CODEFI, Défense et Intelligence Economique, Délégation régionale au commerce et à l'artisanat. S'y ajoute une démarche envers les entreprises innovantes pour mieux répondre à leurs besoins.

4) La délégation régionale au commerce et à l'artisanat de la région Bourgogne

Exerce des missions à caractère régional et interdépartemental :

- la valorisation sur le terrain les politiques nationales conduites en faveur des PME,
- la sensibilisation des PME aux enjeux qui conditionnent leur développement ,
- la veille quant à la régularité du fonctionnement des chambres consulaires,
- la promotion de l'importance du rôle des PME et des TPE dans le tissu économique local et la participation à la structuration du territoire.

5) Dans le cadre de la nouvelle organisation de l'administration territoriale dans les régions, le Trésorier-Payeur Général de Région s'est vu confier la responsabilité du pôle " gestion publique et développement économique " dont l'action s'organise autour de deux grandes lignes de force :

- la modernisation de la gestion publique pour renforcer l'efficacité des administrations de l'État;
- le renforcement de l'action déconcentrée de l'État en faveur du développement économique à l'échelon de la Région.

E. LA GESTION DE L'EPARGNE ET DES DEPOTS DE FONDS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La DGCP gère les fonds de deux types de clientèle : la clientèle soumise à obligation de dépôt de fonds auprès du Trésor public et la clientèle de la Caisse des Dépôts dont elle est le préposé.

- les organismes dont les fonds sont déposés à titre obligatoire ou réglementé au Trésor public (DFT) : régies d'État (préfecture, tribunaux ...) et des collectivités (collèges, lycées ...);
- les clients en qualité de préposé de la Caisse des dépôts et Consignations : notaires, huissiers, organismes HLM, organismes sociaux, les personnes protégées par la loi...

Pour la gestion de ces comptes et au delà d'une relation le plus souvent réglementée, le Trésor Public s'est engagé dans une démarche qualité centrée sur les besoins de la clientèle.

F. GÉRER LE DOMAINE DE L'ÉTAT

France Domaine, service de la DGCP depuis le 1er janvier 2007, représente l'État propriétaire immobilier partout où il est présent. Dans ce cadre, il accomplit les missions incombant à tout propriétaire :

- **Évaluer** : France Domaine estime la valeur des immeubles que l'État, les collectivités territoriales et certains organismes publics envisagent de louer, d'acquérir ou de vendre;
- **Négocier et rédiger des actes** : France Domaine négocie les conditions financières des acquisitions immobilières et prises en location de l'État avec les propriétaires. Il peut également jouer le rôle de notaire en rédigeant les actes d'acquisition ou de prise à bail;
- **Gérer le domaine de l'État** : France Domaine met en œuvre les procédures relatives à l'occupation optimale des immeubles par les ministères et intervient dans l'attribution de logements de fonction aux personnels civils et militaires de l'État. Il gère pour le compte de tiers certains patrimoines privés (successions en déshérence, etc.);
- **Gérer certains patrimoines privés** : successions abandonnées, biens sous séquestre;
- **Acheter, vendre ou louer des immeubles** : France Domaine intervient dans toutes les opérations immobilières de l'État. Les immeubles, dont les ministères n'ont plus l'utilité, sont remis à France Domaine qui met en œuvre les procédures de cession, soit à l'amiable, soit par adjudication publique;
- **Vendre des biens mobiliers** : France Domaine est chargé de la vente des objets et des matériels de toute nature dont les ministères n'ont plus l'emploi. Pour accomplir cette mission, il dispose des services d'agents spécialisés : les commissaires aux ventes;
- **Conseiller le juge de l'expropriation** : France Domaine, dans son rôle de commissaire du gouvernement, conseille et éclaire de façon impartiale et objective les juges de l'expropriation.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

A. LE TRÉSOR PUBLIC, INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

L'offre de service s'est particulièrement développée dans le secteur du conseil budgétaire, financier et juridique et de l'analyse financière avec le souci de personnaliser le service rendu aux collectivités et répondre au mieux à leurs attentes.

Dans ce cadre, la mise en place de **procédures de dématérialisation** des principaux flux comptables et financiers, le développement des moyens automatisés de paiement des recettes locales, la production rapide des comptes de gestion sont les moyens privilégiés mis en œuvre pour l'amélioration du service rendu au secteur public local. Le département obtient un taux de couverture de la dématérialisation élevé de 54,76%.

En Côte-d'Or, une politique de partenariat active est menée, 277 chartes ont été signées avec des communes et établissements publics de coopération intercommunale.

Un dispositif spécifique de partenariat liant le Trésor public à une collectivité moyenne a été mis en place en Côte-d'Or : **un pacte-qualité comptable et financier** a été signé le 4 juillet 2007 avec la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin.

B. LA NOUVELLE FONCTION COMPTABLE DE L'ÉTAT, PILIER DE LA LOLF

Le réseau s'est fortement mobilisé pour présenter les comptes au format LOLF et améliorer en permanence la qualité des comptes et également pour contrôler les budgets des services déconcentrés

de l'État.

Les efforts ont porté leurs fruits puisque les **comptes de l'État 2006**, établis pour la première fois en mode Lolf, **ont été certifiés (avec réserves) par la Cour des comptes, 2007 également..**

C. UNE OPTIMISATION DES SERVICES POUR RENFORCER LE CIVISME FISCAL

Afin de renforcer la qualité de service pour l'utilisateur et de lui "faciliter" l'impôt, la Direction générale des impôts et le Trésor Public ont engagé une réflexion commune pour la mise en place dans le département d'accueils communs au sein d'hôtels des Finances.

C'est ainsi que 2007 a vu la réinstallation des services de la Trésorerie de Beaune sur le site de l'hôtel des Impôts et la création d'un accueil commun des particuliers.

Le protocole accueil commun a été signé le 18 juin 2007. La réception des usagers a commencé en septembre. Au 31 décembre 2007, 3 718 personnes ont été reçues soit une moyenne de 40 par jour.

D. LE TRÉSOR PUBLIC, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- **L'Intelligence économique** : En 2007 l'accent a été mis sur l'action offensive de l'intelligence économique (sensibiliser les entreprises à la nécessité d'une veille économique) à l'inverse des années précédentes qui privilégiaient les actions d'ordre défensif (prévenir le pillage intellectuel et le savoir-faire technologique de l'entreprise).
- **Un nouveau portail pour les entreprises** " Bercy au service des entreprises et de l'emploi " (BSEE) s'est substitué au portail " MINEFI au service des entreprises " (MSE), il a été lancé lors d'une conférence de presse organisée dans le cadre du salon Entreprissimo en octobre 2007.
- **L'aide aux entreprises en difficulté** : Au 31 décembre 2007, à la suite de l'examen de 53 dossiers par la commission des chefs de services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale (CCSF), des délais de règlement pour les dettes sociales et fiscales ont été accordés, les échéances mensuelles s'élevant à 318 000 €.

E. LES MISSIONS DOMANIALES

1.460 évaluations domaniales ont été traitées en 2007. L'objectif de traitement des dossiers dans le délai d'un mois a été très largement dépassé : 95,26% pour un objectif de 86%.

France Domaine Côte d'Or a réalisé **7,6 millions d'euros de cessions immobilières**, montant qui place la Côte d'Or au 7ème rang des départements de province. Ont été cédés :

- 2 biens du Ministère de la Défense : l'ancien hôpital militaire Hyacinthe Vincent, la gendarmerie de Chenôve,
- 3 biens du Ministère de l'Économie : la trésorerie de Beaune, la trésorerie d'Aignay-le-Duc, une dépendance de la trésorerie de Semur-en-Auxois,
- 1 bien du Ministère de l'Agriculture (un terrain),
- 1 bien du Ministère de la Justice,
- 1 bien du Ministère de l'Éducation Nationale.

III - PERSPECTIVES 2008

Le 4 octobre 2007, le Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique a annoncé la décision de **fusionner la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale de la**

Comptabilité Publique.

Cette fusion vise à atteindre 4 objectifs prioritaires qui s'inscrivent dans la continuité des évolutions déjà engagées par les deux directions.

- Mieux répondre aux attentes des usagers;
- Mieux répondre aux besoins des collectivités locales;
- Améliorer la performance et l'efficacité des services;
- Élargir les perspectives professionnelles des agents.

Par décret n°2008-310 du 3 avril 2008, il est créé au sein du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique une nouvelle direction générale en administration centrale: **la Direction Générale des Finances Publiques**, à la tête de laquelle est nommé Philippe PARINI.

Le département de la Côte-d'or a été choisi avec 7 autres départements pour préfigurer dès 2008 la mise en place des directions locales unifiées.

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE DIJON

Recteur : Madame Florence LEGROS

Adresse : 51, rue Monge
21 000 DIJON

tél : 03 80 44 84 00

Fax : 03 80 44 84 28

Mail : sg@ac-dijon.fr

Site internet : <http://www.ac-dijon.fr>

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

280 767 élèves

32 669 étudiants

30 518 personnels dont :

- 23 643 enseignants (y compris Université et enseignement privé sous contrat);
- 4 017 personnels administratifs, techniques, ouvriers et de santé;
- 2 779 personnels de direction, d'inspection, d'orientation, d'éducation et de surveillance.

Effectifs du rectorat et des inspections académiques : **521**

2 389 établissements scolaires dont :

- 2 098 écoles;
- 191 collèges;
- 97 lycées et lycées professionnels;
- 3 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

1 Université (avec 6 sites géographiques).

Budget : 1 253 042 596 €uros (enseignement scolaire) auxquels s'ajoutent les crédits des établissements d'enseignement supérieur (169 255 251 euros) et des établissements privés (92 897 865 euros).

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

L'Académie de Dijon a en charge les missions de formation dévolues au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre de la Région Bourgogne. Elle remplit à cette fin une mission primordiale de formation initiale à destination des élèves et des étudiants qui suivent leurs études dans le premier et le second degré et dans l'enseignement supérieur.

Elle procède aux évolutions de structures pédagogiques des lycées, des lycées professionnels et des SEGPA .

Elle assure l'organisation scolaire, l'action éducative, l'orientation des élèves, la gestion des examens et concours ; relèvent également de ses compétences la formation, la gestion administrative et financière des personnels de l'Académie.

Ses domaines d'attribution s'étendent également à la formation continue des adultes et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Elle assure le suivi des Établissements publics locaux d'enseignement de l'académie dans les domaines

juridiques et financiers.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

Dans la continuité des actions engagées les années précédentes, il convient notamment de retenir :

- La poursuite des actions en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances,
- L'effort en faveur des élèves handicapés dans les établissements scolaires.

Les autres chantiers majeurs ont été :

- La mise en œuvre du plan de rénovation et de valorisation du baccalauréat professionnel,
- La «reconquête du mois de juin» pour laquelle l'académie de Dijon est académie pilote,
- La mise en place de l'orientation active.

A. RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

1) Par la mise en œuvre de mesures nouvelles dans le premier degré (stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires, soutien personnalisé aux élèves en difficulté)

Trop d'élèves entrant chaque année en collège sont en **échec scolaire** avec de graves lacunes en lecture, en écriture ou en calcul. **Les élèves des catégories sociales les plus défavorisées s'avèrent les plus touchés par ces difficultés.** Celles-ci se traduisent directement par le recul de notre système éducatif dans les classements internationaux, notamment dans l'enquête PIRLS qui évalue les compétences en lecture des élèves âgés de 10 ans.

Pour **permettre à tous les élèves d'entrer au collège avec les meilleures perspectives de réussite**, le ministère de l'Éducation Nationale a prévu deux nouveaux dispositifs d'aide aux élèves en difficulté :

- **Stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires.** Ces stages se dérouleront sur trois périodes de l'année (première semaine des vacances de printemps, première semaine de juillet et dernière semaine des vacances d'été). Ils concerneront les élèves de CM1 et CM2 qui présentent des lacunes importantes en français et en mathématiques. Ce service a été organisé dans l'académie de Dijon pour la période allant du lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2008 : 334 stages ont été réalisés dans 252 écoles et ont concerné 1620 élèves de CM1 et de CM2.
- **Soutien personnalisé** organisé grâce à la suppression des cours d'enseignement du samedi matin à **partir de la rentrée 2008.**

2) Par la mise en place de l'accompagnement éducatif

Afin de favoriser la réussite de tous, **les collèges situés en zone d'éducation prioritaire (ZEP), plus quelques établissements hors ZEP**, soit 52 établissements dans l'académie, ont mis en place un **accompagnement éducatif** après la classe.

Cet accompagnement a été proposé aux élèves volontaires. D'une durée de deux heures, il a pour but d'assurer à chaque élève, quel que soit son milieu familial, un encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde des arts et de la culture.

3) Par l'assouplissement de la carte scolaire

Décidé en 2007, l'assouplissement de la carte scolaire permet aux parents d'inscrire leur enfant dans un établissement hors de leur secteur, dans la limite des places disponibles. Cette liberté nouvelle donnée

aux familles est une manière de favoriser l'égalité des chances et la diversité sociale au sein des établissements scolaires.

Dans l'académie, sa mise en œuvre a permis d'accorder davantage de dérogations : 89% de dérogations accordées à l'entrée en 6ème à la rentrée 2007 contre 63 % à la rentrée 2006 ; 92 % à l'entrée en seconde à la rentrée 2007 contre 69 % à la rentrée 2006.

Le ministre de l'Éducation Nationale a souhaité aller plus loin à la rentrée 2008 : il a demandé aux Recteurs de répondre favorablement à toutes les demandes de dérogations dans la seule limite des capacités d'accueil disponibles, une fois inscrits les élèves relevant du secteur de recrutement de l'établissement concerné, avec un ordre de priorité garantissant la mixité sociale (priorité aux élèves boursiers notamment).

B. AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

1) Par l'ouverture d' Unités Pédagogiques d' Intégration (UPI)

L'amélioration de l'accueil des élèves handicapés en milieu scolaire se poursuit. Concrètement, au plan national, l'objectif est de parvenir au total à 2000 UPI à l'horizon 2010, pour répondre aux besoins en matière de scolarisation des élèves handicapés.

Dans l'académie cet effort s'est traduit par l'ouverture de **8 UPI en collège et lycée professionnel** à la rentrée 2007. Il est prévu d'en ouvrir **8 autres à la rentrée 2008** dont 7 en collège et une en lycée professionnel.

2) Par un travail en partenariat avec la DRASS

Un travail concerté entre la DRASS et le Rectorat a été initié afin de favoriser la scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire. L'objectif est d'identifier les zones géographiques et les publics nécessitant une régulation des moyens déployés. Les échanges permettront de déterminer une méthodologie commune et un calendrier. Les premières décisions sont attendues début décembre 2008.

3) Rénover le baccalauréat professionnel

Le ministre de l'Éducation Nationale souhaite que les élèves engagés dans la voie professionnelle puissent obtenir un baccalauréat en trois ans, comme leurs homologues de la voie générale et technologique. En effet, **la durée du cursus actuel** (deux années de BEP suivies de deux années de préparation du baccalauréat professionnel) **décourage 54 % des élèves qui après le BEP ne poursuivent pas jusqu'au baccalauréat**. Les conséquences de ces décrochages sont pénalisantes pour les élèves concernés.

La préparation du baccalauréat professionnel en 3 ans au lieu de 4 verra la mise en place d'un cursus plus cohérent, évitant les redondances qui interviennent aujourd'hui entre la préparation du BEP et celle du baccalauréat professionnel. Le diplôme du BEP est cependant maintenu pour permettre aux élèves qui le souhaitent d'obtenir une certification intermédiaire durant leur cursus.

Par une politique volontariste, l'académie de Dijon s'est efforcée de créer les conditions d'une nouvelle ambition pour les élèves de l'enseignement professionnel en alliant élévation du niveau de qualification et réussite scolaire :

- Transformation très volontariste des BEP en baccalauréats professionnels en trois ans dans la filière tertiaire (92 %) car le niveau IV (baccalauréat) est mieux adapté en terme d'insertion.
- Transformations plus limitées (45 %) dans les filières industrielles notamment chaque fois que l'ouverture du baccalauréat professionnel en trois ans est de nature à fragiliser la filière technologique.
- Attention particulière portée aux élèves les plus fragiles comme en témoigne l'augmentation

très importante des capacités d'accueil en CAP (+ 301 places) et la volonté de mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement pédagogiques adaptés.

Au total, 157 baccalauréats professionnels en 3 ans ont été ouverts dans l'académie (118 dans le public et 39 dans le privé).

4) La réorganisation du temps scolaire au lycée («reconquête du mois de juin»)

L'organisation actuelle des épreuves du baccalauréat conduit, notamment dans les lycées ou cités scolaires où sont organisées ces épreuves, à la diminution de la scolarité dès le début du mois de juin, voire la fin du mois de mai. Cette situation n'est satisfaisante ni pour les lycéens ni pour les enseignants, les premiers perdant un mois de scolarité, les seconds devant assurer la gestion de programmes conçus sur dix mois, en seulement neuf mois. C'est la raison pour laquelle le ministère de l'Éducation Nationale a souhaité expérimenter dans 5 académies pilotes dont celle de Dijon une organisation différente des épreuves visant à maintenir le déroulement des cours sur l'essentiel du mois de juin pour les élèves de seconde et de première.

Ce dispositif sera testé dans l'académie de Dijon au titre de la session 2008 pour les épreuves du baccalauréat général et technologique. Concrètement une nouvelle organisation est prévue se traduisant par l'augmentation du nombre de centres d'examens et une modification du calendrier de l'orientation (la date des conseils de classe du 3ème trimestre est reculée afin de permettre la poursuite des cours).

5) La mise en œuvre expérimentale de l'orientation active à l'université de Bourgogne

Afin de tendre vers l'objectif national de 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur, il est essentiel de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de tous les bacheliers qui le souhaitent, mais également de faire en sorte que le plus grand nombre s'engage dans des parcours de réussite. La transition entre le lycée et l'université recouvre à cet égard une importance cruciale.

Aussi, en 2007, l'université de Bourgogne et le Rectorat de l'Académie de Dijon ont expérimenté l'orientation active, un **dispositif d'aide à l'orientation** qui vise à fournir à l'élève de terminale désireux de poursuivre des études supérieures à l'université de Bourgogne une expertise à partir de son dossier scolaire. Le dispositif a été expérimenté dans le département de la Nièvre et le Senonais (nord de l'Yonne), pour toutes les filières de formation de 1ère année ; et sur tout le territoire académique pour les candidats à l'entrée en 1ère année de médecine.

Concrètement, les élèves de terminale concernés ont été invités à déposer à l'université un dossier de demande d'aide à l'orientation. Ces dossiers ont été examinés par une commission d'orientation active qui a émis un avis sur les vœux et des conseils concernant l'orientation. **Cet avis ne constitue en rien une sélection** : quelle que soit la recommandation de l'université, l'élève demeure libre de son choix.

III - PERSPECTIVES 2008

1) Réorganisation du temps scolaire et refonte des programmes dans le premier degré

La **diminution des horaires de l'école primaire de 26 à 24 heures hebdomadaires** pour tous les élèves permettra dès la rentrée scolaire de disposer de deux heures d'enseignement par semaine pour aider les élèves qui en ont le plus besoin. L'aide sera effectuée en petits groupes, avec si nécessaire, la mise en place d'un programme personnalisé de réussite éducative.

Par ailleurs, de **nouveaux programmes** entreront en application pour les écoles maternelles et élémentaires. Recentrés sur les objectifs fondamentaux, ils font nettement apparaître les contenus à enseigner et fixent ce qui est attendu des élèves à la fin de chaque cycle. Lisibles et compréhensibles de tous, ces programmes facilitent le dialogue entre les parents et les enseignants.

Un nouveau dispositif d'évaluation doit permettre d'évaluer les progrès des élèves et de dresser un bilan des acquis en CE1 et en CM2, premiers paliers du socle commun. Le résultat de ces évaluations sera communiqué aux familles qui pourront ainsi mieux suivre les progrès de leurs enfants.

2) Mise en œuvre du volet éducatif du plan «espoir banlieue»

Des objectifs, destinés à favoriser l'égalité des chances ont été fixés au Recteur dans le cadre de ce plan. Les premières mesures concrètes seront mises en œuvre à la rentrée 2008 (internats d'excellence, écoles de la 2ème chance, accès des élèves issus des catégories sociales défavorisées aux classes préparatoires aux grandes écoles).

3) Généralisation de l'orientation active

En 2008, tous les lycéens de l'académie désirant s'inscrire à l'université de Bourgogne pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier d'une aide à l'orientation.

Le dispositif d'orientation active sera complété par d'autres mesures destinées à aider l'élève dans ses choix d'orientation : mise en place des entretiens d'orientation en classe de 1ère, rôle plus important du 2ème conseil de classe de terminale en terme d'orientation, présence dans chaque lycée d'un professeur référent afin de constituer un réseau d'enseignants ressource pour les actions d'information à destination des lycéens.

Parallèlement, en application de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, la pré-inscription de tous les élèves qui envisagent un cursus à l'université devient obligatoire en 2008. Elle ne constitue cependant en rien une présélection et l'élève demeure libre de son choix. L'université de Bourgogne a spécialement développé un module de pré-inscription qui permet à l'élève d'émettre trois vœux.

4) Généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans

Le plan de rénovation et de valorisation du baccalauréat professionnel sera mis en œuvre en deux temps : 1ère phase à la rentrée 2008, généralisation à la rentrée 2009.

5) Le développement de l'éducation artistique et culturelle

Le ministre de l'Éducation Nationale a réaffirmé la place de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la scolarité des élèves. L'histoire des arts sera intégrée dans les programmes de l'école primaire à la rentrée 2008, puis dans ceux du collège et du lycée à la rentrée 2009. Dès la rentrée prochaine, les collèges et les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, seront incités à mettre en place des ateliers de pratique artistique dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

Des objectifs spécifiques ont été donnés à chaque académie. L'académie de Dijon devra notamment :

- Augmenter le pourcentage de l'offre culturelle dans le cadre de l'accompagnement éducatif (passer de 18,6 % actuellement à 25 % en 2009),
- Intégrer un volet artistique et culturel dans tous les projets d'écoles et d'établissement d'ici à la rentrée 2009.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Directeur : M. Jean-Louis COSTER

Adresse : 2, rue Hoche

BP 1509

21035 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.40.67.67

Fax : 03.80.40.68.00

Mail : dr21-dir@insee.fr

Effectif physique au 01.01.2008: 153

Budget annuel de fonctionnement courant pour 2007 : 8 744 552 €

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les missions de la direction régionale sont au nombre de cinq :

1) Produire une information statistique fiable sur les entreprises et les ménages, pour la Bourgogne, tant dans le cadre d'opérations nationales que dans celui d'initiatives régionales, départementales ou locales. De plus, la Direction régionale de Bourgogne a, avec celle de Champagne-Ardenne, une compétence nationale sur l'exploitation des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) ;

2) Gérer les répertoires des entreprises et établissements (SIRENE) et des personnes. La DR a compétence sur la Bourgogne, la Franche-Comté et l'Alsace pour les répertoires démographiques et sur la Bourgogne, la Franche-Comté et cinq départements de Rhône-Alpes (Ain, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie) pour SIRENE ;

3) Analyser, diffuser et expliquer cette information

La mise à disposition de l'information s'organise autour de trois lignes directrices :

- assurer la plus large diffusion de l'information par le moyen d'internet : le site www.insee.fr et sa partie régionale www.insee.fr/bourgogne offrent de plus en plus d'informations en libre accès ;
- assurer grâce à Service Insee Contact, service d'orientation centralisé, l'orientation des demandeurs d'information et compléter ce dispositif par un réseau d'intermédiaires locaux ;
- développer les réponses spécifiques aux problématiques des acteurs publics en région (services déconcentrés de l'État, collectivités locales, organismes consulaires) par des études conduites en partenariat ;

4) Observer et détecter les besoins d'information économique et sociale dans l'ensemble de la Bourgogne notamment dans le cadre du Réseau d'information économique et sociale (RIES).

5) Gérer les personnels, matériels, équipements et budgets liés aux différentes activités de l'établissement.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

A. LES OPÉRATIONS DE PRODUCTION STATISTIQUE

En 2007, outre la réalisation de la 4ème campagne de recensement la grande majorité des opérations conduites sont des opérations nationales.

S'agissant du recensement, ont été diffusées les estimations de population de l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants recensées en 2007 ainsi que celles des 16 communes de 10 000 habitants ou plus suivantes : Dijon, Chevigny-Saint-Sauveur, Chenove, Talant, Beaune, Nevers, Varennes-Vauzelles, Cosne-Cours-sur-Loire, Auxerre, Sens, Joigny, Chalon-sur-Saône, Autun, Le Creusot, Mâcon, Montceau-les-Mines.

Certaines enquêtes font l'objet d'extensions régionales effectuées en partenariat avec des acteurs locaux. C'est le cas :

- Avec le Conseil Régional des phases de suivi des enquêtes SINE réalisées auprès des entreprises de Bourgogne créées ou reprises au premier semestre 2007.
- Avec le Comité Régional du Tourisme : la Direction régionale réalise une enquête de fréquentation auprès de l'ensemble des hôtels homologués et des hôtels dits de chaîne de la région. Le caractère exhaustif de l'enquête permet de fournir des données correspondant à des zones définies par certains offices de tourisme.

B. LES ÉTUDES

En 2007, les investissements d'études, réalisées pour la plupart en partenariat avec des acteurs publics locaux ont débouché sur les publications suivantes, toutes consultables sur www.insee.fr/bourgogne.

1 dossier :

« L'année 2006 en Bourgogne » : en collaboration avec les échelons locaux des Services Statistiques Ministériels ;

14 publications de format plus réduit :

- « La filière plastiques et caoutchoucs en Bourgogne : surtout des activités de transformation » ;
- « La filière textile en Bourgogne 6 600 salariés de la fabrication à la commercialisation » ;
- « A l'horizon 2030, autant de Bourguignons qu'en 2005 mais plus âgés » : en partenariat avec la préfecture de région ;
- « La vallée de l'Armançon : un territoire sous influence avec des cartes à jouer » : en partenariat avec la Direction Régionale de l'Équipement ;
- « Aide à l'amélioration de l'outil de production : l'investissement est payant » : en partenariat avec la DRIRE et le Conseil régional ;
- « 74 bassins de vie en Bourgogne : une vision organisée du rural » : en partenariat avec la préfecture de région ;

- « Le Grand Mâconnais, une nouvelle attractivité à partager entre les rives de la Saône » : en partenariat avec la Direction Régionale de l'Équipement ;
- « Au jeu des migrations interrégionales la Bourgogne perd des jeunes et des actifs diplômés » ;
- « Portrait statistique de la Bourgogne » ;
- « Portrait statistique de la Nièvre » ;
- « Portrait statistique de la Saône et Loire » ;
- « Portrait statistique de l'Yonne » ;
- « Saison 2006 dans les campings : une fréquentation en net repli » ;
- « Bilan 2006 de l'hôtellerie de tourisme en Bourgogne : la fréquentation se maintient à un bon niveau ».

C. LA MISE À DISPOSITION DE L'INFORMATION

En 2007, les pages Bourgogne du site internet de l'INSEE www.insee.fr/bourgogne ont reçu plus de 152 000 visites (+ 24,5% par rapport à 2006). Toutes les informations mises en ligne sont gratuites.

Une lettre électronique bimestrielle informe les internautes des nouveautés accessibles sur le site. L'abonnement/désabonnement s'effectue en ligne : 571 abonnés en décembre 2007 pour la lettre électronique et 353 à l'avis de parution de la conjoncture (l'avis de parution à Insee Bourgogne dimension hors conjoncture a vu le jour en janvier 2007) et 99 (hors conjoncture).

D. LA COMMUNICATION EXTERNE

Pour faire connaître à un large public les études et les analyses réalisées en Bourgogne, l'INSEE est en relation constante avec les médias : en 2007, 42 communiqués de presse ont été diffusés, 2 conférences de presse organisées (recensement de la population, bilan de l'année 2006 en Bourgogne) 9 interviews réalisées. On a dénombré environ 228 reprises dans la presse.

III - PERSPECTIVES 2008

A. LES OPÉRATIONS DE PRODUCTION STATISTIQUE

Le recensement de la population va, en 2008, entamer sa dernière année du premier cycle quinquennal qui débouchera, fin 2008, sur le calcul des populations légales. L'attention sera plus particulièrement portée sur la qualité des résultats de l'enquête annuelle de recensement et sur la communication à faire pour leur diffusion aux communes. Cette diffusion concernera l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants recensées en 2008 ainsi que les communes de 10 000 habitants ou plus pour lesquelles l'INSEE aura jugé les résultats suffisamment fiables et robustes. Par ailleurs, les communes de Bourgogne qui remplissent les conditions pourront demander à effectuer un recensement complémentaire en 2008, et ce, pour la dernière année.

B. LES ÉTUDES ET L'ACTION RÉGIONALE

Deux thèmes d'études seront privilégiés en 2008 : le système productif, l'infra-urbain, en liaison avec les autres publics régionaux et locaux. L'offre de l'Insee continuera d'être portée à la connaissance des différents publics, que ce soit dans le cadre d'opérations locales ou de démarches nationales. Les modalités de mise à disposition de l'information seront améliorées : rénovation de la charte graphique,

enrichissement de www.insee.fr/bourgogne.

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE L'AVIATION CIVILE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Délégué territorial : M. Jacques AMOYAL

Adresse : Délégation Territoriale de l'Aviation Civile
Bourgogne Franche-Comté
B.P. 81
21604 – LONGVIC CEDEX

Tél. 03.80.65.07.20

Fax. 03.80.65.07.37

Effectif total : 17 agents

Budget annuel de fonctionnement : 141 000 €

I - RÔLE, ET MISSIONS DE LA DÉLÉGATION

La Délégation Territoriale Bourgogne Franche-Comté pour l'Aviation Civile (DT BFC), a compétence sur les huit départements de ces deux régions. Elle compte 17 agents. Son siège est situé à LONGVIC.

Elle fait partie de la direction de l'Aviation civile nord-est (DAC-NE), dont l'effectif total est d'environ 104 agents . Le siège de cette direction se trouve à Strasbourg

En coordination avec les services de la DAC-NE, la Délégation Territoriale assure :

A. DES MISSIONS RÉGALIENNES

- traitement des manifestations aériennes;
- traitement des obstacles (pylônes de téléphonie mobile, etc...);
- traitement des dossiers d'urbanisme vis à vis des servitudes aéronautiques;
- traitement des activités aériennes ponctuelles ou permanentes (voltige, parachutisme, aéromodélisme...);
- établissement des plans de secours, de sûreté, et des arrêtés préfectoraux de police des aérodromes;
- traitement des problèmes d'environnement autour des aérodromes;
- accompagnement des collectivités et expertise dans le domaine aéronautique suite au transfert vers les collectivités locales de la propriété et de la gestion des aérodromes de BFC qui appartenaient à l'état , et ce dans le cadre de la loi de « décentralisation » d'août 2004;
- lancement et suivi des procédures administratives d'ouverture (ou de fermeture d'aérodrome);
- enquêtes techniques lors d'accidents d'aéronefs;
- traitement des infractions relevant du code de l'aviation civile;
- suivi et contrôle de la sûreté aéroportuaire de l'aérodrome de DIJON LONGVIC sous l'autorité du préfet.

B. DES MISSIONS DE SURVEILLANCE

- De l'aviation légère par la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques, l'immatriculation des ULM, et l'organisation des examens aéronautiques;
- suivi et contrôle des infrastructures aéronautiques de BFC au travers d'inspections régulières, et des procédures d'homologation des pistes;
- suivi et contrôle des sociétés de travail aérien, des écoles de pilotage, des associations d'aviation légère, des unités d'entretien d'aéronefs;
- le suivi et contrôle de la sécurité du transport aérien (compagnies et aéronefs commerciaux) au travers de contrôles inopinés, est quant à lui effectué par les contrôleurs techniques de la DAC-NE.

II - LES ACTIONS MENÉES

A. L'EXPLOITATION DES AÉRODROMES

La Région de Bourgogne est dotée de 24 aérodromes qui sont ouverts à la Circulation Aérienne Publique à l'exception de trois d'entre eux (POUILLY-MACONGE, TOURNUS et NUIITS-ST-GEORGES).

Six aérodromes assurent la desserte commerciale de la région ; il s'agit de : DIJON-LONGVIC, SAINT-YAN, AUXERRE-BRANCHES, CHALON-CHAMPFORGEUIL, NEVERS-FOURCHAMBAULT et MACON-CHARNAY.

Dix-huit sont le siège d'une activité presque exclusive d'aviation légère.

Par ailleurs, on dénombre 31 plates-formes ULM et 21 aérodromes privés

La mission de la Délégation Territoriale Bourgogne Franche-Comté est d'assurer la sécurité des aéronefs et du public sur les aérodromes et à leur voisinage, notamment :

- en établissant les consignes d'utilisation des aérodromes, et la mise à jour de la documentation aéronautique;
- En participant à l'homologation des pistes des aérodromes;
- Et en traitant les problèmes de nuisances, d'environnement et de sûreté qui peuvent se poser.

B. L'AÉRODROME DE DIJON-LONGVIC

L'aérodrome de Dijon-Longvic a le ministère de la défense pour affectataire principal et l'Aviation civile pour affectataire secondaire.

Cette dernière a confié la gestion aéroportuaire de la zone civile à la CCI de DIJON par le biais d'une concession allant jusqu'au 31/12/2011.

Le projet "Renaissance" porté par la CCI de DIJON (gestionnaire de la zone aéroportuaire de DIJON-LONGVIC) et les collectivités locales, vise à rétablir des liaisons nationales et internationales dont une "low cost" vers Londres.

Ce projet, de 23 000 000 € dont 18 500 000€ d'investissements doit se conformer aux exigences de la dépollution pyrotechnique et à la loi sur l'eau. Plusieurs réunions ont été organisées par la préfecture avec toutes les parties prenantes, pour traiter comme il se doit cet aspect administratif du dossier et permettre de faire avancer ce projet.

Une enquête publique qui est un préalable au lancement des travaux devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2008 et les travaux devraient pouvoir débuter à l'automne 2009.

Il est à noter par ailleurs que la révision du P.E.B. de l'aérodrome de DIJON-LONGVIC est en cours et a été initiée dans le cadre de la mise aux nouvelles normes de tous les P.E.B. cependant ce dossier est de la compétence du ministère de la défense.

La Délégation Territoriale Bourgogne Franche-Comté assiste la préfecture dans la mise en œuvre des mesures de sûreté mises en place sur cet aérodrome (COS, CLS...).

C. LES ACTIVITÉS AÉRIENNES

La Délégation Territoriale Bourgogne Franche-Comté définit les consignes d'utilisation des aérodromes et traite les questions relatives aux activités aériennes de l'Aviation Générale.

- elle a instruit plusieurs dossiers d'infractions à l'encontre de pilotes.
- 11 accidents d'aviation et 3 incidents aériens ont fait l'objet d'une enquête technique.

D. LES AVIS AUX PRÉFECTURES

Ont ainsi été traités :

- 67 dossiers de manifestations aériennes;
- Une quinzaine de dossiers concernant la création d' aérodromes privés, de plateformes ULM et d' Hélistations;
- Un certain nombre d'avis sur l'activité des sociétés de travail aérien : photographie, traitement agricole et largage de parachutistes a également été fourni.

E. LA FORMATION AÉRIENNE, ET L' AVIATION LÉGÈRE

L'essentiel de la formation et de l'activité d'aviation légère en Bourgogne est assuré par les aéro-clubs et associations aéronautiques au nombre de 37 dont :

- 23 associations vol moteur comptant environ 2000 membres
- 5 associations vol à voile comptant environ 250 membres;
- auxquels s'ajoutent 2 centres-écoles de parachutisme, 1 à CHALON et 1 autre à SAINT-FLORENTIN.

La Délégation Territoriale Bourgogne Franche-Comté délivre les titres aéronautiques;181 titres ont ainsi été établis en 2007 pour les 2 régions.

Elle a organisé également des sessions d'examen théorique de Pilote Privé au bénéfice de 243 candidats et a renouvelé environ 1300 licences de pilote privé.

La Délégation Territoriale Bourgogne Franche-Comté assure la tutelle de l'État sur les aéro-clubs et associations, notamment en matière de qualité de la formation et d'aides diverses.

Diverses aides aux jeunes pilotes sont distribuées au travers des associations aéronautiques et des aéro-clubs.

F. L' IMMATRICULATION ULM

La Délégation Territoriale Bourgogne Franche-Comté assure l'immatriculation des ULM.

693 ULM sont immatriculées en Bourgogne. Environ la moitié de ces ULM sont en état de vol et ont leur carte d'identification en état de validité.

III - PERSPECTIVES

La DAC/NE et ses 2 délégations Territoriales (BFC et Lorraine Champagne) se sont engagées dans une démarche qualité visant une Certification ISO 9001 en 2008.

Les activités de la DAC-NE et de la DT BFC se répartissent actuellement entre des missions au profit des préfetures et des missions pour le compte de la D C S (Direction du contrôle et de la Sécurité).

Le protocole DGAC 2007/2009 a acté la transformation de la DCS en service à compétence nationale.

Cette direction devrait voir le jour au 1 janvier 2009 sous le nom de DSAC.

(Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile) au sein de laquelle la DAC-NE et la DT BFC devraient pouvoir continuer à assurer la totalité de leurs missions actuelles.

DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Directeur : M. Lionel DE TAILLAC

Adresse : Tour Mercure,
13 Avenue ALBERT 1er
BP 410
21 011 DIJON cedex

Effectif du service : 61 Agents

Chiffres clefs de l'activité :

Le montant total des crédits de paiement mobilisés (en CP) en 2007 sous la responsabilité du directeur régional du travail au titre des BOP territoriaux s'élève à 9 048 438 € hors contrat de plan et 849 484 € au titre du CPER auxquels s'ajoutent 26 434 337 € au titre du FSE (dont 11 506 453 € au titre des engagements de l'exercice) et 2 365 391 € au titre des moyens de fonctionnement.

À ces crédits s'ajoutent, les crédits des BOP centraux et ceux gérés par les opérateurs externes notamment au titre de l'enveloppe unique régionale qui finance les contrats aidés du plan de cohésion sociale.

I - RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La DRTEFP est en charge de l'animation et de la mise en œuvre des politiques publiques relevant du ministère de l'emploi, du logement et de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire régional.

A ce titre elle coordonne sous l'autorité du préfet de région les actions menées dans les départements par les DDTEFP.

Elle agit sur :

- les champs de l'emploi tant en ce qui concerne le développement de l'emploi que l'accès à l'emploi des publics en difficulté au travers de la mise en œuvre du plan de cohésion sociale,
- l'accompagnement des mutations économiques tant dans le cadre de l'anticipation que de l'accompagnement de celles-ci en favorisant le développement de l'accès des actifs à la qualification et la mobilisation des outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- la promotion du dialogue social,
- la santé et de la sécurité au travail, la qualité et l'effectivité du droit avec les services d'inspection du travail.

Lors de l'entrée en vigueur de la LOLF, la DRTEFP avait structuré son **organisation** autour des cinq budgets opérationnels de programme (BOP) d'origine dont elle assurait l'élaboration et la mise en œuvre en région. La réduction du nombre des programmes de cinq à quatre, à compter de l'exercice 2007, et l'évolution des missions, sous l'influence des paliers de décentralisation et de la réflexion sur la modernisation de l'État, nous a conduit à recentrer cette organisation autour de 3 pôles :

- un pôle **Emploi** (regroupant les champs couverts par les programmes 102 : « Accès et retour à l'emploi » et 103 : « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »);
- un pôle **Travail** (correspondant au champ couvert par le programme 111 : « Amélioration de la

qualité de l'emploi et des relations du travail »;

- et un pôle **Administration Générale** regroupant toutes les fonctions support (et correspondant au périmètre du programme 155 : « Conception , gestion, et évaluation des politiques de l'emploi »).

Pour conduire ses interventions, elle dispose de l'appui du service d'analyse, d'études et de statistiques (SEPES) qui, entre autres activités, élabore des diagnostics et contribue à l'évaluation de ses actions.

La DRTEFP, assure également, au sein de la cellule FSE, l'instruction et la gestion des dossiers qui mobilisent les crédits de ce fonds structurel européen, l'année ayant été marquée par la mise en place de la nouvelle programmation 2007-2013 (organisation des instances de pilotage et de programmation, négociation des subventions globales, qui vient tout juste d'aboutir,...).

Enfin, la DRTEFP assure grâce au service régional de contrôle, le contrôle du respect des règles d'utilisation des fonds de la formation professionnelle et ceux du fonds social européen.

II - LES ACTIONS MENÉES EN 2007

A. ACTIVITÉS DU SERVICE D'ANALYSE, D'ÉTUDES ET DE STATISTIQUES (SEPES)

L'activité du Service études, prospective, évaluation et statistiques de la DRTEFP s'est structurée autour des activités suivantes :

1) Les travaux ou interventions produits en réponse aux sollicitations internes émanant du Ministère/DARES, des services déconcentrés DRTEFP ou DDTEFP, de l'INT, de l'IGAS...

L'extension aux entreprises de moins de 10 salariés de l'enquête DMMO visant à rendre compte par métiers et bassins d'emploi des pratiques de recrutement mises en œuvre dans les entreprises privées affine la connaissance des pratiques d'embauche dans l'ensemble des établissements de la région. Le taux global de réponse des entreprises, cependant, accuse une diminution de 85 à 80 %, traduisant la difficulté de mobiliser les structures de petite taille sur une démarche de recueil statistique.

Concernant l'évolution du chômage et de l'emploi, le Sepes réalise et diffuse un tableau de bord mensuel pour chacun des 4 départements en plus du document régional.

La valorisation et la diffusion des données statistiques, cartographiques et les analyses afférentes reposent pour beaucoup sur le site Internet dont le Sepes poursuit le développement, notamment en réponse aux attentes extérieures. La mise à jour de ce site, de plus en plus fourni en informations de natures diverses sur le champ Emploi, chômage, formation, conditions et relations de travail nécessite un investissement de plus en plus important. L'arrivée d'un agent de catégorie B, formé à cette mission, permettra de rationaliser cette fonction.

Enfin, sur le champ de la prévention des risques professionnels, afin de renforcer les éléments de connaissance mis à disposition de l'inspection du travail et des services de prévention, le SEPES a réalisé en 2007 (à partir d'une régionalisation de l'enquête nationale Sumer 2004) un document exposant, par secteur d'activité, les principaux facteurs de risques auxquels se trouve exposée la population salariée. Afin de resituer ces informations dans leur contexte, l'analyse des facteurs de risques est complétée d'une présentation par secteur des principaux indicateurs socio-économiques et d'un certain nombre d'éléments disponibles sur accidents de travail, maladies professionnelles et précarité. Ce diagnostic SEPES sur le champ travail, à partir de l'exploitation de l'enquête Sumer (Surveillance médicale des risques) , a contribué à l'élaboration du Plan de Modernisation de l'Inspection du Travail (PMDIT).

2) Les travaux menés dans le cadre de partenariats

Le groupe de travail Emploi constitué avec les partenaires ANPE, ASSEDIC, DRTEFP, INSEE, URSSAF), mis en place à l'automne 2006 a achevé ses travaux à l'été 2007. La mise à plat des méthodes utilisées par les différents producteurs d'informations statistiques a abouti à la rédaction d'un document de référence faisant état des spécificités institutionnelles à l'origine des différences de résultats sur l'évolution de l'emploi. La volonté d'une collaboration renforcée entre les services se traduira par un échange trimestriel d'informations sur les entreprises et la rédaction annuelle d'une note de synthèse pluri institutionnelle.

3) Les productions ou interventions consécutives à des sollicitations externes

Répondant à la demande des grandes branches professionnelles (métallurgie, bâtiment, agro-alimentaire, transports...), de la Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage du Conseil Régional, des services rectoraux en charge de la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC), le SEPES poursuit ses travaux d'analyse et de portage auprès des acteurs sur les évolutions de l'emploi et des besoins par métiers liés au vieillissement des actifs et au renouvellement accéléré de la main-d'œuvre sur certains postes de travail. S'agissant du secteur des services aux personnes, le développement important des activités de services au bénéfice des populations de la région Bourgogne s'avère un facteur non négligeable de croissance de l'emploi salarié. Pour rendre compte de ces activités tant au plan qualitatif (variété des services et localisation) que quantitatif (créations d'emplois), une étude a été menée et devrait être publiée prochainement.

B. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET D'ACCÈS A L'EMPLOI DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

1) L'accompagnement des jeunes en recherche d'emploi

Au 1er janvier 2007, la **restructuration du réseau** des missions locales est achevée avec la création de la Mission locale de la Bourgogne Nivernaise, issue du rapprochement des 2 dernières PAIO de la Région.

Au cours du second semestre 2007, un **travail concerté de rénovation des critères de calcul des moyens des missions locales** a été conduit conjointement avec le projet de mise en œuvre de la CPO. Ce chantier régional de réforme du financement des missions locales vise à fonder la répartition de la subvention globale sur des critères objectifs et lisibles. A compter de 2008, l'enveloppe affectée à chaque MILO et déléguée aux DDTEFP sera calculée sur la base de 3 critères :

- un critère portant sur l'activité des missions locales qui inclut également les données de la DEFM,
- un critère portant sur les résultats obtenus en terme d'insertion dans l'emploi,
- enfin, un critère correspondant à l'effort de couverture du territoire tant en ce qui concerne les zones rurales que les zones urbaines.

En 2007, la plate forme P3 de la Bourgogne est rattachée à la BNTB. La Bourgogne bénéficie donc des mêmes services et remontées informatiques que les autres régions. **L'ensemble des indicateurs est désormais disponible pour un meilleur suivi du programme CIVIS.**

La plate forme bourguignonne est à niveau en terme de version de P3 pour **permettre** le traitement informatisé des paiements de l'allocation CIVIS ainsi que **l'interconnexion prochaine au portail DUDE.**

Ce résultat a pu être obtenu grâce à un travail mené en étroite collaboration avec la MISI, et la mise en œuvre d'un comité de pilotage composé de l'ensemble des protagonistes du dossier qui s'est réuni mensuellement durant le second semestre 2007.

Toutefois, des difficultés restent à résoudre, concernant notamment la clarification des relations

contractuelles relatives à l'hébergement de la plate forme régionale.

2) Le dispositif CIVIS

L'objectif est réalisé à 92,7 % (91,7 % pour CIVIS renforcé et 93,8 % pour CIVIS droit commun). On note une nette amélioration du taux de réalisation du CIVIS renforcé (50,5% en 2006).

Les disparités constatées entre les missions locales et les territoires sont essentiellement dues à la diversité des conditions démographiques et économiques.

40 % du nombre total des sorties CIVIS sont des sorties en emploi durable : 3492 sorties pour un emploi durable, soit 63 % de l'objectif.

20 % des jeunes sortent en emploi durable avant 1 an de CIVIS

Ce résultat est supérieur de 2 points au résultat national.

3) Le FIPJ

Les aides directes individuelles (51 % dont 8 % d'aides directes aux mineurs), les aides indirectes collectives (près de 44 %) et les actions de soutien à l'innovation (5 %) ont contribué à lever les freins d'accès à l'emploi et à répondre à des besoins identifiés dans les territoires (exemple : aides à la mobilité dans le Morvan) pour plus de 2400 jeunes bourguignons, au 30 septembre 2007 (objectif 2007 : 4000 jeunes).

Au plan régional, l'action pluriannuelle « réseau régional de prise en compte de la souffrance psychologique des jeunes de 16 à 25 ans » qui a débuté en 2006 permet de lever un frein essentiel à l'insertion professionnelle des jeunes que représente la souffrance psychique.

Cette action est portée par la DRTEFP eu égard à son intérêt pour l'ensemble des territoires de la région. Elle est cofinancée par l'URCAM et la DRASS.

Elle a suscité un intérêt national : le comité de pilotage national de la Charte santé des jeunes s'est tenu à Dijon le 9 mai 2007, à l'issue de la réunion du COPIL régional de suivi du réseau Bourgogne.

Le bilan 2007 de l'action fait ressortir des résultats très encourageants. L'ensemble des psychologues a été recruté (1/2 poste dans chacune des missions locales), le nombre de jeunes orientés vers les psychologues est satisfaisant (pour la période, 770 jeunes ont été reçus).

4) Le Parrainage

En complément des données quantitatives (les remontées statistiques trimestrielles et annuelles sont opérationnelles), l'animateur régional du parrainage a travaillé à améliorer l'analyse qualitative du fonctionnement des réseaux afin d'évaluer mieux la plus-value apportée par ces réseaux.

En 2007, les réunions du Comité Régional de Pilotage du parrainage ont permis de renforcer le partenariat entre les financeurs (DRTEFP, ACSE et Conseil Régional) et d'harmoniser les procédures de conventionnement des structures par l'adoption de dossiers communs de demande de subvention, de demande de labellisation (devenue pluriannuelle) et de bilan.

Le rôle de l'animation régionale du parrainage a été précisé dans une lettre de mission qui constitue un « cahier des charges », base des conventions de financement.

En mars 2007, une réunion régionale organisée par la DRTEFP a été l'occasion d'échanges entre les acteurs de terrain (animateurs des structures et animateurs territoriaux des DDTEFP).

En revanche, nous n'avons pas été en mesure d'organiser des sessions d'échanges de pratiques avec les réseaux les régions voisines (difficultés à identifier un interlocuteur).

L'objectif de la mobilisation d'acteurs complémentaires afin de favoriser le co-financement des réseaux n'a pas été atteint (des contacts sont cependant établis en ce sens avec le Conseil général de Saône et Loire) en raison de difficultés dans la définition des publics cibles.

La signature de la Charte régionale avec les organisations professionnelles a du être reportée en 2008

5) Accompagner les travailleurs handicapés pour favoriser leur accès ou leur maintien dans l'emploi

La charte régionale pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, déclinaison du protocole national de collaboration institutionnelle de 2006, a été signée en octobre avec l'Agefiph, la CRAM et la MSA.

L'intégration des orientations de l'Agefiph dans les plans d'action du SPE s'est concrétisée par l'élaboration conjointe de la note d'orientation du SPER.

Les problématiques liées à l'emploi des TH sont bien prises en compte au sein des instances de pilotage de la politique de l'emploi aux différents niveaux du territoire (diagnostics et plans d'actions).

C. ANTICIPATION ET ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ECONOMIQUES, ACCES DES ACTIFS A LA QUALIFICATION

1) Politique contractuelle

Concernant la GPEC, on constate les difficultés à passer d'une sensibilisation des entreprises qui nous est toujours demandée à la mise en œuvre d'action concrète de gestion prévisionnelle, la question de la gestion des âges est systématiquement un objet de négociation des conventions EDEC en cours.

L'enjeu est pour nous de passer d'une logique de guichet et de saupoudrage d'aide au ciblage sur des territoires et des publics prioritaires pour avoir un véritable effet levier et visible de l'action publique.

Cette vision est difficile à faire partager notamment dans le cadre d'accords interprofessionnels, c'est ce qui explique que l'accord CGPME n'a pas été signé en 2007 contrairement à ce qui avait été programmé (il va l'être cette année) et l'abandon pour l'instant du projet avec le MEDEF.

Concernant la revitalisation, la Bourgogne se trouve en très bonne position nationale (27 conventions soit 8% des conventions signées au plan national) et 9 conventions ont été signées en 2007

L'amélioration du contenu de ces conventions et un travail en amont est une priorité de la direction pour 2008 qui a débuté par un séminaire de travail et un plan d'action a été élaboré pour atteindre cet objectif ;

Toujours dans le domaine des mutations économiques de la revitalisation et du développement économique, l'année 2007 a été consacrée à un travail avec le Conseil régional pour faire évoluer, conformément au CPER, la mission du C2R (CARIF OREF) jusqu'alors essentiellement outil au service du Conseil régional l'élaboration du PRDF et la négociation des COT dans l'angle de la relations emploi formation.

Ce travail doit aboutir cette année à la réalisation de 3 études directement en lien avec le développement économique et l'accompagnement des mutations économiques (analyse des territoires et des entreprises exposés à des risques en raison de la structure de leurs emplois ou des caractéristiques de leur centre de décisions, analyse des outils d'aide à la création d'entreprise pour préparer la réforme des dispositifs états, analyse de l'offre de service des agences de développement.

2) Valorisation des acquis de l'expérience

Concernant la certification, la DR a mis en place le comité régional des certificateurs publics et a organisé son animation en prenant appui sur le GIP/FCIP (EN).

L'objectif est, par une meilleure coordination des certificateurs publics, de développer de manière significative le nombre des bénéficiaires VAE, de décliner les travaux nationaux, d'améliorer les pratiques existantes et de promouvoir un usage collectif du dispositif en entreprise en offrant un point

d'entrée unique.

Ce comité et les services qu'il propose ont été présentés à l'interne (en vue d'une articulation avec la politique contractuelle), aux DDTEFP, au Conseil Régional et aux partenaires sociaux en CCREFP.

Il a participé à des réunions initiées par les DD et à un salon destiné aux entreprises.

Outre les actions qui seront évoquées plus loin, la nécessité d'améliorer le pilotage du dispositif au plan et de façon articulée avec le Conseil régional qui depuis la décentralisation a reçu la compétence de l'information individuelle est nécessaire et constituera un axe de travail pour 2008.

3) Contrôle de la formation professionnelle

a) Au niveau des contrôles effectués dans le cadre du livre IX du code du travail

Un effort tout particulier a été entrepris depuis le début de l'année 2007 pour développer, les contrôles sur place portant sur l'activité des organismes de formation et sur le déroulement des plans de formation d'entreprises assujetties à la participation des employeurs. Cet effort qui a été demandé par une mission IGAS de décembre 2006, a été facilité par l'affectation au service de contrôle d'un agent de catégorie B depuis décembre 2006.

Les indicateurs de performance prévoient dans ce domaine que 3.50 % de la masse contrôlable livre IX soit effectivement contrôlée et que ces vérifications portent sur 1.80 % des entités de la région.

Situation au 31 décembre 2007 :

- 48 contrôles sur pièces et 42 contrôles sur place. Montant des dépenses contrôlées : 10 261 892 €uros;
- 4.86 % de la masse contrôlable a été effectivement contrôlée;
- 2.61 % des entités contrôlables ont été effectivement contrôlées.

À la fin de l'année 2007 les objectifs ont été atteints.

b) Au niveau du contrôle du Fonds Social Européen

Les services de contrôle doivent vérifier 5 % des dépenses de la programmation (2000 – 2006) La réalisation de cet objectif s'appréciera en 2009. Les contrôles dans ce cadre s'avèrent plus long et plus complexes que ceux réalisés dans le cadre du livre IX notamment par la prise en compte de règles d'imputation spécifiques au FSE, de clés de répartition de charges mises en place par les organismes subventionnés et par la participation de plusieurs structures pour la réalisation d'un même projet.

Situation au 31 décembre 2007

17 conventions ont fait l'objet d'un contrôle et 1 contrôle est encore en cours. Montant contrôlé à ce titre : 6 046 532 euros dont 2 709 098 de FSE.

Objectif 2 : taux de contrôle 4.29 %

Objectif 3 : taux de contrôle 1.40 %

Pic equal : taux de contrôle 2.52%

Au niveau du FSE, un plan de redressement a été mis en place pour d'une part assurer un taux de contrôle de 5 % de la masse de dépenses mais également veiller à ce que le taux d'irrégularité ne dépasse pas 2 % des dépenses contrôlées conformément aux souhaits de la CICC.

A. RÈGLEMENTATION DU TRAVAIL, QUALITÉ DE L'EMPLOI ET RELATIONS DU TRAVAIL

1) Quant aux actions menées par les unités opérationnelles départementales

40,65% des contrôles qui ont été réalisés sur les axes prioritaires de la politique nationale.

a) Concernant l'action 1 : santé et sécurité au travail

(prévention des risques professionnels, promotion de la démarche d'évaluation des risques en entreprise) : Sur 21 actions programmées 9 ont été réalisées à plus de 94%. De plus, l'engagement régional sur les contrôles de l'exposition à l'amiante a permis l'intervention in situ ou sur pièces pour 339 chantiers de retrait d'amiante. 1 action seulement a été différée.

Les autres engagements dont la tenue ne peut être mesurée concerne le rapport Visites/C Visites qui doit traduire l'engagement qualité des contrôles ; en effet, les objectifs n'ayant pas été correctement quantifiés par les sections, on ne peut connaître la performance sur ce point : on note simplement qu'il n'y a pas d'amélioration significative par rapport à 2006.

La présence sur les chantiers du bâtiment est extrêmement élevée : 50% des contrôles totaux ; ce chiffre dépasse de loin les engagements pris et colle à la réalité observée : forte hausse de l'activité BTP en Bourgogne.

b) Concernant l'action 2 : qualité et effectivité du droit

(Garantir l'effectivité du droit du travail, Améliorer la situation des salariés en situation de précarité).

Sur 9 actions régionales programmées, les engagements ont été tenus voire largement dépassés pour peu que les objectifs aient été clairement définis ; à noter l'importance du travail fourni pour obtenir 153 requalifications extrajudiciaires de contrats précaires.

c) Concernant l'action 3 : dialogue social et démocratie sociale

(Dynamiser la négociation collective et améliorer les conditions du dialogue social, Améliorer le fonctionnement des institutions représentatives du personnel) :

Pour la moitié des 12 actions régionales programmées, les objectifs ont été atteints ou dépassés ; certaines données restent à fournir pour compléter le bilan.

d) concernant l'action 4 : lutte contre le travail illégal

(Améliorer l'efficacité de la lutte contre le travail illégal, Lutter contre le travail illégal sur des axes prioritaires dans des secteurs cibles).

Tous les objectifs des 9 actions programmées ont été atteints ou largement dépassés.

2) Au niveau de la direction régionale

L'équipe pluridisciplinaire d'appui aux sections d'inspection du travail a été installée courant dernier trimestre 2007 pour une production montant progressivement en puissance.

Le plan d'action 2007 a été conduit avec les ressources « ordinaires » en région.

Le plan de modernisation de l'inspection du travail (PMDIT) Bourgogne a été déposé en octobre.

Le Plan régional santé au travail (PRST) a été déposé à la Délégation Générale au Travail le 21 décembre.

L'appui accompagnement, communication ou valorisation des partenariats et des actions sur le champ santé sécurité s'est traduit aussi par :

- Un séminaire sur la prévention des Troubles Musculo – Squelettiques (TMS) organisé en mars

en direction des chefs d'entreprise et des partenaires sociaux en partenariat avec la CRAM : 220 chefs d'entreprise et secrétaires de CHSCT étaient présents.

- Un groupe de travail CRAM /DRTEFP/OPPBTP poursuit l'effort de mise à jour de 21 fiches pratiques sur le retrait d'amiante ; elles sont destinées à servir de guide de réalisation pratique aux prescripteurs et aux chefs d'entreprise.
- Des actions d'appui spécifiques réalisées par l'ingénieur de prévention ont été réalisées dans 3 départements, notamment sur fumées de soudure et prévention CMR dans les pressings.
- Sur le thème des Risques psychosociaux un séminaire a été organisé le 11/12 en partenariat avec l'antenne ANACT Bourgogne ; 500 personnes ont fréquenté cette manifestation : chefs d'entreprises, représentants aux CHSCT, préventeurs, partenaires sociaux. Cette action a été doublée de la réalisation d'un vademecum, outil opérationnel à destination des médecins et des agents de contrôle sur les risques psychosociaux et de la mise en place d'un partenariat sur la durée avec les Services de Santé au Travail/M DT (bilan très positif).
- sur le thème de la prévention des risques liés à la canicule : réalisation partenariale d'une affiche en vue d'une campagne d'affichage sur la prévention et les conduites à tenir en situation d'urgence ; partenariat CRAM, OPP BTP et médecine du travail.
- Sur le thème du risque routier en partenariat avec la CRAM : contribution à une séance de sensibilisation des entreprises au risque routier.

Les formations : La direction régionale a initié et produit des actions d'accompagnement sur le contrôle des situations de fraudes transnationales sur le champ du travail illégal, le port des Équipements de Protection Individuelle amiante ainsi qu'une assistance méthodologique et juridique pour les campagnes manutention manuelle et grues, l'examen des plans de retrait amiante, et les analyses d'accidents graves.

B. GESTION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

1) L'année 2007 est marquée très nettement par une poursuite de l'effort de développement du pilotage stratégique

La formalisation et le suivi des décisions du CTRI ont facilité l'arrivée d'un nouveau DR, de 2 nouveaux DD et d'un nouveau SG. La structuration du fonctionnement du CTRI favorise l'appréhension de tous les sujets abordés.

Le pilotage affirmé des effectifs et du suivi des ratios de fonctionnement ont participé à la réduction des écarts entre UO. Le principe de mutualisation a généré une solidarité plus forte entre UO.

La réflexion engagée sur le contrôle interne a permis de sensibiliser les agents des UO sur la sécurisation des procédures. Cette réflexion trouve son prolongement par la mise en place d'une cellule contrôle interne depuis le début de l'année 2008.

De manière générale, les voies de possibilités de mutualisation entre UO, ont été largement explorées, tant sur le champ des ressources humaines que de la fonction financière. Ce point a d'ailleurs été souligné, à l'occasion de l'audit RH effectué dans le cadre de la RGPP. Il est à noter cependant que, toujours dans la perspective de mise en œuvre de la RGPP, un nouvel élan pourrait être donné aux efforts de mutualisation de l'ensemble des fonctions transversales, notamment, à partir d'un projet immobilier, conçu initialement sur la base du rapprochement géographique entre la DDTEFP de Côte d'Or et la DRTEFP (dans les locaux de la rue de l'Hôpital).

2) Sur le champ de la rénovation de la gestion des ressources humaines

Les rendez-vous de gestion réguliers ont permis de renforcer les compétences techniques des SAF (services administratifs et financiers) et d'intégrer plus efficacement les agents nouvellement nommés sur

ces fonctions. Ils ont également permis de détecter les carences et de mettre en place des formations spécifiques individuelles

La régionalisation de la paie contribue à un suivi plus fin des crédits. Cependant, une sensibilisation régulière des UO sur la fiabilité et le timing des informations indispensables s'impose pour améliorer les prévisions budgétaires de la masse salariale.

Les UO ont été sensibilisés à l'utilisation de SYNERGIE RH(nouvel outil d'information sur la gestion des personnels et des carrières) par des échanges réguliers entre utilisateurs.

La répartition des besoins de vacances (hors vacances médicales) a fait l'objet de validation en CTRL ; la mise en place d'une procédure généralisée entre DD et DR ont permis d'optimiser et de réguler le recours aux contrats de vacances.

Le programme régional de formation s'est construit en tenant compte des entretiens d'évaluation. Le budget accuse une forte baisse liée à l'organisation de formations plus courtes qui entraînent moins de nuitées et sur sites donc à moindre coût.

Le dispositif d'accompagnement des catégories C « DIAMS » :la phase d'ingénierie de projet est achevée, de même que la réalisation des entretiens individuels et collectifs de compétence (agents + hiérarchie), ainsi que formation des tuteurs et élaboration de passeports de compétence à la suite des entretiens. La phase de mise en œuvre opérationnelle des dispositifs d'accompagnement et de formation des agents de catégorie C va se dérouler sur l'exercice 2008.

L'arrivée d'un DR et de 3 DD n'ont pas permis d'engager une démarche de progrès avec les O.S. Cette situation s'est traduite par un report, début 2008, du groupe de travail pour une meilleure qualité des échanges.

3) La qualité de l'évaluation des politiques

L'ensemble des agents participant au suivi des politiques a bénéficié des formations relatives au système d'information relatif contrôle de gestion et a reçu les habilitations. Cependant, les données entrées dans l'application ne donnent pas les résultats attendus, pas d'interfaçage avec INDIA. Le retour aux outils manuels de suivi s'est avéré nécessaire. Par ailleurs, la DRTEFP s'est inscrite dans le dispositif CEDIPE développé par la préfecture.

II - PERSPECTIVES 2008

A. SUR LE CHAMP TRAVAIL

Les finalités du Programme 111 ont pour objet l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés du secteur concurrentiel (15,8 millions de personnes en France, 580 000 en Bourgogne) au moyen de 3 leviers :

- Le droit;
- L'incitation;
- Le dialogue social.

Ce programme s'appuie sur les services déconcentrés DRTEFP et DDTEFP, inspecteurs et contrôleurs du travail, services de prévention.

Les risques professionnels sont un facteur majeur de dégradation des conditions de vie et les accidents du travail ou les maladies professionnelles ont un coût social et économique considérable.

Des emplois de qualité répondant aux normes de sécurité et de santé contribuent au développement durable. Pourtant la connaissance des risques demeure insuffisante alors même que la responsabilité

de l'État est engagée pour défaut d'intervention préventive. Il convient donc de développer la politique globale de prévention en milieu de travail, dans un champ où intervient une pluralité d'acteurs.

L'action des services extérieurs du travail en Bourgogne tend à développer les partenariats pour renforcer les moyens d'expertise par la coopération.

Pour 2008, le plan d'action est structuré autour de la réduction et la prévention des risques professionnels par les actions de contrôle de l'inspection du travail d'une part et par des actions de sensibilisation et de formation, en direction des partenaires sociaux organisées dans le cadre des partenariats (CRAM, ANACT notamment) d'autre part.

En 2008, 900 contrôles sont programmés sur la prévention des risques en Bourgogne.

Cette méthode d'action double alliant contrôle et prévention concerne aussi les 3 autres points structurant la politique du travail et qui sont :

1) L'effectivité du droit du travail

En particulier pour ce qui concerne le respect des droits fondamentaux des salariés, notamment les salariés précaires : intérimaires et contrats de travail successifs à durée déterminée - rémunération, durée du travail, nature et contenu du contrat de travail, lutte contre les discriminations fondée sur le sexe, l'origine, le handicap, l'appartenance syndicale... Contrôles programmés en Bourgogne: 150 en 2008.

2) Le développement du dialogue social

La politique du travail ne peut se construire et s'appliquer sans la participation active des partenaires sociaux notamment en ce qui concerne l'élaboration du droit conventionnel. Dans cet objectif, les services extérieurs sont engagés dans des contrôles visant à promouvoir le respect du droit, donc l'implantation et le fonctionnement régulier des institutions représentatives du personnel en entreprise. Contrôles programmés en Bourgogne : 220 en 2008.

3) La lutte contre le travail illégal

L'action consiste :

- par les contrôles, à lutter contre les situations dégradées en particulier dans le secteur du bâtiment et de la restauration qui sont les secteurs les plus exposés en Bourgogne;
- à renforcer à travers les contrôles la cohérence des interventions – Contrôles programmés : 250 en 2008.

B. SUR LE CHAMP EMPLOI

« En 2008 l'activité des services de la DRTEFP s'inscrira dans un contexte en profonde mutation avec la réforme du service public de l'emploi qui se traduit par la création de l'opérateur unique né de la fusion de l'ANPE et de l'Assedic.

La négociation de la convention régionale déclinant celle signée entre l'État et la nouvelle structure et définissant les objectifs en terme de placements et de moyens mobilisés constitue un enjeu majeur et ce dans un environnement qui se caractérise à la fois par une baisse du chômage, le maintien d'une frange non négligeable de la population active qui peine à retrouver le chemin de l'emploi et dans le même temps des entreprises qui rencontrent des difficultés à pourvoir leurs postes vacants.

Dans ce contexte, les axes prioritaires de notre intervention porteront sur la poursuite des actions visant le rapprochement des demandeurs d'emploi et des offres particulièrement sur les secteurs en tension avec la formalisation de l'offre de service du Service Public de l'Emploi (SPE) mise en œuvre dans le cadre d'opération de recrutements importants et notamment dans le secteur de la métallurgie sur le

territoire du pôle nucléaire bourguignon (PNB).

Parallèlement, il nous faut accompagner les entreprises, les territoires et les salariés confrontés à des mutations importantes qui résultent notamment du vieillissement des actifs.

Pour cela il nous faut décliner les orientations du plan national sur l'emploi des seniors, inciter les entreprises à conduire des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et à accroître leurs efforts de formation au bénéfice des publics les plus fragiles que sont les bas niveaux de qualification, les femmes et les seniors et ce notamment en concluant des accords d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC).

Il nous faut également promouvoir la validation des acquis de l'expérience (VAE) en nous appuyant notamment sur le comité des certificateurs publics qui signeront cette année une charte d'engagement sur les moyens qu'ils mobilisent à cet effet.

Enfin, il nous faut accompagner le développement économique et celui des territoires en soutenant les actions de revitalisation et en préparant la réforme des dispositifs d'aide à la création d'entreprise qui se mettra en place en 2009 et se traduira par la mise en synergie des politiques et des moyens des différents intervenants notamment ceux du Conseil régional et de la Caisse des dépôts »

C. SUR LES FONCTIONS SUPPORTS (BOP 155)

Les principales orientations retenues se résument comme suit :

- maintenir le fonctionnement du CTRI selon les modalités établies par la charte, garantir l'application des décisions de l'instance par une sensibilisation de ses nouveaux membres et respecter les circuits de pilotage du niveau régional.
- poursuivre auprès des DD, la diffusion des notions élémentaires nécessaires à la compréhension et à l'adhésion aux démarches de contrôle de gestion et de contrôle interne.
- poursuivre et renforcer le partenariat avec les acteurs du PRST .
- Faire progresser la situation des UO au regard des orientations relatives aux métiers prioritaires.
- Mesurer l'engagement de la région dans l'effort de formation
- Engager et mener à bien la phase opérationnelle du projet DIAMS.
- Analyser les résultats du contrôle URSSAF et garantir la conformité des pratiques de gestion aux prescriptions formulées.
- Travailler sur les circuits d'information internes et respecter la répartition des compétences
- Améliorer le fonctionnement des instances consultatives tant sur le plan de la méthode que de la fréquence des rencontres au niveau départemental et régional.
- La systématisation du reporting et de l'utilisation des outils de pilotage doit nourrir l'activité régulière du CTRI . Elle doit également faciliter le recueil et le tri des données de performance à communiquer trimestriellement par l'applicatif ŒDIPE, ainsi que l'accompagnement de ces informations, dans le cadre du CAR.
- Renforcer la contribution du SEPES à l'élaboration des diagnostics de BOP et aux arbitrages budgétaires et amplifier la production d'analyses sur le champ des conditions de travail tant sur les maladies et accidents du travail, l'exposition aux risques professionnels (enquête SUMER) que sur les facteurs de précarité, les conditions d'embauche....
- élargir le périmètre de l'analyse des enquêtes MMO (aux ent <10 salariés) ; concevoir et diffuser en collaboration avec l'URSSAF un nouveau document trimestriel sur l'emploi salarié et les conditions d'embauche au niveau infra- départemental (à partir des données sur les MMO).
- production d'une note de synthèse pluri institutionnelle (INSEE/URSSAF/ASSEDIC/ANPE), sur la situation de l'emploi et son évolution annuelle (concrétisation des engagements du groupe de

travail « emploi ».

- alimenter une base de données multisources sur les grands établissements structurants incluant notamment le suivi de leurs mouvements de main-d'œuvre pour repérer la survenue d'éventuelles difficultés;
- approfondir l'analyse sur des thématiques particulières à des branches professionnelles (vieillesse des salariés et renouvellement de la main-d'œuvre, emploi des seniors, risques professionnels, relation formation-emploi ...);
- contribuer à la constitution d'une offre de services SPE en partenariat avec l'ASSEDIC;
- poursuivre la réflexion partenariale avec les services du Rectorat et la Région sur l'évolution des métiers et l'adaptation du système éducatif pour répondre aux désajustements entre la demande sociale et les besoins économiques;
- adapter nos présentations à l'évolution de la charte graphique et à la modification de l'organisation administrative et poursuivre l'effort sur la qualité rédactionnelle, notamment dans le cadre du projet DIAMS;
- vérifier la pérennité des engagements de la charte Marianne (notamment sur les délais de réponse);
- améliorer le fonctionnement du réseau des chargés de communication et renforcer le niveau régional (rappel);
- travailler sur le nouvel intranet régional, ainsi que sur un site internet, en liaison avec la DICOM;
- engager une réflexion avec les services concernés, sur les moyens de communiquer sur les activités de contrôle.

DÉLÉGATION RÉGIONALE AU TOURISME

Délégué actuel : M. Olivier GHEBALI

Délégué (janvier à juin) : M. Philippe LEGLISE

Intérim (juillet à décembre) : M. Henri INIESTA

Adresse : Cité Vaillant

22, avenue Garibaldi

21000 DIJON

Tél : 03 80 42 84 05

Fax : 03 80 42 84 04

Mail : drt-bourgogne@tourisme.gouv.fr

Effectifs : 3 (un cadre A+, un cadre A, un cadre C)

Budget de fonctionnement : 31 777,24 €

Budget d'intervention : AE :99 548,50 € CP:94 906,76 €

Les délégués régionaux au tourisme ont été institués par le décret n°60-1161 du 2 novembre 1960. La circulaire du ministre délégué au tourisme n° 2005-10 du 2 février 2005 a précisé la position et les missions du délégué régional au tourisme. Le code du tourisme institué dans sa partie réglementaire par les décrets 2006-1228 et 2006-1229 du 6 octobre 2006 définit les missions du délégué régional au tourisme dans ses articles R122-29 à R122-31

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les missions du délégué s'articulent autour de quatre axes principaux :

A. POLITIQUES DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE TOURISME

Le délégué est chargé, sous le contrôle du préfet de région et des préfets de département, de l'application de la politique de l'État dans le domaine du tourisme.

Il propose aux préfets de région la répartition des subventions de toute nature accordées par la délégation.

Le délégué régional au tourisme anime et suit au plan local la mise en œuvre du plan Qualité tourisme et des politiques sociales du tourisme et notamment le suivi du label tourisme et handicap.

Il organise l'examen de guide interprète régional et émet un avis sur les demandes de cartes de guides-interprètes régionaux.

Il procède au suivi des politiques locales conduites en matière de tourisme.

B. APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

Le délégué régional au tourisme participe à toutes les procédures et décisions relatives à la mise en œuvre des réglementations touristiques relevant de la compétence de l'État et notamment les réglementations concernant :

- l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours participation aux CDAT (commissions

départementales de l'action touristique);

- l'organisation de l'examen professionnel des guides interprètes régionaux;
- la réglementation en matière d'équipement hôtelier (communication par le délégué régional aux commissions départementales d'équipement commercial de l'avis de la CDAT sur les projets hôteliers);
- la réglementation en matière de classement des équipements et organismes de tourisme.

C. MISSION DE CONSEIL, D'EXPERTISE ET D'ÉVALUATION

Il apporte son concours à l'expertise des projets touristiques.

Il est également associé aux études en matière de statistiques et de rassemblement de données sur l'économie touristique.

Il est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation des actions conduites au plan territorial en matière de tourisme et de rassembler toutes les informations sur les questions d'intérêt touristique nécessaires au ministre chargé du tourisme.

Il aide les collectivités territoriales et les organisations locales à coordonner leurs efforts de promotion et à établir leurs programmes de manifestations d'intérêt touristique.

D. BUDGET DU PROGRAMME TOURISME DE NIVEAU LOCAL

Le délégué régional est responsable d'un budget opérationnel de programme de niveau régional au titre du programme tourisme.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

A. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE TOURISME

Au titre du contrat de plan, et sur les autres programmes (Objectif 2, Plan Loire Grandeur Nature, Territoire « entre Saône et Rhin », Parc naturel régional du Morvan) les actions de la DRT s'inscrivent dans la valorisation d'un environnement et d'un patrimoine de qualité, dans l'accompagnement des projets de territoire, du droit aux vacances pour tous, de l'amélioration de l'offre touristique mais aussi dans la mise en œuvre de l'observation de l'activité touristique.

1) Mise en œuvre des politiques contractuelles

a) Contrat de plan État Région (CPER)

Dans le cadre du contrat de plan état région 2000-2006, la DRT a assuré l'instruction des demandes de subventions et programmé, en consommant au niveau de la région 99 548,50 € d'AE sur son budget opérationnel de programme (BOP) Les opérations programmées en 2007 figurent en annexe du présent document.

Pour les opérations engagées antérieurement à la mise en place de la LOLF par les préfetures de département et les opérations programmées en 2006 et 2007 par la DRT, la DRT Bourgogne a mandaté pour 94 906,76 € de crédits de paiement. Les opérations concernées figurent en annexe du présent document. Une opération consistant à faciliter l'accueil des personnes handicapées a été récompensée du prix spécial du jury lors de la remise des « Etoiles de l'accueil » organisé par « Maison de la France »

b) Objectif 2 FEDER

Dans le cadre de l'instruction des dossiers programmés sur les fonds européens 22 opérations ont fait l'objet d'attestations pour versement d'acomptes ou de certification de service fait pour versement de solde, avec visites sur place.

c) FNADT

La DRT a accompagné la finalisation des contrats de pays permettant le financement d'opérations touristiques (animation, développement et investissement) par l'intermédiaire du FNADT (volet 22 du contrat de Plan État Région).

2) Label Tourisme Handicaps

Sur instructions de la direction du tourisme, en partenariat avec le conseil régional, le comité régional du tourisme, les 3 agences de développement touristique et le comité départemental du tourisme de Saône et Loire, la DRT a poursuivi la mise en œuvre du label « tourisme-handicap » pour tous les types d'offres touristiques, en assurant notamment le secrétariat de l'instance régionale de mise en œuvre du label Cette organisation a permis d'assurer la labellisation de 13 nouveaux sites et équipements touristiques bourguignons (32 en 2006).

	Dossiers labellisés « Tourisme et Handicaps »					TOTAL
	2003	2004	2005	2006	2007	
21	2	3	10	4	1	20
58	2	5	5	5	1	18
71	1	13	23	18	11	66
89	1	8	8	5	0	22
Région	6	29	46	32	13	126

B. APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉTAT

1) Commissions Départementales d'Action Touristique (CDAT)

Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la DRT a participé à 9 Commissions Départementales d'Action Touristique (CDAT), en tant que membre permanent des 3 formations constitutives de la CDAT.

La délégation s'est ainsi prononcée sur les dossiers relevant : de classements d'hébergements touristiques (hôtels (52), gîtes et chambres d'hôtes, meublés de tourisme (490), campings (15), restaurants de tourisme, parcs résidentiels de loisirs (3), sur le classement d'offices du tourisme (11) et sur les demandes d'attribution relevant de l'application de la loi du 13 juillet 1992 relative à l'organisation et la vente de voyages ou de séjours touristiques de licences (4), habilitations (4), agréments ou autorisations (4), conventions de mandat.

2) Commissions Départementales d'Équipement Commercial (CDEC)

La délégation a participé à 4 Commissions Départementales d'Équipement Commercial (CDEC) pour les créations d'hôtels ou des extensions de capacité hôtelière. Elle a ainsi rapporté l'avis de la CDAT pour les dossiers suivants :

Hôtel « ETAP HOTEL » à Nuits Saint Georges – Projet d'extension (43 chambres et création de 21 chambres portant le total à 64 chambres)

26 février 2007

Avis favorable (CDAT)

Avis favorable (CDEC)

Création d'un hôtel « ETAP HOTEL » à Cosne Cours Sur Loire (67 chambres)

30 mars 2007

Avis favorable (CDAT)

Avis favorable (CDEC)

Complexe Hôtelier comprenant : un hôtel « IBIS » (59 chambres) et un hôtel « ETAP'HOTEL » (48 chambres) à Sens

26 juin 2007

Avis favorable (CDAT)

Avis favorable (CDEC)

Création d'un hôtel PARIZ'OTEL à Saint Parize (54 chambres)

24 octobre 2007

Avis défavorable (CDAT)

Avis favorable CDEC

3) Attestations de déclarations d'ouverture à la visite

Au titre des mesures fiscales dont peuvent bénéficier les propriétaires d'immeubles du patrimoine national ouverts au public, la DRT a délivré 103 attestations de déclarations d'ouverture à la visite conformément à l'article 17 quater du Code Général des Impôts annexe 4.

C. MISSION DE CONSEIL, D'EXPERTISE ET D'ÉVALUATION

Sur l'année, la DRT a animé des réunions d'information avec les partenaires locaux (animateurs de pays, assistants techniques des CCI, services régionaux et départementaux de l'état, directions du tourisme des collectivités territoriales) en charge d'appui aux porteurs de projet, sur les thèmes du développement touristique, précisant et expliquant les axes majeurs de la politique gouvernementale et les modalités d'intervention des aides publiques en général et des fonds communautaires en particulier dans ce secteur.

D. REPRESENTATION DES AUTORITES DE TUTELLE

La DRT est invitée à participer aux réunions des institutionnels du tourisme et chambres consulaires (CRCI/CCI).

En 2007, la DRT a ainsi participé aux assemblées générales ou conseils d'administration privilégiant le niveau régional pour être à l'écoute des acteurs locaux et entendre leurs préoccupations, analyser le contexte économique et de l'emploi dans le secteur du tourisme et faire mieux connaître la politique du ministre délégué au tourisme en matière d'observation du tourisme, du développement de l'offre, de l'adaptation des entreprises de tourisme aux nouvelles conditions du marché et du droit aux vacances pour tous.

E. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

M. Philippe LEGLISE a quitté ses fonctions de Délégué régional au tourisme le 30 juin 2007. L'intérim a été assuré par M. Henri INIESTA adjoint au DRT. Le nouveau délégué M. Olivier GHEBALI a été nommé au 15 décembre 2007.

Le site internet de la DRT Bourgogne a été mis en ligne en juillet 2007.

<http://www.bourgogne-tourisme-drt.fr/>

III - PERSPECTIVES 2008

A. BOP TOURISME

Dans le cadre de la LOLF, le délégué sera comme en 2007 responsable du BOP de la DRT Bourgogne relatif au programme 223 du tourisme. La DRT sera l'unique unité opérationnelle (UO) de son propre BOP et sera aussi UO du BOP central pour le programme de consolidation du tourisme social.

Dans ce contexte, la DRT va continuer l'ensemble de la gestion des crédits relative aux subventions du contrat de plan état région, opérations en cours non soldées et opérations nouvelles. Le BOP a réservé des enveloppes d'autorisations d'engagement (AE) pour cinq types d'actions (les chiffres sont donnés à titre prévisionnel):

43 240 € pour la connaissance et maîtrise de la réalité de l'évolution économique du secteur (observation touristique).

5 000 € pour le soutien des filières et des métiers du secteur touristique dans le cadre de la démarche « plan qualité tourisme ».

20 000 € pour le renforcement de l'attractivité des territoires par une politique de développement durable.

30 000 € pour assurer les politiques spécifiques favorisant l'accès aux vacances pour tous et notamment la poursuite de la démarche tourisme et handicap.

56 600 € pour le financement d'autres thématiques dans le cadre du contrat de projets.

L'ensemble de ces opérations seront financées dans le cadre du contrat de projets État Région (1,5 M € sur la période 2007-2013).

B. POURSUITE DES MISSIONS EXISTANTES

Toutes les missions actuelles de type régalién, d'animation, de conseil, d'assistance et de représentation des autorités de tutelles seront poursuivies ainsi que l'animation du dispositif de mise en œuvre du label tourisme handicap.

De même, il sera mis en place la commission régionale d'attribution de la marque « Qualité Tourisme » du secrétariat d'état au tourisme. Il est envisagé de mettre en place un dispositif territorial « Qualité Tourisme ».

Dans le cadre des nouveaux programmes européens la DRT participera à la finalisation des documents de programmation CP/FEDER/FEADER et la mise en place de l'assistance technique (moyens humains et financiers).

IV - ANNEXE

A. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES CONTRACTUELLES

1) contrat de projets état région (CPER)

a) Opérations programmées en 2007.

Nom du maitre d'ouvrage	Libellé de l'opération	Montant subvention
Association Arts dans la rue	Etude Tourisme et handicaps Chalon dans la rue	9 208.00
Comité Départemental du Tourisme 71	Evaluation Tourisme et handicap	3 811.50
ADT 21	Evaluation Tourisme et handicap	3 811.50
FROTSI	Formation des offices de tourisme accueil des handicapés	5 750.00
Pays de l'Auxois	Mission Tourisme et handicap	20 000.00
CRT Bourgogne	Observation touristique 2007	47 000.00
Gîtes de France	Création du site internet régional	9 967.50
TOTAL OPERATIONS 2007		99 548.50

Dépenses 2007

Nom du maitre d'ouvrage	Libellé de l'opération	Montant Subvention	Montant payé au 31/12/06	Montant payé en 2007
Communauté de communes des grands lacs du Morvan	Mise en valeur du patrimoine et des chemins de randonnée	8 546.00	5 727.34	2 801.46
Parc Naturel Régional du Morvan	Travaux lourds sur Itinéraires de randonnée	15 000.00		8 307.11
Parc Naturel Régional du Morvan	Création de circuits adaptés à la pratique de la randonnée attelée	15 000.00	5 721.00	4 345.00
Communauté de commune entre Grosne et Guye	Etude de définition et de faisabilité pour la mise aux normes du camping de Savigny sur Grosne	9 649.50	7 719.60	1 929.90
Mairie de Fragnes	Aménagement d'un point d'accueil rando-vélo	48 911.00	34 504.11	14 406.89
Communauté de Communes des Portes du Morvan	Étude de faisabilité et de programmation développement touristique Etang du Goulot à Lormes	12 950.00		12 950.00
Côte d'Or Tourisme	Étude de faisabilité économique - Projet de navette entre Dijon et Santenay	15 000.00		15 000.00
Parc Naturel Régional du Morvan	Étude sur l'organisation d'une offre touristique adaptée sur le territoire du PNRM	9 800.00		9 800.00
Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière Bourgogne	Ingénierie hôtelière en Bourgogne	15 000.00		12 000.00
Pays Beaunois	Etude sur la stratégie touristique fluviale en Val de Saône	20 000.00		6 000.00
Association Arts dans rue	Etude Tourisme et handicaps Chalon dans la rue	9 208.00		7 366.40
		179 064.50	53 672.05	94 906.76

DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE

Directeur : M. Bernard DECARIS

15-17, Avenue Jean Bertin

BP 16610

21066 Dijon Cedex

Tél : 03 80 29 40 52

Fax : 03 80 29 41 03

Mail : bernard.decaris@recherche.gouv.fr

Effectifs : 3

Budgets : 1 320 825 € (budget déconcentré)

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie est une administration du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, chargée de l'action déconcentrée de l'État dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, en interaction avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, le monde socio-économique et le grand public.

Sous l'autorité du préfet de Région, le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT) est placé, d'une part, auprès du Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), et d'autre part, auprès du Recteur d'Académie en qualité de conseiller pour la recherche et la technologie.

Les missions

Informier, animer, coordonner les actions dans les domaines de :

- la recherche;
- la technologie;
- l'innovation;
- la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

Les actions menées en 2007 s'inscrivent dans la première phase de réalisation du Contrat de Projets État-Région 2007-2013. En ce qui concerne le volet recherche académique, la structuration en 4 pôles de recherche a été effective. Il s'agit de :

- sciences des matériaux et ingénierie des procédés,
- agroalimentaire, biogéosciences et agroenvironnement,
- santé, sciences et technologies de l'information et de la communication,
- sociétés, identités, territoires et patrimoines.

Dans ce cadre, 6 grands projets de recherche structurants pour la Bourgogne ont été évalués et validés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

D'autre part, un grand projet fédérateur visant à soutenir l'innovation à travers la valorisation de la recherche et le transfert de technologie a, lui aussi, été évalué positivement et financé. L'objectif est de conforter le potentiel de la recherche pour participer au développement économique de la Bourgogne. C'est un projet ambitieux qui doit donner des résultats mesurables.

Le soutien à SYNERJINOV, à Bourgogne Innovation, aux plates-formes technologiques, à l'incubateur PREMICE, à Pharmimage et aux Centres de Ressources Technologiques est effectif et accompagne l'aménagement d'un Espace Régional de l'Innovation.

L'évaluation de SINERJINOV, structure de mutualisation des actions de valorisation de la recherche a été effective en 2007 et a conduit à une analyse positive. Celle-ci s'est traduite par un renouvellement du financement de ce programme pour une durée de trois ans.

Bourgogne Innovation a déposé en 2007, une demande de reconnaissance de CDT. L'organisme évaluateur a demandé de bien préciser les différentes fonctions assurées par cette structure, notamment du point de vue financier. Bourgogne Innovation doit redéposer une demande de labellisation en 2008.

Le soutien aux actions de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle est programmé dans le cadre du CPER 2007-2013 et a été réalisé en 2007. Le CCSTI de Bourgogne a déposé une demande de labellisation en 2007 dans le cadre de la campagne de renouvellement national des labels CCSTI et fera l'objet d'une visite sur site en 2008 afin d'évaluer son potentiel de développement.

A l'issue de cette première année d'exécution du CPER, le bilan annuel est de 1 588 627 €uros engagés. Une priorité forte a été mise sur les financements des équipements scientifiques structurants en focalisant sur les fédérations de recherche.

La mise en place de l'Agence Nationale de la Recherche en début d'année 2005 est maintenant effective. Les engagements ont été réalisés par l'Agence agissant pour le compte du ministère en charge de la recherche. Elle a conduit à la modification des conditions d'attribution des aides et à une bonne efficacité dans la mise en place effective des moyens financiers.

A. STRUCTURATION DES ORGANISMES DE TRANSFERT

En 2007, Bourgogne Technologies a obtenu le label Centre de Ressources Technologiques (CRT) pour deux de ses CRITT (CRITT 2ABI et CRITT 2MIL) permettant à la région Bourgogne de disposer maintenant de 3 CRT. D'autre part, Bourgogne Technologie a cessé ses activités fin 2007, passant le relais à une nouvelle structure de statut SAS intitulée uB Filiale. Cette situation a nécessité d'obtenir l'accord des deux ministères de tutelle (MINEFE et MESR). Elle place l'Université de Bourgogne parmi les rares à bénéficier d'une filiale ayant vocation à gérer une partie de ses relations contractuelles avec le monde socio économique grâce aux contrats de recherche des laboratoires et des CRITT.

B. INCUBATEUR PREMICE

L'Incubateur régional PREMICE a souhaité pouvoir être géré de manière indépendante et a maintenant créé une structure associative. Le bon niveau d'activité de l'incubateur lui a permis d'avoir une conclusion positive suite à un audit réalisé sur commande du MESR conduisant à un nouveau contrat avec le ministère lui assurant un financement de l'État pour une durée de trois ans. Il a toutefois été recommandé de veiller à la sélectivité des projets faisant l'objet d'une aide à la création.

C. CONCOURS D'AIDES À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES

Ce concours annuel organisé par le MESR, financé par l'ANR et par OSEO bénéficie maintenant d'un partenariat avec le Conseil régional. Les projets déposés doivent affronter une très vive concurrence nationale, aucun quota régional n'étant défini a priori. La priorité est donnée aux projets présentant un

fort potentiel de développement. Dans ce contexte très stimulant, un projet de création –développement a été primé au niveau national ainsi qu'un projet en émergence qui s'ajoutent aux projets soutenus par le conseil régional.

D. LES AIDES À L'INNOVATION EN ENTREPRISES

Deux présentations structurées du dispositif Crédits d'Impôts Recherche(CIR) et du dispositif Jeunes Entreprises Innovantes(JEI) ont été réalisées en 2007 dont une en collaboration avec Bourgogne Innovation. Elles s'ajoutent à de nombreuses interventions sur ce sujet lors de manifestations variées. L'objectif visé est de permettre au dispositif bourguignon de bénéficier de ces mesures fiscales à la hauteur de son importance économique ce qui n'était pas le cas précédemment. La priorité ainsi donnée à l'information des responsables d'entreprises devrait se traduire dans les années à venir par une augmentation des entreprises bénéficiaires. En 2007, 4 nouveaux dossiers CIR et 9 nouveaux dossiers JEI ont été déposés et ont fait l'objet d'une expertise.

Plusieurs communications sur l'importance de la réalisation des thèses de doctorats d'Université en entreprises ont été réalisées, en focalisant sur l'intérêt du dispositif des contrats CIFRE. 4 nouveaux dossiers ont fait l'objet d'une décision positive.

III - PERSPECTIVES 2008

Mettre en œuvre les volets « Enseignement Supérieur, Recherche et Compétitivité » et « Espace Régional de l'Innovation ».

Accompagner la dynamique des deux pôles de compétitivité : VITAGORA, associé au pôle de compétence AGRALE, et le Pôle Nucléaire de Bourgogne pour l'industrie du nucléaire. Les projets significatifs de R & D issus de la collaboration entre les entreprises et les laboratoires de recherche seront soutenus.

Renforcer le soutien aux CRITT labellisés CRT et aux plates-formes technologiques.

Accompagner l'uB Filiale dans son installation effective, notamment en participant au conseil de surveillance et en présentant sa demande d'agrément au titre du Crédit Impôt Recherche et du maintien du label CRT des deux CRITT gérés par uB Filiale.

La mission de promotion des structures de transfert de technologie sera renforcée par un soutien à Bourgogne Innovation.

Soutenir les objectifs de l'Incubateur PREMICE permettant de faire émerger davantage d'entreprises innovantes à forte croissance de développement.

Associer davantage les établissements de recherche à la définition des objectifs de l'Incubateur.

La participation aux conseils scientifiques de l'Université de Bourgogne, de l'ENSAM et de l'ENESAD permettra d'aider à la mobilisation des équipes de recherche dans les établissements bourguignons.

Renforcer l'autonomie du jury régional du concours création d'entreprises de technologies innovantes.

DIRECTION RÉGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Directeur Régional : M. Eric GOUNEL

adresse : 25 rue de Mulhouse

21000 DIJON

Tél : 03 80 60 06 60

Fax : 03 80 60 06 61

Composition du service :

Effectif : 396 dont 263 en Bourgogne et 133 en Franche Comté.

Crédits de rémunération : 11 214 149 € ;

Budget de fonctionnement du secteur public : 3 051 530 €.

Chiffres 2007 arrêtés au 30/10/2007

Budget du secteur associatif habilité (financement des prises en charge) : 8 331 258,24 €.

Pour la région Bourgogne : 5 116 732,60 €

Montant de janvier à octobre sans les reports de charges.

I - LES PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

A. AU BÉNÉFICE DIRECT DES JEUNES, LE SERVICE ASSURE

- La prise en charge des mineurs et jeunes majeurs délinquants, des mineurs en danger confiés par les magistrats de la jeunesse, et le suivi des mineurs incarcérés.
- La prise en charge des placements judiciaires, des investigations et des suivis en milieu ouvert, l'accueil et les activités de jour. Ce sont les trois fonctions éducatives principales.

B. AU BÉNÉFICE INDIRECT DES PUBLICS PRIS EN CHARGE, LE SERVICE ASSURE

- La participation aux politiques publiques.
- La gestion, l'animation et le contrôle des services et établissements du secteur public de la PJJ.
- La coordination des actions menées par les services et établissement du secteur associatif habilité.
- L'instruction, pour le compte de l'autorité préfectorale, des demandes d'habilitation justice des services et établissements du secteur associatif.
- La tarification pour le préfet et le contrôle des services et établissements, qu'ils relèvent d'une compétence conjointe Conseil Général/État ou d'une compétence exclusive État.

C. LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA RÉGION BOURGOGNE COUVRE QUATRE DÉPARTEMENTS

(Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire, Yonne) et gère pour le secteur public cinq structures d'hébergement, cinq centres d'action éducative en milieu ouvert dont deux sont dotés d'antennes délocalisées, (Yonne et Saône et Loire), quatre unités éducatives d'activités de jour rattachées aux structures d'hébergement.

Elle assure le contrôle des établissements du secteur associatif habilité, qui offre au travers d'une dizaine d'associations gestionnaires, de nombreuses structures d'accueil en internat, en insertion et en milieu ouvert, soit 31 lieux.

Afin de piloter cette région – ainsi d'ailleurs que la région Franche Comté – la direction régionale dispose tous personnels confondus de 23 agents basés à Dijon, de catégories A, B et C. dont 6 contractuels.

Les quatre départements (directions départementales et services) comptent, pour le plus petit d'entre eux un peu plus de 40 personnels répartis sur trois structures, et pour le plus important 80 agents répartis sur 5 structures.

II - SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS ENGAGÉES ET RÉALISÉES EN 2007

Une activité soutenue de la PJJ caractérisée par :

- Un fort positionnement du secteur public dans le domaine de l'aide à la décision (44% des mesures sont réalisées par le secteur public alors que la moyenne nationale est de 27%),
- Une très forte activité des travailleurs sociaux en milieu ouvert (plus de 29 jeunes suivis par éducateur),
- Une implication forte des services de milieu ouvert dans les politiques publiques,
- Une progression sensible en 2007 des taux d'occupation des structures d'hébergement (67%),
- Un rythme de croisière désormais atteint par le Centre Éducatif Fermé de Châtillon Sur Seine,
- L'affectation de moyens dédiés aux unités éducatives d'activités de jour et aux unités éducatives de milieu ouvert afin de proposer des activités d'insertion à tous les jeunes pris en charge.

III - PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ EN 2008

Conforter la place de l'institution en matière d'aide à la décision des magistrats,

Poursuivre le recentrage de l'institution au pénal et réduire à 0 le nombre de mesures en attente au pénal,

Passer à un objectif de 80% de prise en charge au pénal dans un délai de 3 ans (échéance 2010),

Conforter l'hébergement,

Développer le dispositif d'insertion en complémentarité avec le secteur associatif afin de permettre aux magistrats d'utiliser au mieux la mesure éducative d'activité de jour.

IV - ÉLÉMENTS D'ACTUALITÉ

La réforme de la carte de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui conduit à la fermeture au 1er janvier 2009 de la Direction régionale Bourgogne Franche Comté. Cette dernière a vocation à être

scindée en deux, la région Bourgogne étant absorbée par la direction inter régionale Centre qui sera composée des régions Centre, Champagne Ardenne et Bourgogne. La région Franche Comté quant à elle étant absorbée par une direction interrégionale Grand Est comprenant à l'issue la région Lorraine, l'Alsace et la région Franche Comté.

La mise en œuvre du décret n° 2007-1573 du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la PJJ. L'ensemble des services de la région devra donc passer devant le comité régional d'organisation sanitaire et médico-social (CROSMS) avant le 6 novembre 2009. Tous les directeurs départementaux ont donc été invités à repenser les missions de leurs structures et à préciser la nature de ces dernières au regard de la classification des établissements et services prévue par le dit décret. En même temps, ils sont logiquement conduits à repenser l'organisation territoriale de leur département et à estimer leurs besoins en effectifs pour chacune des structures départementales.

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE BOURGOGNE

Directeur : M. Christian PELLETIER

adresse : 10 bd Carnot

B.P. 1530

21034 DIJON Cedex

Tél. : 03.80.68.39.00

Fax : 03.80.68.39.01

Mail : dr021@jeunesse-sports.gouv.fr

Site Internet : <http://www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr>

Effectif physique : 86

Budgets:

BOP « Conduite et Pilotage » : 9 349 750 €

BOP « Jeunesse » : 1 597 898 €

BOP « Sport » : 946 500 €

CNDS : 3 312 950 €

FONJEP : 578 280 €

I - PRINCIPALES MISSIONS

Elles s'articulent autour de deux axes principaux :

- La mise en œuvre, en région Bourgogne de la politique nationale du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative dans le domaine du soutien au sport associatif, du soutien au sport de haut niveau et du contrôle des activités physiques et sportives, de l'application des lois et afférentes, ainsi que des activités relevant du domaine de la jeunesse, de la vie associative et des loisirs collectifs des mineurs ;
- L'élaboration de la programmation des formations et l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes d'État dans les domaines de la Jeunesse et des Sports.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports a exercé principalement son action, en ce qui concerne des missions régionales, dans les domaines suivants :

A. LES ACTIONS EN FAVEUR DU SPORT

1) Le soutien de l'État au sport associatif en région Bourgogne (fonctionnement)

L'État a apporté en 2007 une aide d'un montant de l'ordre de 5,5 Millions d'euros au sport associatif en

région Bourgogne sous forme d'aides financières directes ou du concours de personnels techniques spécialisés.

Pour ce qui concerne les aides financières, elles sont attribuées selon les orientations suivantes :

- Le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics, avec un accent particulier sur les publics des quartiers défavorisés, le public féminin et les publics handicapés,
- La promotion du rayonnement international du sport français, c'est-à-dire le sport de haut niveau.

Ces aides sont attribuées soit à partir du budget général de l'État (Programme Sport), soit à partir des fonds gérés par le Centre National de Développement du Sport, opérateur de l'État, dont le préfet de région est le délégué régional.

Le montant des aides financières directes attribuées en 2007 s'est élevé pour un total de 4 Millions d'euros (budget général + CNDS) ; Ces aides ont été réparties entre les fédérations régionales (ligues sportives régionales) et des bénéficiaires de l'échelon départemental (comités départementaux, clubs) ;

1 469 demandes ont eu satisfaction sur un total de 1 567 demandes adressées aux services de la Jeunesse et des Sports.

Ces aides ont été employées pour les actions suivantes :

- L'aide à l'emploi : 17,44 % des crédits,
- L'intégration des personnes handicapées : 3,74 % des crédits,
- La lutte contre la violence et l'accès des jeunes au sport : 6,44 %,
- La promotion de la pratique féminine : 4,26 %,
- La prise en compte des critères liés au développement durable et à la sauvegarde de l'environnement : 1,44 %,
- Les événements festifs locaux (dont Championnats du Monde de Rugby et de Handball) : 5,26 %.

La part des aides affectées aux seules instances fédérales (ligues et comités) s'élève à 46 % du montant total des crédits.

Ces aides financières directes sont complétées par une aide technique avec l'affectation auprès du mouvement sportif régional de 37 conseillers techniques sportifs, personnels spécialisés dont la mission consiste à soutenir l'activité du sport associatif amateur.

2) Le sport de haut niveau

La Bourgogne a compté, en 2007, 406 sportifs répertoriés sur les listes ministérielles. Ils se répartissent en différentes catégories de la manière suivante :

- | | |
|---------------|---------------------------------------|
| - 26 élites | } 162 classés sportifs de Haut Niveau |
| - 50 seniors | |
| - 86 jeunes | |
| - 244 espoirs | |

Les sportifs des 3 premières catégories sont identifiés comme étant susceptibles de constituer les équipes de France préparant les jeux olympiques, les championnats du Monde ou d'Europe. Pour les catégories espoirs, ils représentent les forces vives du sport de haut niveau à plus ou moins long terme.

Coordonné par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, le suivi social des sportifs de haut niveau s'effectue notamment par partenariat avec le Rectorat, l'Université, la ville de Dijon, le Conseil Régional, l'AFPA, le mouvement sportif et le CREPS de Bourgogne. Ce regroupement de moyens a permis d'offrir à 140 sportifs un suivi, une formation, une orientation ou une insertion

professionnelle compatible avec une pratique intensive d'un sport de haut niveau.

De plus, outre le concours des cadres techniques, la DRJS a consacré 46 000 euros à l'insertion des sportifs, pour des formations ou des signatures de convention d'insertion avec des entreprises et 101 300 euros au suivi médical et à l'évaluation des sportifs en vue de l'optimisation des performances et à la prévention et la lutte contre le dopage.

En Bourgogne il existe 21 structures labellisées dans le cadre des filières de Haut Niveau :

- 2 pôles France (lutte, voltige aérienne);
- 19 pôles Espoirs (basket-ball, canoë-kayak, cyclisme, gymnastique féminine et masculine, handball féminin et masculin, escrime, judo, natation, rugby, tennis de table, athlétisme, tir à l'arc, patinage de vitesse, course d'orientation, natation synchronisée, football, tennis).

Par ailleurs, il existe 4 centres régionaux d'entraînement et de formation (athlétisme, aviron, rugby, voile). Les filières ont bénéficié d'une aide globale de près de 131 900 euros par la DRJS de Bourgogne.

Le CREPS avec lequel une convention a été signée s'affirme comme le lieu privilégié d'accueil et de suivi des sportifs de haut niveau : 324 sportifs répartis dans 1 pôle France, 18 pôles espoirs et 1 CREF.

3) Aide à l'investissement sportif

Des aides de l'État pour un montant de 2 649 600 € ont été attribuées en 2007 principalement aux collectivités mais également à quelques associations de Bourgogne qui ont réalisé des équipements sportifs ; il s'agit de dotations du CNDS ou du budget général, ventilées à partir de l'échelon national :

8 opérations ont reçu un financement pour un montant total de subventions de 1.953.600 € ;

2 opérations - particulières puisqu'il s'agit de mise en accessibilité afin de faciliter la pratique du sport pour les handicapés - ont été financées pour un montant total de 148.000 € ;

2 opérations ont reçu un financement pour un total de 400.000 € au CREPS de Bourgogne-Dijon, pour la réalisation d'équipements destinés à l'usage des sportifs bourguignons.

B. LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

1) Information des jeunes

Soutenue par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports dans le cadre d'une convention d'objectifs 2006-2008, le C.R.I.J. (Centre Régional d'Information Jeunesse) fait preuve d'une activité soutenue et de qualité dans le champ de ses 3 missions traditionnelles : accueil et information du public ; élaboration de la documentation régionale ; animation, développement et formation du réseau. Les évaluations conduites auprès des usagers du réseau régional témoignent d'un taux de satisfaction proche de 90 %.

Dans ce contexte, le CRIJ Bourgogne reprend progressivement sa place de tête de réseau régional et regagne la confiance des financeurs institutionnels (Conseil Régional, Conseil Général de la Côte d'Or, Ville de Dijon) par la mise en place d'actions partenariales, complémentaires aux subventions de fonctionnement versées à la structure.

Dans le prolongement de cette démarche de développement, l'association travaille à la refonte de son site internet, destiné à devenir le site du réseau régional Information Jeunesse, ouvert sur chaque structure locale.

Outre les 181.000 € accordés par la DRJS en 2007, l'association a bénéficié d'une délégation ministérielle hors BOP de 1.400 € pour la mise en place de formations informatiques d'adaptation à l'emploi des animateurs du réseau (e-administration notamment). La subvention de fonctionnement du Conseil Régional de Bourgogne s'est élevée à 80.000 €.

2) Chantiers de jeunes

La DRJS a porté un effort considérable sur la campagne 2007, en mettant l'accent sur l'amélioration des conditions d'accueil des bénévoles. Les crédits d'État, 35.000 € (contre 21.000 € en 2006) ont permis à la DRJS de soutenir la totalité des 27 chantiers organisés en région, tous à connotation patrimoniale. Sur cette somme, 14.000 € ont permis d'accompagner les associations dans la réhabilitation des lieux d'hébergement mis à la disposition du public.

Comme chaque année, les chantiers de Côte d'Or et plus particulièrement ceux concernés par l'aide à l'amélioration des conditions d'accueil, ont fait l'objet d'une visite systématique des agents de la DRJS.

Au fil du temps, ces chantiers ont réussi à conquérir un nouveau public (retraité) favorisant la mixité intergénérationnelle. Vecteurs de dynamique locale, de solidarité et d'intégration sociale, ils contribuent à renforcer l'action de l'État dans ce domaine et méritent pleinement le soutien qui leur est accordé.

C. L'EMPLOI ET LA FORMATION

En application de l'instruction ministérielle n° 99-105 du 15 juin 1999, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports organise et pilote un « Service Public de Formation jeunesse et sports Bourgogne » (S.P.F.) constitué par addition des compétences des personnels des services déconcentrés et du CREPS, établissement du Ministère chargé des sports en région Bourgogne

Les missions de ce service sont les suivantes :

- analyse des besoins de formation et de leur évolution en région Bourgogne et élaboration du schéma régional, du programme annuel et du cahier des charges des formations du champ Jeunesse et Sports,
- délivrance des agréments et habilitations de formation,
- évaluation des actions conduites par les opérateurs de formation avec lesquels la DRJS a conventionné,
- suivi et contrôle de la formation « Apprentissage »,
- développement d'actions de formation et certification en partenariat avec la DRAF, la DRASS, le Conseil Régional...
- délivrance des agréments de stages en situation, dont le nouveau Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sports (BP JEPS),
- organisation d'examens puis certification ou validation des acquis de l'expérience (V.A.E.), ou allègements de formation, ou reconnaissance des titres ou diplômes étrangers et des qualifications acquises au sein de l'Union Européenne,
- accompagnement des dispositifs en faveur de l'emploi,
- développement de nouvelles formes d'emploi et de nouvelles organisations (Groupement d'Employeurs).

Pour la campagne 2006-2007, le CREPS de Bourgogne et ses opérateurs associés, agissant dans le cadre du service public de formation ont accueilli 726 stagiaires (entrés en formation) et ouvert 52 formations ou modules de formation conduisant aux professions du sport et de l'animation.

D'autres organismes assurant des formations agréées par la DRJS ont accueilli, en 2007, 417 stagiaires dont :

- 135 dans la formation DEFA (1 plate-forme de formation avec ouverture de 6 UF);
- 128 dans les formations BEATEP (4 formations);
- 100 dans les formations BAPAAT (3 formations);
- 54 dans les formations BPJEPS (3 formations).

L'ensemble de ces formations a fait l'objet d'un concours financier du Ministère Jeunesse et Sport à hauteur de 35.800 € pour le Ministère Jeunesse et Sports (AIF attribuées aux stagiaires).

L'ensemble des candidats ayant passé un examen en Bourgogne et/ou ayant demandé la délivrance d'un diplôme sur présentation des pièces requises représente 483 diplômés pour l'année 2007 :

- 181 diplômés de BEES (1er et 2° degré) dans 31 options, dont 75 hors Bourgogne;
- 36 diplômés en BPJEPS;
- 134 diplômés d'animateurs socio-éducatifs (7 DEFA – 63 BEATEP – 64 BAPAAT);
- 72 attestations de réussite à la Partie Commune du BEES 1er degré et à la Partie Commune du 2ème degré;
- 60 CAEPMNS.

III - PERSPECTIVES 2008

Pour l'année 2008 les services de la Direction régionale de la jeunesse et des sports poursuivront leurs actions selon les orientations prioritaires suivantes :

- Poursuite des efforts de modernisation et de recherche de l'efficacité notamment au titre de la gestion financière (surtout gestion des BOP sur l'ensemble de la région Bourgogne) ;
- Renforcement des campagnes et dispositifs de contrôle sur d'une part les professionnels du sport (= établissements commerciaux dispensant des activités sportives) et les accueils de mineurs ;
- Perfectionnement de la connaissance des publics par la mise en place d'un dispositif d'observation, notamment sur l'emploi sportif et sur la vie associative, dans le cadre du rôle nouveau joué par les services jeunesse et sport au titre de la délégation départementale de la vie associative ;
- Poursuite du soutien au sport associatif amateur en accentuant notamment l'évaluation sur l'impact des aides distribuées par l'État par rapport aux orientations ministérielles et notamment concernant les aides affectées aux opérations spécifiques à destination de certains publics (promotion du sport féminin, quartiers défavorisés, développement du sport pour les publics handicapés).

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Directeur : M. Christophe QUINTIN

Adresse : 15-17 avenue Jean Bertin

BP 16610

21066 DIJON CEDEX

tél : 03 80 29 40 00

Fax : 03 80 29 40 93

Mail : drire-bourgogne@industrie.gouv.fr

Site internet : www.bourgogne.drire.gouv.fr

Effectifs : 125 agents

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La DRIRE est un service déconcentré du MEIE, conduisant des activités pour plusieurs ministères (industrie, environnement, recherche, transport, travail). Ses missions principales sont les suivantes :

- développement économique (accompagnement du développement des PME/PMI, anticipation des mutations industrielles) ;
- inspection des installations classées ;
- contrôles des organismes intervenant dans le domaine des équipements sous pression et des canalisations, de la métrologie, des contrôles de véhicules (PL et VL) ;
- réception des véhicules au titre du code de la route ;
- instruction des procédures dans le domaine de l'énergie (certificats d'économie d'énergie, zones de développement de l'éolien, concessions hydroélectriques, ouvrages de transport, certificats d'obligation d'achat pour l'énergie électrique produite à partir de sources renouvelables, etc.);
- inspection du travail dans les mines et carrières, dans les ouvrages de production d'électricité concédés et sur le réseau de transport d'électricité.

La DRIRE assure des missions inter-régionales dans le cadre de la réception des véhicules et des équipements sous pression.

Outre le siège, situé à Dijon, la DRIRE Bourgogne comporte trois groupes de subdivisions (Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Nièvre/Yonne).

Pour mémoire : la DRIRE Bourgogne héberge deux entités de l'Autorité de sûreté nucléaire : la direction des équipements sous pression nucléaires et la division de Dijon. Le directeur de la DRIRE est également délégué territorial de l'ASN pour les régions Bourgogne et Franche-Comté.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

L'année 2007 a été marquée par l'obtention de la certification selon les normes ISO 9001 (management de la qualité) et 14001 (management environnemental) par la société ECOPASS. La DRIRE Bourgogne

est ainsi la première DRIRE de France à obtenir la certification 14001.

A. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Visite de près de 310 entreprises, dont une soixantaine d'établissements de groupes.

Suivi des 5 contrats professionnels de progrès signés en 2005 et 2006. Élaboration et signature du Contrat Interprofessionnel de Progrès Pierre. Élaboration des projets Automobile et Emballage-conditionnement.

Montage, instruction et financement de 50 actions collectives, dont près de 80 % relevant des filières et pôles, pour un montant total de soutien de 3,4 M€ dont 1,6 M€ sur crédits DRIRE.

Avis sur plus de 300 dossiers d'aides intéressant près de 250 entreprises, grâce aux différents dispositifs prévus dans le cadre du contrat de projets État-Région, des programmes européens, d'OSEO, etc., dont 21 aides au conseil pour 245 k€, 63 aides au recrutement de personnel d'encadrement pour 1 394 k€, 69 aides à l'investissement matériel pour 6 842 k€.

Suivi des projets des pôles de compétitivité VITAGORA et Pôle Nucléaire Bourgogne (appui au montage des dossiers soumis au FCE (5 projets présentés dont 1 accepté) et à l'ANR (4 projets validés et financés) ; soutien à diverses actions collectives et au montage de plates-formes collaboratives).

Signature en septembre 2007 du contrat interprofessionnel de progrès pour la filière « Pierre en roche ornementale ».

Mise en œuvre des nouveaux CPER et programmes européens.

Participation importante de la DRIRE et du MINEFE au 2ème Salon ENTREPRISSIMO.

B. RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

Les actions menées en 2007 s'inscrivent dans la première phase de réalisation du Contrat de Projets État-Région 2007-2013.

6 grands projets de recherche structurants pour la Bourgogne ont été évalués et validés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Un grand projet fédérateur visant à soutenir l'innovation à travers la valorisation de la recherche et le transfert de technologie a, lui aussi, été évalué positivement et financé. L'objectif est de conforter le potentiel de la recherche pour participer au développement économique de la Bourgogne. C'est un projet ambitieux qui doit donner des résultats mesurables.

L'évaluation de SYNERJINOV, structure de mutualisation des actions de valorisation de la recherche, a été effective en 2007 et a conduit à une analyse positive. Celle-ci s'est traduite par un renouvellement du financement de ce programme pour une durée de trois ans.

A l'issue de cette première année d'exécution du CPER, le bilan annuel est de 1 588 627 € engagés. Une priorité forte a été mise sur les financements des équipements scientifiques structurants en focalisant sur les fédérations de recherche.

C. ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

487 inspections ont été réalisées en 2007. Dans le domaine des risques, les 20 établissements Seveso seuil haut de la région ont été inspectés. La DRIRE a aussi participé à trois exercices relatifs à des plans particuliers d'intervention.

166 rapports ont été présentés devant les conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ou devant les commissions départementales de la nature, des paysages et des sites.

En 2007, la notion de silo à enjeux très importants (SETI) a remplacé celle de silo sensible. A partir des critères ainsi définis, la Bourgogne compte 27 SETI. Sur ces silos, la DRIRE a réalisé en 2007 14 inspections approfondies et 2 inspections rapides.

Une campagne de contrôle a été organisée sur les tours aéro-réfrigérantes. Ces tours sont susceptibles de rejeter des légionelles, qui peuvent provoquer une maladie grave : la légionellose. 53 prélèvements inopinés ont été réalisés sur les tours de 22 établissements.

68 inspections de carrières ont été réalisées sous l'angle de la sécurité des travailleurs.

L'implication de la DRIRE sur des dossiers sensibles a notamment permis d'obtenir les réalisations suivantes :

1) Risques

ZIEGLER à Longvic (21) : cette société exploitait, à proximité de la rocade de Dijon, un entrepôt sans posséder l'autorisation préfectorale requise. Elle a investi 1 M€ dans différents travaux concernant la réduction du risque d'incendie et de lutte contre l'incendie.

2) Eau

WOCO à Decize (58) : cet établissement a mis en service la modification de sa station de détoxification des effluents aqueux des chaînes de traitement de surfaces. Les prescriptions de rejet dans l'Aron sont maintenant respectées. Coût de l'investissement : 1,1 M€.

Vallourec à Saint Florentin (89) : la reconstruction de l'atelier de traitement de surface, suite à l'incendie de septembre 2006, a été l'occasion pour l'exploitant d'étudier et de réaliser un nouvel outil de travail mettant en œuvre les meilleures technologies disponibles (choix du zéro rejet) pour un investissement d'environ 11 M€.

3) Qualité de l'air et des sols

NELTEC à Mirebeau (21) : un système de traitement des COV, avec lit de céramique régénératif, a été installé pour un coût de 300 k€. Son rendement est supérieur à 99 %. Le flux de COV rejeté à la cheminée est réduit d'environ 115 kg/h à moins de 1 kg/h.

Usine de bitumes et d'émulsions d'Auxerre (ESSO SAF) : sur cette ancienne usine, située en bordure de l'Yonne, les deux premières phases des travaux de dépollution ont été réalisées, pour un coût de 400 k€ environ.

4) Déchets

Centre de tri des déchets ménagers de Dijon : le 14 novembre, le Grand Dijon a inauguré son nouveau centre de tri des déchets ménagers. Il a coûté 7 M€, est fortement automatisé et peut traiter 21 000 tonnes de déchets par an.

D. CONTRÔLES TECHNIQUES ET ÉNERGIE

En 2007, 52 centres de contrôles de véhicules légers, 11 centres de contrôles de véhicules poids lourds et plus de 260 contrôles de poids lourds ont été surveillés ou supervisés par la DRIRE.

En matière de réception « industrielle » de véhicules la DRIRE a instruit 254 dossiers en 2007, dont 76 pour le transport de matières dangereuses, permettant ainsi la mise sur le marché des véhicules des constructeurs ou importateurs de la région.

120 actions de surveillance (audits, visites approfondies ou visites inopinées) ont été conduites auprès des organismes chargés d'évaluer et de contrôler la conformité des instruments de mesure utilisés pour les transactions commerciales, financières ou fiscales, pour garantir la sécurité ou la préservation de

l'environnement et pour déterminer ou vérifier des caractéristiques annoncées ou imposées.

Pour les équipements sous pression 14 actions de contrôles d'organismes habilités ont été menées en Bourgogne (visites approfondies d'agences, visites de supervision inopinées ou revue de contrat entre l'organisme et la DRIRE).

Deux actions de surveillance des détenteurs, l'une portant sur les ensembles de mesurage de fioul sur camions, l'autre portant sur les analyseurs de gaz, les opacimètres utilisés pour l'entretien des véhicules dans les garages, et les manomètres pour gonflage des pneumatiques utilisés dans les mêmes établissements, ont été conduites par la DRIRE dans le cadre d'une coordination nationale.

1) Gaz

La DRIRE a maintenu son action de suivi du programme de résorption de fonte grise cassante par Gaz de France. Selon les informations communiquées par GDF, la totalité de ce type de canalisations a été supprimée de la région.

2) Barrages

Le pôle de compétence Barrages de la zone Est, basé au sein de la DRIRE Franche-Comté, assure désormais totalement le contrôle des barrages de la région Bourgogne. L'instruction du renouvellement de la concession des chutes de la Cure s'est poursuivie sur la base du dossier déposé en 2006. Les visites annuelles des barrages de Crescent et de Chaumeçon ont permis d'émettre un avis satisfaisant sur l'état et l'exploitation de ces ouvrages.

3) Canalisations

En 2007, la DRIRE a organisé une rencontre avec chacune des DDE de la région en vue de déterminer les modalités et conditions d'élaboration des « porter à connaissances » auprès des collectivités locales concernées par le passage d'une canalisation de transport de matières dangereuses.

Sur proposition de la DRIRE, ce « porter à connaissance » a été formellement réalisé dans l'Yonne et la Nièvre par un courrier du préfet aux maires des communes concernées les invitant à faire preuve de vigilance dans la zone des effets irréversibles et à interdire la construction ou l'extension de certaines catégories d'établissements recevant du public dans les zones des effets létaux significatifs ou des premiers effets létaux de part et d'autres de ces ouvrages.

III - PERSPECTIVES 2008

A. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La DRIRE poursuivra le travail engagé, filière par filière, en contribuant notamment à la bonne évolution des contrats de progrès et à l'accompagnement à la reconnaissance nationale et internationale des pôles de compétence et des pôles de compétitivité. Les efforts porteront en particulier sur :

- Pôle Nucléaire Bourgogne et VITAGORA : développement de leur inter-régionalité, élaboration d'une nouvelle stratégie dans la perspective de l'audit national, structuration de plates-formes et projets collaboratifs;
- Signature d'un contrat professionnel de progrès avec le secteur de l'emballage-conditionnement et mise en œuvre des actions pour l'automobile et les services;
- Soutien aux pôles de compétences (Chalon-sur-Saône, Nevers–Magny-Cours, pôles d'excellence ruraux, ...) dans leurs efforts de structuration;

- Mise en œuvre des actions industrielles et de filières du CPER et des programmes opérationnels européens, en particulier en ce qui concerne l'innovation, le développement durable, la prise en compte de l'éco-conditionnalité et de la grille développement durable;
- Réalisation de nouvelles études, en particulier sur les services liés à la sphère productive et sur des secteurs bourguignons de pointe;
- Intégration des nouvelles stratégies liées aux restructurations possibles des services de l'État (capital humain, services à la personne, éco-technologies, énergies renouvelables...).

B. RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- Mettre en œuvre les volets « Enseignement Supérieur, Recherche et Compétitivité » et « Espace Régional de l'Innovation »;
- Accompagner la dynamique des deux pôles de compétitivité : VITAGORA, associé au pôle de compétence AGRALE, et le Pôle Nucléaire Bourgogne pour l'industrie du nucléaire;
- Renforcer le soutien aux CRITT et aux plates-formes technologiques;
- Accompagner l'uB Filiale dans son installation effective, notamment en participant au conseil de surveillance et en présentant sa demande d'agrément au titre du Crédit Impôt Recherche et du maintien du label CRT des deux CRITT gérés par uB Filiale;
- Soutenir les objectifs de l'Incubateur PREMICE permettant de faire émerger davantage d'entreprises innovantes à forte croissance de développement;
- La participation aux conseils scientifiques de l'Université de Bourgogne, de l'ENSAM et de l'ENESAD permettra d'aider à la mobilisation des équipes de recherche dans les établissements bourguignons;
- Renforcer l'autonomie du jury régional du concours création d'entreprises de technologies innovantes.

C. ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

- Réaliser au moins 500 visites d'inspection;
- S'inscrire dans les objectifs nationaux : tous les établissements prioritaires ou à enjeux (27 % du total des établissements) doivent être inspectés tous les ans ou tous les 3 ans, les autres au moins tous les 10 ans;
- Prescrire 5 PPRT;
- Réaliser un contrôle inopiné de mise en œuvre du POI dans au moins deux établissements Seveso;
- Réunir les 14 CLIC et ouvrir le site internet sur les établissements Seveso;
- Avoir inspecté les 27 silos à enjeux très importants (SETI) sur 2007/2008;
- Effectuer une campagne de prélèvements inopinés sur les tours aéroréfrigérantes;
- Dans le cadre de l'action nationale, 10 inspections seront réalisées sur le thème des cuvettes de rétention, et tous les établissements soumis à autorisation pour des bacs d'hydrocarbures seront inspectés sur le thème des fonds de bacs;
- Initier les travaux de mise en place d'un plan de protection de l'atmosphère sur l'agglomération de Dijon;
- Encadrer par arrêté l'information et l'alerte en cas de pic de pollution par les particules, en harmonisant les dispositions sur les quatre départements;

- Inspecter 10 installations utilisant des biocides et 10 installations utilisant des fluides frigorigènes;
- Réaliser au moins 72 inspections de carrières au titre de la sécurité des travailleurs;
- Dans le cadre de la campagne nationale, inspecter 8 pressings;
- Publier systématiquement sur internet les arrêtés, les rapports au CODERST ou à la CDNPS, ainsi que les rapports d'inspection.

D. CONTRÔLES TECHNIQUES ET ÉNERGIE

Les objectifs 2008 s'articuleront principalement autour des objectifs nationaux et complémentaires du Budget Opérationnel de Programme (BOP) «Développement des entreprises, des services et de l'activité touristique» visant les thèmes suivants :

- métrologie au titre de l'action «Développement industriel et métrologie»;
- contrôles techniques de sécurité au titre de l'action «Installations classées, énergie et contrôles techniques de sécurité».

Les conditions de leurs réalisations seront étroitement liées aux dispositions du système de management de la qualité et de l'environnement dont la certification a été obtenue courant 2007.

Compte tenu des départs prévus en 2008 parmi le personnel de la DRIRE, il importe de réussir les adaptations nécessaires à la gestion des compétences et qualifications pour l'activité de réceptions par type de véhicules, notamment concernant les véhicules et citernes de transport de matières dangereuses du constructeur bourguignon Magyar.

L'année 2008 sera également une année charnière pour l'accompagnement des entreprises dans la démarche de passage aux réceptions communautaires européennes de véhicules. La qualité des réceptions prononcées par la DRIRE (conformité des véhicules produits, faibles délais d'instruction...) reste un des facteurs de la compétitivité de ces industriels, fortement représentés en Bourgogne.

E. GESTION INTERNE ET ACTIONS COMMUNES

L'annonce faite à la mi-décembre de la fusion des DRIRE - DIREN et DRE est un élément clé qui va impacter la vie du service durant plusieurs années. Selon le calendrier retenu pour la Bourgogne, cette fusion va s'opérer en 2010. Les priorités de l'année 2008 vont donc être considérablement conditionnées par ce choix. Néanmoins, les grands thèmes demeurent et peuvent être listés de la façon suivante :

- Animation du plan d'actions environnemental et achèvement du plan de déplacement de la DRIRE;
- Les marges dégagées seront consacrées à l'amélioration des conditions de travail des agents. Ces marges pourront être orientées sur toute forme de dépenses qui s'avèreraient utiles dans le cadre de la réforme de l'État;
- Optimiser la gestion des mobilités du personnel, gérer les compétences, mettre en œuvre le droit individuel à la formation et maintenir l'effort de formation, préparer les agents à pouvoir appréhender les conséquences de la réorganisation de l'État;
- Entretenir un dialogue social permanent;
- Optimiser la gestion de la masse salariale;
- Entretenir les bureaux dans le cadre d'une gestion locative optimisée et prenant en compte les incidences éventuelles de la fusion DRIRE/DIREN/DRE;
- Achat de 3 véhicules de service dans le cadre du programme d'achat de véhicules propres;

- Poursuite des actions du groupe de travail des correspondants informatiques Grand-Est;
- Site Internet : évolution des services existants relatifs aux réceptions de véhicules avec l'introduction d'une possibilité de suivi en ligne des dossiers en cours d'instruction. Refonte complète du site;
- Poursuite des renouvellements d'ordinateurs (avec mise en place d'écrans plats TFT 19 pouces);
- Travail sur le renforcement de la sécurisation des ordinateurs portables (pare-feu);
- Reconduire les actions récurrentes (cartes de vœux, rapport d'activité, DRIRE @n ligne, dossiers de presse, communiqués et conférences de presse, salons, manifestations, en particulier réunion du Comité EMAS, mise à jour des sites intranet et internet...);
- Adopter une politique de communication en tenant compte des décisions gouvernementales en matière de réforme de l'État.

Au-delà des objectifs thématiques rappelés ci-dessus, l'équipe en charge de la fonction "support" aura comme ambition d'atteindre le plus grand nombre possible de cibles fixées par le BOP 134, mais aussi de savoir se montrer réactive aux évolutions annoncées sur la réforme de l'État, et sur la recomposition de son administration.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT

Directeur : M. Georges REGNAUD

Adresse : 57, rue de Mulhouse
21033 DIJON Cedex

Tél : 03 80 29 44 44

Fax : 03 80 66 87 91

Mail : dre-bourgogne@equipement.gouv.fr

web : <http://www.bourgogne.equipement.gouv.fr>

Effectifs de la DRE : 87 agents

Budgets : chiffres clé de l'activité

Financements sur routes nationales 95,3 millions €

Nombre de logements sociaux financés : 2 077

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Service déconcentré du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, travaillant également pour le ministère du Logement et de la Ville, la Direction Régionale de l'Équipement fonde son action en Bourgogne sur trois enjeux principaux :

Intégrer les impératifs des trois volets du développement durable (économique, social et environnemental) dans toutes les politiques publiques et dans tous les processus de production.

Produire des outils pour l'organisation du transport dans une perspective d'aménagement durable des territoires : report du fret sur des modes alternatifs à la route, liens forts avec l'urbanisme, l'étalement urbain et l'habitat, la gestion de l'espace et les déplacements, la gestion des risques naturels, la desserte des zones d'activités, etc.

Réussir l'augmentation du parc de logements sociaux et l'application du droit au logement opposable.

Les missions principales sont les suivantes :

- Observer en prospective le territoire à des fins d'analyse et de réflexion,
- Animer les réseaux professionnels locaux du transport et du BTP, établir une réflexion commune avec tous les partenaires publics et privés de l'habitat, et assurer le pilotage du pôle « Transports, Logement et Aménagement »,
- Programmer en proposant l'affectation des financements de l'État et de l'Europe selon les projets et les priorités d'application territoriale des politiques publiques,
- Réguler en faisant respecter les normes et les règles par les entreprises de transport et en contrôlant la qualité des constructions neuves.

L'engagement quotidien de la DRE est donc sous-tendu par trois objectifs majeurs :

- Agir pour le **développement durable**.
- Contribuer à la **sécurisation de l'action publique**.
- Mobiliser la **compétence technique** et l'**expertise** au niveau attendu.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

A. OBSERVER ET ANALYSER

1) Le développement d'un Système d'Information Géographique

Lancé en 2007 dans sa nouvelle version, le Géoportail national a vocation à ouvrir l'accès à l'information géographique numérique produite entre autres par les services de l'État. Ceux du MEEDDAT, en particulier, étofferont progressivement son contenu. Ainsi, en Bourgogne, la DRE et les quatre DDE élaborent des données et des catalogues de données géographiques et l'année 2007 aura contribué à enrichir ce patrimoine : numérisation de Plans de prévention des risques inondation, de documents d'urbanisme ou encore de données sur la demande de logement social.

En outre, la DRE contribue à des actions concertées avec les autres acteurs en faveur d'un dispositif régional harmonisé de l'information géographique en Bourgogne.

2) Les principales études réalisées en 2007

a) Synthèse des documents d'urbanisme en Bourgogne

Un document de synthèse sur les SCOT, Plans Locaux d'Urbanisme et les cartes communales en Bourgogne a été réalisé en collaboration avec les 4 DDE de Bourgogne, afin de proposer une lecture des procédures de planification et leur évolution sur une période annuelle.

b) Connaître les territoires

La DRE analyse les territoires bourguignons pour produire des expertises et des études qui sont autant d'aides à la décision pour les acteurs locaux. Exemples de production 2007 : L'analyse de la tension de la demande locative HLM en croisant les informations provenant du fichier «numéro unique » sur les demandeurs de logements HLM et les attributions.

c) Le Livre blanc de l'habitat

Décrypte le marché du logement en Bourgogne, en situant les données dans leurs évolutions et leurs contextes, qu'ils soient nationaux, régionaux, départementaux ou communaux (publication en 2008).

d) L'étalement urbain

Est un axe de préoccupation majeure dans la recherche des économies d'énergie et de la réduction des gaz à effet de serre. La DRE a lancé une étude en collaboration avec les quatre DDE de Bourgogne pour apprécier les enjeux de la pression urbaine sur les espaces naturels et agricoles ainsi que sur le développement des déplacements motorisés individuels.

e) Fret

L'État encourage le transport de marchandises par des modes alternatifs à la route. La DRE a impulsé deux expérimentations de transport de bois par la Saône et le Rhône, le transport du bois d'industrie par voie d'eau constituant un enjeu économique important pour les territoires bourguignons, notamment le Morvan, les monts du Beaujolais et le Clunysois.

f) Étude et aménagement durable de plates-formes logistiques fer-fluvial-route.

Les services de l'Équipement en région Bourgogne ont effectué des études sur l'avenir du terminal fer-route Dijon-Bourgogne (Perrigny) et sur les impacts socio-économiques et environnementaux des

plates-formes logistiques (Gron sur l'Yonne,...). Pagny, par exemple, est un port fluvial mais aussi une zone d'activités économiques reliées aux trois modes fer-fluvial-route, pour laquelle les questions d'urbanisation et de gestion de l'espace ont été analysées.

Concernant toutes ces plates-formes logistiques multimodales, les enjeux de l'État, outre le développement du transport alternatif au mode uniquement routier, sont dans la création d'emplois, notamment dans le Val de Saône, zone touchée par les restructurations industrielles, avec la prise en compte de demandes nouvelles en logements et en moyens de déplacement.

g) En partenariat avec l'Université de Bourgogne

Et dans le cadre du pôle régional d'échanges sur le développement et l'aménagement du territoire – PREDAT- la DRE a publié les actes du colloque organisé avec l'Université de Bourgogne et le CNRS sur le vieillissement des populations. Ce phénomène prévisible mais inédit dans notre histoire, mal connu, va concerner dans les prochaines années toutes les politiques publiques.

h) Un observatoire des zones d'activités durables

A été mis en place pour le Mâconnais avec une base de données géographiques qui fonctionne en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, il va s'étendre dans un premier temps sur le Val de Saône.

B. ANIMER

1) La mise en œuvre de la LOLF

La DRE Bourgogne est responsable de 6 budgets opérationnels de programmes (BOP).

- transports terrestres et maritimes,
- sécurité routière,
- aménagement, urbanisme et ingénierie territoriale,
- développement et amélioration de l'offre de logement,
- équité sociale et territoriale et soutien,
- stratégie et pilotage des politiques de l'Équipement : il s'agit d'un BOP regroupant les moyens humains et de fonctionnement de l'ensemble des services déconcentrés de l'Équipement en région Bourgogne.

2) L'animation des réseaux professionnels dans les domaines des transports et du BTP

En contact permanent avec les professionnels des transports, du bâtiment et des travaux publics, la DRE joue un rôle d'animation, d'incitation, de pédagogie et d'accompagnement des acteurs économiques.

3) Le pôle « Transport, Logement et Aménagement »

La DRE est chargée de l'animation du pôle régional « transports, logement et aménagement », comprenant les services régionaux de l'État intervenant dans les domaines des transports, du logement et de l'aménagement et les établissements publics : RFF, SNCF, VNF, ANAH, DDE, DGAC, IGN, Météo-France, CETE,... Le pôle TLA a vocation à renforcer la cohérence d'ensemble des missions des services qui le composent, dans les domaines transport, logement, sécurité et prévention des risques (surtout dans les transports), observation, connaissance et aménagement durable des territoires, intermodalité des transports, développement durable...

Les travaux 2007 ont porté notamment sur le projet d'expérimentation de la décentralisation des canaux bourguignons et des ports de la Saône, les études sur la LGV Rhin-Rhône / Branche Sud, le nouveau plan fret de la SNCF, la politique de suppression des passages à niveau, le diagnostic sur la plateforme multimodale de Pagny, l'analyse de la population de la Bourgogne, sur les plans démographiques et des besoins en habitat, les observatoires départementaux du bruit,...

Par ailleurs, les travaux du pôle TLA ont été axés sur l'approfondissement technique des projets du nouveau Contrat de Projet État-Région 2007-2013 et des nouveaux programmes opérationnels européens (FEDER), avec notamment l'examen du volet ferroviaire et du volet voies navigables.

4) Le Comité Régional de l'Habitat, lieu de synthèse et de proposition

Le Comité régional de l'habitat est installé en Bourgogne depuis décembre 2005 sous la présidence du préfet de région. Son rôle est de faire la synthèse des évolutions de l'habitat, d'établir une réflexion commune entre tous les partenaires publics et privés de l'habitat (élus, institutions, professionnels, associations...) et de fournir des avis sur les priorités d'intervention.

Quatre commissions thématiques ont proposé des pistes d'action :

- qualité de l'habitat, développement durable et accessibilité,
- logement en milieu rural,
- logement social privé,
- logement, hébergement et services associés.

C. PROGRAMMER

1) Les contrats de projets 2007-2013 : préparer le développement futur de la Bourgogne

Pour favoriser la circulation des trains et des bateaux, que ce soit pour le transport de fret que celui de voyageurs, conformément aux décisions du Grenelle de l'Environnement, une enveloppe de 147,36 millions d'euros a été programmée dans les contrats de projets État-région 2007-2013 en faveur des axes fluviaux Rhône-Saône et Seine-Yonne, du TGV Rhin-Rhône et des voies ferrées du réseau classique.

2) Mettre en œuvre le plan de cohésion sociale

La DRE pilote le volet logement de ce plan en liaison avec les 4 DDE de Bourgogne pour atteindre les ambitions affichées : 2 077 logements sociaux ont été financés en 2007. En Côte d'Or, la production atteint un record historique avec 881 logements locatifs sociaux engagés dans le parc public (2 fois plus que la moyenne annuelle entre 2000 et 2004). Cette montée en charge a été rendue possible par une mobilisation forte et convergente de l'État et des deux délégataires de compétence : la Communauté de l'agglomération dijonnaise et le Conseil général.

En outre, la loi du 5 mars 2007 a institué le droit au logement opposable : l'État a désormais une obligation de résultat, pour proposer un logement décent à tous ceux qui ne peuvent y accéder par leurs propres moyens.

Un dispositif de lutte contre l'habitat indigne est par ailleurs en phase opérationnelle.

3) Le Service Régional de Maîtrise d'Ouvrage Routier

Le grand chantier du contournement routier nord-ouest de Dijon (LINO), boulevard urbain de 6,5 km de longueur qui sera riche de plusieurs ouvrages d'art d'envergure, dont un tunnel dans la montagne, et de nombreuses innovations techniques, se place dans une perspective essentielle : la sécurité environnementale tout au long des travaux qui s'annoncent complexes. La DRE s'est engagée à garantir

tout au long du chantier une **haute qualification environnementale** par la mise en place d'un système qualité de management environnemental de type ISO 14000 associant services de l'État et entreprises. Par ailleurs, les travaux de la route Centre Europe Atlantique se sont poursuivis activement.

D. RÉGULER

1) Contrôler les entreprises de transport

En 2007, les 21 contrôleurs des transports de la DRE ont contrôlé 4 158 poids lourds français et étrangers sur les routes de Bourgogne en partenariat avec les forces de l'ordre. 777 véhicules ont été contrôlés en infraction en 2007, soit une légère diminution par rapport à l'année précédente. Ils ont aussi effectué 189 contrôles en entreprise parmi les 1200 entreprises de transport ayant leur siège en Bourgogne : 480 infractions relevées, dont 28 délits.

2) Contrôler la qualité des constructions neuves

En 2007, l'accent a été mis sur le respect de la réglementation thermique dans une perspective d'économies d'énergie, à la fois pour des bâtiments tertiaires et d'habitat collectif.

III - PERSPECTIVES 2008

Poursuite du plan de cohésion sociale et mise en œuvre du droit au logement opposable.

Mener les chantiers de développement et d'aménagement durables des territoires en intégrant les préoccupations environnementales, économiques et sociales. Organiser notamment les transports dans une vision globale : urbanisme et habitat, desserte des zones économiques, déplacements urbains, et accompagner les mutations des territoires en favorisant une gestion raisonnée de l'espace, structurée et économe en déplacements.

Accroître l'attractivité économique de la Bourgogne par une prise en compte pionnière des impératifs du développement durable : prévention des risques, éco-labels, innovations et critères environnementaux dans l'industrie et l'habitat,...

Contribuer au Plan climat-énergie : réduction des émissions de gaz à effet de serre, économies d'énergie et énergies renouvelables.

Préparer l'expérimentation de la décentralisation des trois canaux bourguignons à la Région.

Valoriser les atouts de la Bourgogne en matière de transports et de logistique en intégrant les objectifs de report modal et d'approche multimodale, la desserte des métropoles régionales et la nouvelle organisation du fret.

DÉLÉGATION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ

Déleguée Régionale : Mme Catherine HUGONET

Localisation : Cité Vaillant
22, Avenue Garibaldi
21000 DIJON

Adresse Postale: Préfecture de la Bourgogne
DRDFE de Bourgogne
53, rue de la Préfecture
21041 DIJON - Cedex

Tel : 03.80.44.67.29

Fax : 03.80.44.69.84

Mail : drdfe-bourgogne@bourgogne.pref.gouv.fr

Effectifs : 1 Déleguée Régionale

2 secrétaires : Mmes DROUARD et FERAD

1 CMD 21 : Mme Anne THIERRY (adjointe à la DRDFE)

1 CMD 58 : Mme Martine GRAS

1 CMD 71 : Mme Nathalie BONNOT

1 CMD 89 : Mme Halina CREUSATON

Budget d'intervention SDFE: 404 431 € (543 470 € en 2006
dont 250 000 € du CPER régional qui a disparu en 2007)

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La DRDFE ayant une mission transversale visant à intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'analyse, la conception le pilotage et l'évaluation des politiques publiques, elle conduit toujours ses actions avec des partenaires : Services de l'État, ACSE, Villes, Conseil Régional, Conseils généraux, entreprises, associations ...

Elle met en œuvre ses missions en appliquant une méthodologie de travail, l'approche intégrée de l'égalité femme/homme à travers vers 4 axes :

- L'accès des femmes aux postes à responsabilité et à la prise de décision;
- Le respect de la dignité des personnes;
- L'égalité professionnelle;
- L'articulation des temps de vie.

La démarche intégrée se conduit de pair avec la mise en place d'actions dites spécifiques, visant à rattraper certains retards dans la situation entre les femmes et les hommes.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

Au titre de l'année 2007, la DRDFE a financé la majorité de ses actions sur les 2 axes prioritaires définis par l'État, l'égalité professionnelle et l'égalité en droits et dignité, dont les crédits engagés représentent 95,5 % de l'enveloppe budgétaire régionale de 404 431 €.

A. L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Crédits consommés : 186 013 €

1) Dans le domaine de l'insertion professionnelle

a) Des actions à vocation régionale

L'action de la coopérative Féminin technique (FETE) :

Le projet régional « Nouveaux acteurs de la mixité des emplois techniques » se traduit notamment par la signature d'une centaine de chartes de la mixité avec des entreprises, associations ou organismes de formation, le développement d'un réseau de femmes, la sensibilisation des acteurs de la formation et de l'emploi aux inégalités Hommes/femmes et la diffusion d'outils pédagogiques et de bonnes pratiques. L'enjeu est aujourd'hui d'accompagner les organismes signataires des chartes et d'évaluer l'impact de leur engagement sur la situation des femmes et les pratiques d'égalité (recrutement, formation,...).

L'action « améliorer l'insertion professionnelle des femmes issues de l'immigration » a permis d'accompagner 83 femmes en Côte d'Or, majoritairement nées en France et originaires d'Afrique du Nord, le plus grand nombre possédant le baccalauréat, âgé de moins de 35 ans et résidant à Dijon. 36 femmes ont trouvé un emploi et 8 une formation. Dès 2007, des réunions ont eu lieu avec les acteurs de l'emploi de Chalon sur Saône et Auxerre afin d'étendre cette action à la Saône et Loire et à l'Yonne.

Le projet régional « bâtir au féminin » porté par la Fédération Française du bâtiment, l'ARIQ/BTP, le CESAM a pour but de promouvoir l'intégration du public féminin dans des postes de production en développant des pratiques novatrices et de répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Une enquête auprès de 1337 entreprises (900 réponses) a permis d'identifier 666 postes à pourvoir dont 35 % en maçonnerie. Des actions d'accompagnement et de mise en place de parcours d'insertion individualisés pour des femmes ont eu lieu dans chaque département.

b) Quelques exemples dans les départements

l'action « **100 métiers pour 100 femmes** », mise en œuvre en Côte d'Or dans le cadre d'un partenariat entre le cabinet de placement M&D et la ligue de l'enseignement s'est terminée en août 2007. Elle a permis à 79 femmes, issues des quartiers en ZUS et relevant pour moitié du PLIE, de retrouver un emploi. Parmi ces emplois, 40 sont des CDI ou des CDD de plus de 6 mois. On constate cependant que cela n'a pas fait évoluer la structuration de l'emploi des femmes ; on trouve en effet beaucoup d'emplois précaires (temps partiel, temps fractionné, peu qualifiés et peu rémunérés) et dans des métiers et secteurs occupés habituellement par des femmes (ménage, aide à la personne, grande distribution,... etc.).

Féminisation de l'entreprise FTP IVECO à Bourbon Lancy (71) dans le cadre d'un partenariat DDTEFP, DDDFE, agences de travail temporaire, ANPE. Le projet de féminisation de l'entreprise IVECO a vu le jour en 2006. L'objectif était de mettre en place une action expérimentale visant à former une dizaine de femmes pour les besoins en main d'œuvre de l'entreprise IVECO.

La formation a débuté le 22 janvier 2007 pour une période de trois mois à l'issue de laquelle l'entreprise FPT IVECO a embauché les stagiaires pendant une durée de 6 mois (contrat de travail temporaire). A l'issue de la période de stage ; 5 femmes sont passées en CDI, les 5 autres continuent à travailler en contrat de travail temporaire. Une deuxième formation s'est déroulée en mai pour 10 personnes dont 7

femmes. A l'issue de laquelle 4 femmes ont été embauchées en CDI. Une troisième formation s'est déroulée en septembre pour 10 personnes dont 4 femmes. En novembre, 204 personnes ont été embauchées en CDI. Parmi cette population, on compte 56 femmes. **Les résultats sont positifs** : en décembre 2007, on compte 136 femmes embauchées dans l'entreprise sur 1555 salariés. **Leur proportion est passé de 4 à 8,75 %.**

Dans l'Yonne, L'opération « Parcours vers l'emploi durable des femmes » a été renouvelée en 2007 au bénéfice de 20 personnes des quartiers ZUS de Migennes et de Sens. Le projet a été inscrit au Contrat Urbain de Cohésion Sociale des deux villes. Il consiste en un accompagnement individuel et collectif renforcé de 6 mois avec, pour objectif, un emploi stable ou durable dans le secteur marchand d'activité.

Dans la Nièvre, l'action **Découverte des métiers de l'industrie** part du constat que le tissu industriel local manque de personnel qualifié et les entreprises nivernaises sont prêtes à accueillir des femmes. Il s'agit d'une action de sensibilisation aux métiers de l'industrie dans le cadre d'un partenariat avec l'ANIFOP (l'association nivernaise de formation professionnelle de l'industrie.) qui a accueilli 10 femmes en 2007.

L'intérêt de cette action est double: d'une part développer l'attractivité des métiers industriels en montrant aux femmes que les techniques ont évolué et d'autre part contribuer à faire changer durablement les stéréotypes liés à la représentation des métiers de l'industrie.

La méthodologie repose sur la découverte de 4 secteurs en tension en centre de formation.

Ce parcours initiatique est nécessaire pour choisir une orientation car les femmes ne vont guère spontanément vers ces métiers. La rencontre avec d'autres femmes en poste est primordiale, on ne peut en faire l'économie, même si les résultats ne sont pas nécessairement immédiats.

Un contrat mixité dans l'Yonne a permis l'aménagement d'un local de chantier permettant l'embauche d'une salariée dans une petite entreprise du bâtiment

2) L'égalité des chances entre les hommes et les femmes a été également soutenue par un travail autour de l'orientation des jeunes filles

Les 4 Carrefours des carrières au Féminin constituent une manifestation annuelle organisée par l'association Féminin Technique, et différents partenaires. Son objectif est de renseigner les jeunes filles des classes d'orientation (3e et 2e) sur différents métiers traditionnellement exercés par les hommes. Les 4 forums départementaux se sont déroulés entre janvier et février 2007 et ont permis à près de 5000 jeunes filles de dialoguer avec des intervenantes représentant les professions où les femmes sont peu nombreuses.

Le prix de la vocation scientifique et technique (PVST) constitue un autre outil de la politique de diversification des choix d'orientation des filles. En Bourgogne, ce prix a permis, de 1991 à 2006, à 246 lauréates, 59 en Côte d'Or, 109 en Saône et Loire, 36 dans la Nièvre et 42 dans l'Yonne de percevoir une bourse (800 € en 2006) pour accompagner leur engagement dans des filières scientifiques ou techniques. Le prix des lauréates 2006 a été remis par le préfet de région le 21 février 2007.

Le PVST 2007 (1000 €): grâce à une campagne d'information mieux structurée, 64 dossiers de candidatures sont parvenus à la DRDFE, dont 50 se sont révélés éligibles. Le choix des 16 élèves primées a donc été difficile pour les membres du jury. L'Association des Femmes Françaises Diplômées d'Université (AFFDU) a décidé cette année de s'associer au PVST pour remettre 2 prix de 500 €. Une remise officielle de ces prix est prévue courant 2008.

Une enquête régionale sur la désaffection des filières scientifiques par les filles a débuté en 2006 ; elle est menée par le Service Académique de l'Information et l'Orientation et l'université. Elle s'est poursuivie en 2007. Le résultat ne nous est pas encore parvenu.

3) Le soutien à la création d'entreprise

L'accompagnement des créatrices d'entreprise s'est développé en 2007 par le soutien financier de 10

actions dans 3 départements dont une à vocation régionale pour l'association Bourgogne Active.

La DRDFE dispose d'un outil spécifique d'aide à la création d'entreprise par les femmes : le FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes). La DRDFE a initié fin 2006 un partenariat avec l'association Bourgogne Active afin d'agir au plus près des territoires. En effet, **en 2005, 7 garanties** seulement avaient été mises en place dans les 4 départements, **16 l'ont été en 2006** (3 en Côte d'Or, 7 en Saône et Loire, 6 dans l'Yonne et aucune dans la Nièvre). Malgré la disparition de l'association Saône et Loire active, **en 2007, 21 garanties** ont été accordées en comité d'engagement dans les 4 départements (7 en Côte d'Or, 1 dans la Nièvre, 3 en Saône et Loire et 10 dans l'Yonne).

B. L'ÉGALITÉ EN DROITS ET EN DIGNITÉ

Crédits consommés : 200 368 € dont 135 244 € pour les 4 Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles. Ceux-ci ont vocation à accueillir individuellement les femmes (parfois des hommes) afin de leur donner gratuitement une information juridique et selon les problèmes répertoriés, les orienter vers les structures concernées (Solidarité Femmes si elles subissent des violences conjugales par exemple).

1) Deux projets régionaux dont un nouveau

a) La consultation égalité jeunesse Bourgogne initiée par l'association Carrefour des Mondes

Elle a pour but de répertorier les représentations et stéréotypes des jeunes filles et garçons des collèges, lycées et des jeunes adultes en voie d'insertion professionnelle, à partir de questionnaires suivis de débats avec les équipes éducatives des structures, également de faire évoluer les rapports de violence et de domination constatés entre les garçons et les filles notamment pour prévenir, à l'âge adultes, les violences conjugales. Cette action a été soutenue par les FIPD de la Côte d'Or et de l'Yonne, la DRDFE et le Conseil régional.

En 2007, plus de 1500 élèves ont été concernés dans une cinquantaine de classes de lycées et collèges. La consultation se poursuit en 2008 ainsi que les actions décidées par les établissements pour agir avec les jeunes.

b) Solidarité Femmes 21 poursuit la mise en oeuvre du plan régional de formation des professionnels des secteurs de santé, justice, police, gendarmerie et social à la lutte contre les violences conjugales. Les 4 formations départementales ont concerné plus d'une centaine de professionnels.

c) Des exemples dans les départements

Nos financements ont permis à l'association Solidarité Femmes 21 de poursuivre son action d'accueil - 10 permanences hebdomadaires en divers lieux de Côte d'Or - d'hébergement et de logement. Cette association a également développé des actions visant à aider les femmes victimes de violences conjugales : soutien psychologique spécifique, groupes de parole pour femmes confrontées à la violence conjugale, aide à leurs enfants témoins de violence conjugale.

D'autres associations sont financées pour accompagner les femmes victimes de violences (ANDAVI 58) ou les hommes auteurs de violences (une seule en Côte d'Or, ALTHEA).

Les discussions menées avec le Directeur de Cabinet de la préfecture de région, le SGAR et la responsable régionale de la formation interministérielle ont permis de mettre en place fin 2007 une session de formation à la lutte contre les violences conjugales (une journée) destinée principalement à des policiers et gendarmes de Côte d'Or. Elle a concerné une vingtaine de personnes et a été menée par l'association Solidarité Femmes de Belfort, en lien avec les associations locales qui oeuvrent contre les violences conjugales.

Cette formation est prévue dans les 3 autres départements en 2008.

d) Les commissions départementales des violences

Le décret du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition des diverses commissions administratives a regroupé diverses instances dans le conseil départemental de la prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes. La relance des sous-commissions violences s'est déroulée progressivement dans chaque département (prévue en mars 2008 dans la Nièvre) et a donné lieu à différents axes de travail : conférences au sein des CLSPD dans l'Yonne, démarche d'élaboration de protocole inter-institutionnel centré sur la prise en charge de chaque femme victime en Côte d'Or et en Saône et Loire.

C. L'ACCÈS DES FEMMES AUX POSTES DE RESPONSABILITÉ ET À LA PRISE DE DÉCISION

Cet axe comprend toute une série d'actions qui permettent de valoriser, de rendre lisible l'action des femmes dans la sphère publique, en prenant des responsabilités dans les instances (associatives par exemple) et en politique. À ce titre, 5 actions ont été soutenues pour 3350 €, pour l'essentiel dans le cadre de la journée du 8 mars.

D. L'ARTICULATION DES TEMPS DE VIE

14 500 € ont été consacrés à cet axe sur les crédits d'intervention DRDFE, pour des actions culturelles, sportives, d'accompagnement à la mobilité et à la garde d'enfants.

L'insuffisance et l'inadaptation de l'offre d'accueil des jeunes enfants constituent en effet l'un des freins majeurs à l'accès des femmes aux formations et à l'emploi, du fait que c'est sur elles que repose encore majoritairement la charge des enfants (matériellement et psychologiquement).

La DRDFE a confié en 2006 à la Ligue de l'enseignement l'élaboration d'un diagnostic régional sur les modes de garde existants, en ciblant un territoire particulier sur chacun des départements (ZUS, rural) pour analyser les divers mécanismes favorisant ou freinant l'accès aux modes de garde, identifier les points forts et points faibles du territoire après un repérage des différents modes de gardes existants et identifier leurs financements et les aides individuelles aux familles. Ce diagnostic a fait l'objet d'un rendu régional aux différents partenaires impliqués sur cette question le 23 février 2007 à Dijon. Ce travail d'enquête permet d'étendre la prise de conscience des phénomènes et d'amener les un-e-s et les autres à réfléchir ensemble pour améliorer les fonctionnements et favoriser des initiatives novatrices

III - PERSPECTIVES 2008

A. POURSUIVRE UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION

Qui développe prioritairement une approche intégrée du genre et en parallèle initie ou soutient des actions spécifiques, de rattrapage, qui soient structurantes ou servent à mobiliser des financements de droit commun

Poursuite de la mise en place d'un programme de sensibilisation au genre en direction des agents des services de l'État, des services publics ou établissements associés, décliné en 4 temps :

- Élaboration de diagnostics de situation partagés à partir de données sexuées
- Mise en place d'un plan de formation inter services ou par service, selon le contexte
- Désignation (ou réactualisation de la désignation) de référents de l'Égalité dans chaque service, qui seraient formés et travailleraient en réseau avec la DRDFE, notamment pour identifier les besoins

- Construction de plan d'actions prioritaires, intégrant suivi et évaluation.

Des projets ont été initiés avec certains services qui disposent d'une convention cadre nationale avec le Service aux Droits des Femmes et de l'Égalité (l'Éducation Nationale, l'ANPE, ACSE) pour une déclinaison régionale, afin de conforter ces démarches. Il reste à les concrétiser.

Concernant le privé, il s'agira de poursuivre toutes les démarches de sensibilisation au genre en structurant l'offre de formation régionale avec les acteurs déjà impliqués, faire connaître les lois et les accords interprofessionnels sur l'égalité, les accompagner dans les démarches de changement, engager le suivi des signature des chartes de la mixité et le développement de réseaux de femmes en lien avec Féminin Technique.

B. DÉVELOPPER UN PLAN DE COMMUNICATION POUR LE SERVICE

Création d'un volet Droits des femmes sur les sites Internet de la préfecture de région (non réalisé 2007)

Élaboration d'une stratégie de communication et de diffusion des différents outils du service (violences , égalité,...) en lien avec la préfecture.

Publier avec l'INSEE le 4 pages emploi financé en 2007.

C. POUR CHACUNE DES QUATRE ACTIONS PRIORITAIRES DU SERVICE AUX DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ EN 2008, UN OBJECTIF STRATÉGIQUE ET UN OBJECTIF OPÉRATIONNEL ADAPTÉS AUX BESOINS DE LA RÉGION SERONT DÉCLINÉS.

1) Égalité Professionnelle

a) Diversifier les choix d'orientation professionnelle

Poursuivre l'attribution de 17 bourses de 1000 € pour le prix de la vocation scientifique et technique et essaimer cette action avec d'autres partenaires pour des élèves de niveau V (Conseil régional, CFA,...).

Soutenir et faire évoluer les carrefours des carrières au féminin qui se déroulent dans chaque département avec l'éducation nationale et les acteurs locaux (collectivités, CIDFF, associations,...)

Mettre en place des actions en faveur de l'emploi des femmes vers les métiers traditionnellement masculins et vers des métiers en tension, en particulier vers des emplois qualifiés. Le but est également de favoriser la reprise d'activité des femmes.

b) Poursuivre le développement de la création d'entreprises par les femmes en soutenant les associations oeuvrant dans ce domaine et en initiant des événements et rencontres de femmes, banquier-e-s, chambres consulaires,...

c) Favoriser l'égalité professionnelle en développant des actions d'information et de formation qui font connaître les lois de l'égalité professionnelle (1983, 2001, 2006) et en apportant concrètement des démarches et outils pour la réaliser, auprès des branches, entreprises, syndicats,...

2) Égalité en droits et dignité

Consolider le dialogue et la définition de projets d'actions avec les 4 CIDFF et leur union régionale, notamment par un programme de formation des salariés et bénévoles à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations sexistes.

Réactiver les plans départementaux de lutte contre les violences faites aux femmes violence, et mettre en œuvre le nouveau plan de lutte en 12 mesures initié par le Secrétariat d'État à la solidarité.

Poursuivre le plan de formation régional des personnels des services sociaux, police, gendarmerie, justice qui reçoivent des femmes victimes de violence : Solidarité Femmes 21 (8 journées au moins sont envisagées) et programme interministériel de formation de la préfecture, afin de répondre à une demande grandissante des professionnels.

3) Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décisions

C'est une action qui reste à développer mais qui se heurte souvent à l'absence de structures porteuses de projet. L'objectif est de rendre visible la femme dans la sphère publique, dans les postes ou fonctions de décision, dans ses prises de position citoyennes. Un projet en ce sens sera développé avec l'ACSE pour les femmes de l'immigration.

4) Articulation des temps de vie

La problématique de l'articulation des temps entre vie personnelle, professionnelle et citoyenne est très large. Afin de faciliter l'activité professionnelle des femmes vers les métiers où elles sont représentées à moins de 40 %, mais aussi, lorsque c'est opportun, vers les métiers de service aux personnes pouvant répondre aux besoins de certaines femmes peu qualifiées, compte tenu du vieillissement de la population bourguignonne, notre action soutiendra les initiatives novatrices en matière de modes de garde, notamment en horaires décalés.

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BOURGOGNE

Directeur interrégional : M. Jean-Louis MORET

Directeur régional Bourgogne : M. Guy JEAN-BAPTISTE

adresse : 12, rue Montmartre

B.P. 41071

21010 DIJON CEDEX

Téléphone : 03 80 58 20 34

Télécopie : 03 80 58 20 47

Mail : dr-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

La direction générale des douanes et droits indirects dispose en Bourgogne d'une direction interrégionale (direction interrégionale de Dijon) et d'une direction régionale (direction régionale de Bourgogne).

Le directeur interrégional à Dijon (M. Jean Louis MORET) est responsable de la réalisation du budget opérationnel de programme pour les régions de Bourgogne, du Centre et de Franche Comté.

Le directeur régional de Bourgogne (M. Guy JEAN-BAPTISTE) a la charge des services opérationnels et de l'action économique pour la région Bourgogne, et dispose d'un effectif de 201 agents, dont 41 agents pour les services de la surveillance.

I - LES MISSIONS

A. LA MISSION FISCALE

La douane perçoit des droits et taxes au profit du budget de l'Union Européenne, de l'État et des collectivités locales et divers organismes.

L'essentiel des perceptions est constitué par les accises sur les produits pétroliers, les alcools et les tabacs.

Dans le domaine des contributions indirectes, la douane fait respecter les règles de production, de commercialisation, de détention et de circulation (vins, alcools) et gère le réseau des débitants de tabac.

B. LA MISSION À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

La douane veille au respect des règles communautaires, afin de préserver la loyauté des échanges entre l'Union Européenne et les pays tiers, dans le cadre des accords commerciaux qui ont été conclus.

Elle accompagne les entreprises importatrices et exportatrices, en leur proposant des procédures adaptées à leurs opérations de commerce international.

Elle élabore et diffuse les statistiques du commerce extérieur à partir des déclarations en douane dans

les échanges avec les pays tiers et des déclarations d'échanges de biens au sein de l'Union Européenne.

C. LA MISSION DE PROTECTION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UNION EUROPÉENNE ET LA LUTTE CONTRE LES GRANDS TRAFICS

La douane participe, de façon permanente, à la protection du budget communautaire par des contrôles sur l'espèce, l'origine, la valeur des marchandises d'origine tierce et sur le transit.

Elle a renforcé la lutte contre les contrefaçons, les stupéfiants et la contrebande de tabac.

Elle lutte contre le trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction.

Elle assure la protection du consommateur par des contrôles sur les produits industriels soumis à des normes techniques et en collaborant aux contrôles sanitaires.

II - LES ACTIONS MAJEURES EN 2007 EN BOURGOGNE

A. L'ACTION ÉCONOMIQUE ET FISCALE

1) L'activité de dédouanement et les recettes collectées

La direction régionale de Bourgogne a traité 85910 déclarations en douane en 2007, soit une diminution de 18% par rapport à 2006.

Les recettes suivantes ont été perçues :

- 609,3 millions d'euros relatifs à la fiscalité pétrolière (y compris TVA pétrole) ;
- 26,2 millions d'euros de droits de douane (au profit du budget européen) ;
- 48,5 millions d'euros de TVA (autre que TVA pétrole) ;
- 7,2 millions d'euros de taxe sur les véhicules routiers ;
- 76,1 millions d'euros d'autres taxes.

Les perceptions globales ont diminué de 4,2% par rapport à 2006.

Les perceptions provenant des produits pétroliers (TIPP plus TVA) baissent de 6,3%, passant de 650,6 millions d'euros en 2006 à 609,3 millions d'euros en 2007.

La TIPP baisse de 4,7%. La part de la TIPP revenant à l'État se réduit de près de 12,2%. En revanche, celle des régions est multipliée presque par quatre, atteignant 36,1 millions d'euros en 2007 contre 9,2 millions d'euros en 2006.

2) L'action économique à destination des entreprises

L'activité des services douaniers a été marquée en 2007 par la mise en place de DELTA (Dédouanement en Ligne par Traitement Informatisé). Cette offre de téléservice entre dans le cadre de la modernisation de l'État et du développement d'une administration électronique.

Le « pôle d'action économique » de la direction régionale a, d'une part, assuré la formation des entreprises de la région bénéficiant de procédures de dédouanement à domicile et souhaitant déclarer en mode internet, via le portail PRODOUANE, ainsi que celle des services en interne.

Il a, d'autre part, accompagné les entreprises lors de leur passage à DELTA en assistant par téléphone de nombreux opérateurs en difficulté.

Dans le domaine des contributions indirectes, la déclaration de production des négociants vinificateurs (déclaration SV12) a été dématérialisée au cours de l'année 2007. La fiche de compte des viticulteurs (photographie de l'exploitation, sites, parcellaire, droits de plantation) a également été mise en ligne.

B. LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Dans le domaine de la contrebande de tabac, 32 constatations ont été réalisées par les services de la surveillance, portant sur 222 kg de marchandises.

Dans le domaine des stupéfiants, 202 infractions ont été constatées (+12%) , entraînant la saisie de 40,197 kg de produits (-69%), dont 34,527 kg de résine de cannabis, 1,059 kg d'herbe de cannabis, 2,230 kg de cocaïne, 1,516 kg d'héroïne brune et 770 doses d'ecstasy.

S'agissant des contrefaçons, le nombre d'articles de contrefaçons saisis est moins important, mais la valeur des saisies reste stable.

Dans le domaine des contributions indirectes, le contrôle des entrepositaires agréés, viticulteurs et négociants a permis d'établir 77 dossiers contentieux portant sur près de 4 189 hl de vins en situation irrégulière.

Les vérifications du potentiel viticole ont permis de relever 68 infractions portant sur 61 hl de vins en situation irrégulière et sur 3,84 ha de superficie.

L'année 2007 a vu la mise en place d'une démarche d'analyse de risque formalisée dans le secteur de la viticulture et la continuation de la démarche d'amélioration du contrôle des négociants vinificateurs.

Le dispositif de coordination des contrôles viti-vinicoles au niveau du bassin de production est par ailleurs monté en puissance. Deux réunions se déroulent chaque année, regroupant les directions régionales des douanes de Bourgogne, Franche-Comté, Lyon, Chambéry et Léman auxquelles sont associées la DGCCRF, l'INAO, VINIFLHOR et la DRAF. Ces réunions de bassin sont organisées et encadrées par la direction régionale de Bourgogne.

Sur le plan du contrôle des opérations commerciales et de la viticulture, la « cellule régionale d'orientation des contrôles » poursuit le développement des analyses de risque en vue d'affecter un coefficient de risque à chaque opérateur fiscal et économique.

III - LES PERSPECTIVES POUR 2008

Des perspectives multiples sont tracées pour les années à venir, tant en matière de contributions indirectes que de douane :

A. POUR LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Des procédures dématérialisées seront proposées aux opérateurs de ce secteur : la mise en ligne de la déclaration de récolte, voire de la déclaration de stock des viticulteurs dès la récolte 2008 ; la mise en place, dès juillet 2008, et avec échéance finale au 1er janvier 2012, de la procédure GAMMA (dématérialisation du document d'accompagnement des produits soumis à accises, y compris les produits pétroliers et les tabacs manufacturés) destinée aux entrepositaires agréés ; à l'horizon 2010/2011, la dématérialisation des déclarations de modification de structure, d'arrachage et de plantation.

B. POUR LA DOUANE

La douane va poursuivre en 2008 sa démarche de modernisation du dédouanement, avec une dématérialisation poussée des formalités et l'instauration d'une relation fondée sur une connaissance

approfondie de l'opérateur et une personnalisation accrue de l'offre douanière en fonction des besoins de l'entreprise (mise en place du statut d'OEA – opérateur économique agréé).

L'organisation des services douaniers va donc être amenée à évoluer, avec deux types d'organisations complémentaires qui permettront d'assurer efficacement la mission de dédouanement :

le bureau disposant d'une taille suffisante et exerçant à ce titre l'intégralité des fonctions (gestions de procédures, supervision des contrôles, sélection et réalisation des contrôles) ;

le bureau tourné vers la sélection et la réalisation des contrôles.

DIRECTION RÉGIONALE DU COMMERCE EXTÉRIEUR POUR LA BOURGOGNE

Directeur : M. Antoine de DIANOUS

Adresse : 10 avenue Foch
21000 DIJON

tél : .03 80 45 02 63

Fax : 03 80 45 33 92

Mail : dijon@missioneco.org

Site internet : www.missioneco.org/bourgogne

Effectifs : 6 ½ au 30 mai 2008

4 agents au 1er septembre 2008

Budget 08 de fonctionnement = 81.000 EUR

Intitulé du service : Direction Régionale du Commerce Extérieur. Service de l'État (MEIE – DGTPE) en région mais non déconcentré (dans le cadre de la LOLF : pas de BOP ni d'UO).

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE (AU 06 MAI 2008)

Analyse de l'activité économique internationale de la région (grands agrégats et macroéconomie sectorielle), contribution à l'intelligence économique territoriale (SGAR), animation de l'action internationale des pôles de compétitivité et des filières organisées dans le cadre des contrats professionnels de progrès.

La DRCE a été mise à disposition du Conseil Régional de Bourgogne par la convention du 8 février 2006, dans le cadre de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Dans le cadre de la lettre de mission du 11 juillet 2006 (cosignée par le préfet de Région et le président du Conseil Régional), la DRCE est partie prenante dans l'élaboration de la politique régionale à l'international (programme d'actions et règlements), notamment dans le cadre de la mise en œuvre du SRDE. Elle prend part à la coordination régionale des actions visant les marchés extérieurs et assure, en partenariat avec le Conseil Régional de Bourgogne, l'instruction des demandes de financements des aides à l'exportation, via les procédures nationales et régionales.

Constitue le relais régional du réseau mondial des 156 Missions Économiques présentes dans 114 pays.

Assurait jusqu'au 23 avril 2008 la représentation de l'Agence d'État UBIFRANCE en Bourgogne et l'animation des différents partenaires de l'Agence, et notamment :

- l'appui et le conseil des entreprises dans leur stratégie d'exportation;
- la réalisation des diagnostics exports des entreprises;
- le relais, en partenariat avec la CRCI, la DRIRE et le Conseil Régional, des produits et des procédures d'UBIFRANCE;
- l'instruction, en liaison avec les Missions Économiques, les dossiers d'assurance prospection COFACE.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

- Conception et mise en œuvre du programme 2008 d'actions de la Bourgogne à l'international;
- Animation des conventions UBIFRANCE et COFACE avec le Conseil Régional de Bourgogne;
- 200 visites d'entreprises + diagnostics à l'exportation;
- Mise en œuvre du programme 2008 d'actions de la Bourgogne à l'international en appui du conseil régional;
- Accompagnement à l'international des 2 pôles de compétitivité : Pôle Nucléaire de Bourgogne et VITAGORA.

III - PERSPECTIVES 2008

- Accompagnement des filières professionnelles dans le cadre de la mise en œuvre de leur contrat professionnel de progrès;
- Accompagnement du Pôle Nucléaire et de VITAGORA;
- Préparation du programme 2009 d'actions à l'international de la Bourgogne;
- Appui du Conseil régional pour sa stratégie institutionnelle à l'international.

Éléments d'actualité

Mise en œuvre des décisions de la RGPP = la DRCE devrait rejoindre la DIRECCTE;
signature de la nouvelle convention régionale UBIFRANCE / CRB / CRCI;
La CRCI assure le relais de proximité des entreprises.

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

Directeur régional : M. Michel BURTIN

Adresse : 53, rue de Mulhouse

BP 70

21072 Dijon cedex

Tél : 03 80 78 79 00

Fax : 03 80 73 45 61

Mail : dd21@dgccrf.finances.gouv.fr

Effectifs : 75 agents dont

8 A+

25 A (inspecteurs)

30 B (contrôleurs)

12 C (adjoints de contrôle).

Budget : 471 951€

Les agents sont essentiellement des enquêteurs, les autres exercent des fonctions d'encadrement, ou de soutien notamment à la direction de région (gestion des moyens, traitement juridique, maintenance de l'outil informatique, formation professionnelle, coordination régionale).

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le décret n°2006-81 du 26 janvier 2006 a mis en place une nouvelle organisation territoriale. La région constitue désormais le territoire de référence de l'action de la DGCCRF et la structure de base administrative de son organisation dans laquelle les directions départementales sont les unités chargées d'assurer les contrôles de proximité.

Elle dispose de quatre implantations dans la région Bourgogne : la direction régionale et l'unité départementale de la Côte d'Or à Dijon et trois unités départementales à Nevers, Mâcon, et Auxerre.

Elle conduit directement les contrôles régionaux mais aussi interrégionaux:

- dans le domaine vitivinicole avec une brigade spécialisée de six agents implantés à Dijon et à Lyon, intervenant sur les 13 départements du bassin viticole;
- sur un large secteur autoroutier dans le cadre d'un réseau spécialisé.

Dans le cadre de la Lof, la DR Bourgogne est unité opérationnelle rattachée au BOP interrégional Centre-Est (Direction interrégionale de Lyon).

II - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) au sein du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (MEIE), joue un rôle

fondamental de régulation. Il s'agit d'une action publique permettant de veiller à un fonctionnement loyal, efficace et sécurisé du marché pour l'ensemble des acteurs de l'économie.

Son activité relève du programme «régulation et sécurisation des échanges de biens et services», de la mission «développement et régulation économique» à travers trois actions :

- régulation concurrentielle des marchés,
- protection économique du consommateur,
- sécurité du consommateur.

III - ACTIONS MAJEURES EN 2007

Les unités des quatre départements de la Bourgogne se sont particulièrement investies dans les actions relevant du programme précité et de la directive nationale d'orientation (DNO) qui détermine chaque année les axes prioritaires et les enquêtes à effectuer.

Les 8 orientations retenues pour 2007 dans le cadre de la DNO et déclinées au plan régional sont les suivantes :

- pratiques commerciales et relations interentreprises;
- secteur de l'automobile;
- fonctionnement du marché de l'énergie et des matières premières;
- nouvelles allégations et mentions valorisantes dans le domaine alimentaire avec une orientation spécifiquement régionale;
- sécurité des produits industriels de grande consommation;
- secteur du tourisme et des loisirs;
- services rendus à domicile par des professionnels;
- nouvelles formes d'arnaques de la consommation.

S'ajoutent, sur le plan régional, 3 orientations :

- contrôle des vins effervescents de Bourgogne;
- situation de la concurrence dans la distribution de matériel de viticulture;
- contrôle de la filière bois.

Quelques chiffres :

- Nombre d'entreprises contrôlées : 6245 (+6,62%);
- Nombre de contrôles : 26 304 (+5,50%);
- Nombre de dossiers contentieux transmis aux Parquets : 237 (-29%);
- Nombre de mesures de police administrative : 99;
- Nombre de prélèvements pour analyse : 951 (-14,56%);
- Délai moyen de réponse aux courriers des consommateurs : 5 jours;
- Nombre de certificats à l'exportation délivrés aux entreprises : 799.

A. RÉGULATION CONCURRENTIELLE DES MARCHÉS

1) Données quantitatives

Libellé	Nombre d'actions	Résultats	
		Infractions	Rappel réglementation
Pratiques restrictives	2084	23	58
Pratiques anticoncurrentielles*	295	/	/

20 indices ont été établis

On peut noter une diminution significative des actions par rapport à 2006 (- 24.3%) après la forte augmentation de 2006 mais avec un renforcement de la présence sur les pratiques anticoncurrentielles.

2) Faits marquants

Les services de coopération commerciale rendus par les distributeurs à leurs fournisseurs, dans le cadre de la coopération commerciale doivent être bien identifiés et donner lieu en échange de la rémunération demandée à une contrepartie réelle. Les contrôles se sont poursuivis activement tant auprès des fournisseurs que des distributeurs.

En matière de marchés publics la DRCCRF a participé en 2007 à 310 commissions d'appels d'offres(-12,7% par rapport à 2006) pour s'assurer du respect des règles de concurrence avec un ciblage des secteurs d'activité les plus importants.

Les marchés de collecte et de traitement des déchets, les secteurs à réseaux (eau, assainissement, énergie, télécommunication, haut débit), certains achats effectués par les hôpitaux ont fait l'objet d'un suivi particulier compte tenu des difficultés éprouvées par les collectivités locales pour faire jouer la concurrence dans ces secteurs.

Le nombre de dossiers d'équipement commercial ayant nécessité une instruction des demandes de création ou d'extension des grandes surfaces, avant examen et décision de la CDEC a progressé de 12% (152 dossiers en 2007 contre 136 en 2006).

B. PROTECTION ÉCONOMIQUE DES CONSOMMATEURS ET LOYAUTÉ DES TRANSACTIONS

1) Données quantitatives

Libellé	Nbre d'actions	Résultats	
		Procès verbaux	Rappels de réglementation
Protection législative et réglementaire	8542	118	506
Règles de loyauté et signes de qualité	8478	130	515

On constate par rapport à 2006 une progression de 10 % des actions de contrôles

2) Faits marquants

a) Chaptalisation : deux filières démantelées

Dans le cadre des contrôles "vendanges" réalisés chaque année, la Brigade Interrégionale d'Enquêtes Vins de Dijon porte une attention particulière au suivi de la "filière sucre".

Il s'agit de contrôler les ventes de sucre, à partir notamment des bases régionales d'approvisionnement de la grande distribution installées dans les zones de production ou à proximité.

Deux dossiers "filière sucre" ont ainsi été traités par les agents de la BIEV Dijon, au cours de l'année 2007. Ces dossiers revêtent une importance particulière, par les quantités de sucre clandestin relevées (plus de 600 t pour un des circuits démantelés), par la mise en œuvre de moyens judiciaires particuliers (enquête préliminaire ou instruction avec placements en garde à vue et perquisitions), par le nombre des mis en cause (plusieurs dizaines de viticulteurs identifiés), ainsi que par la collaboration établie entre les administrations de contrôle DGDDI/DGCCRF dans les deux affaires dont l'une, concernant le beaujolais, a bénéficié d'une très importante couverture médiatique.

b) Arnaque au téléphone mobile

Un automate téléphonique utilisé par une société ayant son siège social dans la Nièvre appelait des numéros de téléphones portables pendant quelques secondes. Intrigués, les abonnés ainsi contactés rappelaient le numéro, et entendaient, en boucle, des informations, concernant notamment les coordonnées du prestataire.

En réalité aucun service n'était rendu par l'arnaqueur, qui percevait en revanche, une surtaxe à chaque appel.

A la suite de nombreuses plaintes adressées au service de toute la France, un rapport sur la base de l'article 40 du CPP a été transmis au Parquet du TGI de Nevers (art. L.313.1 du CP : délit d'escroquerie).

Concomitamment, l'office central de lutte contre la criminalité liée aux TIC (OCLCTIC) a procédé à une perquisition au siège de la plateforme technique située à Paris.

Les deux dirigeants ont été mis en garde à vue puis en examen ; la pratique a aussitôt cessé.

C. LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

1) Données quantitatives

Libellé	Nbre d'actions	Résultats	
		Procès verbaux	Rappels de réglementation
Produits alimentaires	3641	44	200
Produits non aliment.	3365	14	104
Services	215	-	8

Sur cet axe, le nombre d'actions a progressé de 4,8%.

2) Faits marquants

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, les contrôles courants (en grande partie dans le cadre des MISSA de chaque département) ont porté sur le respect des règles de sécurité habituelles : conditions de commercialisation et d'entreposage, dates de consommation, températures, étiquetages de composition...

La sécurité des produits industriels (appareils électriques, jouets, produits ménagers...) et des services a été également une préoccupation constante de la DRCCRF.

Ainsi, un modèle de « coupe bordure » non conforme et dangereux a-t-il été retiré de la vente.

Le prélèvement réalisé dans la Nièvre sur ce produit proposé par une grande enseigne nationale de bricolage à un prix particulièrement attractif a été déclaré non conforme et dangereux par le laboratoire d'analyses. Le produit a fait immédiatement l'objet d'une procédure de rappel.

En Saône et Loire, l'unité départementale a été mobilisée dans le cadre d'une procédure d'alerte à la suite de l'ingestion par un enfant en bas âge, d'un liquide utilisable pour allumer les barbecues, fabriqué par une entreprise locale. A l'origine de l'accident un conditionnement ne répondant pas aux exigences de sécurité. Une procédure de retrait formalisée par un arrêté préfectoral, a conduit à la destruction de 70 000 produits stockés par l'entreprise ou rappelés auprès des détenteurs.

IV - PERSPECTIVES 2008

A. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

En 2008, se poursuivra l'approfondissement de la régionalisation et le concours apporté à la réussite, au niveau national, du contrat pluriannuel de performance « DGCCRF 2008 », à partir de la contribution de chaque unité départementale.

B. LA DNO 2008

Les 9 orientations retenues pour 2008 dans le cadre de la DNO et déclinées au plan régional sont les suivantes :

- Pratiques promotionnelles;
- Nutrition et bien-être;
- Développement durable et énergie;
- Économie numérique;
- Protection du consommateur vulnérable;
- Services à domicile;
- Relations interentreprises;
- Sécurité des produits industriels;
- Immobilier et logement.

Et sur le plan régional, 5 orientations :

- Contrôle des vins issus de l'agriculture biologique;
- Concurrence dans le secteur agricole;
- Contrôle de la filière bois;
- Contrôle des sites touristiques les plus fréquentés;
- Concurrence dans la commande publique : ascenseurs, assainissement, bâtiments publics HQE, travaux routiers, marchés hospitaliers (bâtiment, matériel médical).

Le travail en réseau avec divers services de l'État tant au niveau régional (Pôle de gestion publique et de développement économique) que départemental (MISSA, pôle juridique, GIR....) continuera d'être privilégié.

La démarche qualité restera étendue, au delà de la chaîne PAS à « l'accueil du public ».
La formation professionnelle restera une priorité interne forte.

DÉLÉGATION RÉGIONALE AU COMMERCE ET À L'ARTISANAT

Déleguée : Madame Dominique DURAND

Adresse : Trésorerie Générale de la Côte-d'Or
DA2E
1bis, place de la Banque
21042 DIJON Cédex

Tél. : 03.80.74.94.04

Fax : 08.80.74.94.59

Mail : dominique.durand1@dgfip.finances.gouv.fr

La Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat appartient au pôle gestion publique et développement économique. Depuis le Décret 2005-1031 du 22 août 2005, les délégués régionaux au commerce et à l'artisanat sont devenus délégués régionaux au commerce, à l'artisanat et aux professions libérales, chargés de missions auprès des Trésoriers Payeurs Généraux de Région.

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les missions, à caractère régional et interdépartemental, s'articulent autour de cinq axes principaux :

1) Veiller à la régularité du fonctionnement des chambres consulaires par

- La tutelle administrative et financière des CRCI, CRMA, CCI 21 et CMA.
- L'instruction des dossiers de demandes de crédits établis par les chambres de métiers et de l'artisanat pour leur programme de développement économique.

2) Promouvoir l'importance du rôle des PME et des TPE dans le tissu économique local par

- L'instruction des dossiers et la participation à la gestion des fonds européens relatifs aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux professions libérales.
- La participation à l'élaboration des politiques communautaires.

3) Valoriser sur le terrain les politiques nationales conduites en faveur des PME par

- Le fonds d'intervention pour les services, le commerce et l'artisanat. A la demande du porteur de projet, le délégué régional apporte des informations et des conseils pour le montage de toute opération susceptible de bénéficier d'une des procédures existantes du FISAC.
- La promotion auprès des divers acteurs économiques des dispositifs de simplification destinés aux entreprises.
- L'appui apporté aux différentes formes de partenariat mises en œuvre aux niveaux régional, départemental et local. Suivi du programme régional "Métiers d'Art".

- La promotion active du label "entreprises du patrimoine vivant" (EPV).

4) Sensibiliser les PME aux enjeux qui conditionnent leur développement par

- La représentation de l'État dans les instances déconcentrées ou décentralisées ayant pour vocation à traiter du développement économique des PME et des TPE en particulier.
- La promotion du "Passeport pour l'Économie Numérique", il s'agit d'inviter les chefs de très petites entreprises à s'initier aux technologies de l'information et de la communication grâce à des sessions d'initiation gratuites.

5) Coordonner la mise en réseau des différents acteurs locaux d'accompagnement des PME par

- L'information des créateurs d'entreprises et des porteurs de projets individuels et collectifs, des TPE et des PME, des chambres consulaires et des organisations professionnelles, des collectivités territoriales et de leurs groupements sur les politiques nationales menées et sur les mesures prises pour favoriser l'environnement des entreprises du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

A. L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU DES CHAMBRES CONSULAIRES

1) Le programme d'action et de développement économique

Le soutien financier apporté par l'État aux actions de développement économique des entreprises artisanales, précisé par la circulaire du 23 décembre 2002, modifiée par la circulaire du 20 avril 2005, s'est poursuivi dans les mêmes conditions qu'en 2006. Le souci de la mesure de la performance comme outil de pilotage de l'action des chambres de métiers et de l'artisanat a nécessité une forte mobilisation de la DRCA pour évaluer les bilans 2006 établis par les chambres de métiers ceci afin de leur permettre d'obtenir le versement du solde DEVECO 2006.

Pour 2007, le financement des programmes d'aide au développement économique des quatre chambres de métiers départementales et de la chambre régionale s'est traduit par la signature de conventions DEVECO d'attribution de subvention pour un total de 329 733 €, même montant qu'en 2006 (en diminution de 10% par rapport à 2005).

Ces programmes portent sur les domaines suivants : la création et la transmission d'entreprises, la promotion des technologies de l'information et de la communication, le développement durable, les démarches qualité, la promotion des actions en faveur de l'exportation.

En complément des actions prioritaires soutenues par le Ministère dans les chambres de métiers et de l'artisanat, la DRCA, en partenariat avec le Conseil Régional et les Conseils Généraux a contribué à améliorer la synergie entre les différents financeurs et les réseaux consulaires. La concrétisation de cette action se traduit notamment par la déclinaison coordonnée et cohérente au niveau départemental des programmes régionaux de développement des métiers d'art et des actions en faveur de l'environnement dans le secteur artisanal.

2) Les crédits contractualisés du Ministère du Commerce et de l'Artisanat

En Bourgogne, les dernières opérations instruites dans le cadre des crédits contractualisés du Ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales CPER 2000-2006 ont été payées et

donc soldées en 2007. Les porteurs de projets ont remis leurs bilans de réalisation des opérations, la déléguée régionale les a examinés et a procédé au versement de la subvention en fonction du degré de réalisation des objectifs assignés dans les conventions.

Au titre du programme 14 (accompagner les projets des PME-PMI), cinq dossiers avaient été soutenus au titre des actions collectives. Ils concernent les programmes des métiers d'art 2006 des quatre chambres départementales des métiers et le soutien du dispositif "Achat-ville.com" de la chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre. Le montant total des aides prévu pour 63 124 € a été mandaté pour solde à hauteur de 44 984.96 € compte tenu des bilans présentés.

Au titre du programme 22 (contractualiser le soutien aux pays), la chambre de métiers de la Nièvre a perçu 6 457 € pour son programme d'actions en faveur des entreprises artisanales alimentaires (Pays Bourgogne Nivernaise) et 5 139 € pour le programme de même nature concernant le Pays Nivernais Morvan.

3) La participation à la tutelle administrative et financière des chambres de métiers et de l'artisanat

En 2007, la DRCA Bourgogne a appuyé le préfet dans son rôle de tutelle administrative et financière des chambres de métiers en participant aux assemblées générales et en donnant son avis sur les budgets exécutés 2006 et les budgets prévisionnels 2007.

B. LA VALORISATION SUR LE TERRAIN DES POLITIQUES NATIONALES CONDUITES EN FAVEUR DES PME

Au titre de l'année 2007, la DRCA Bourgogne a été mobilisée par les actions suivantes :

1) Le Fonds d'intervention pour les services, le commerce et l'artisanat

Participation de la DRCA à l'instruction de dossiers FISAC :

En 2007, la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat de Bourgogne a apporté information et conseil aux acteurs locaux pour le montage de 37 dossiers susceptibles de bénéficier d'une procédure FISAC. A ce titre, la DRCA a préparé et instruit :

- Sur le département de la **Côte d'Or** : onze dossiers FISAC dont un FISAC "culturel" pour un coût total de dépenses éligibles de 1 338 883 € pour lesquels, six décisions favorables d'attribution FISAC ont été délivrées pour un montant de : 59 480 € (quatre dossiers sont en attente de décision).
- Sur le département de la **Saône et Loire** : onze opérations rurales pour un total de dépenses éligibles de 1 411 484 €, sept décisions favorables d'attribution de subvention FISAC ont été reçues pour un montant de : 296 229 € (quatre dossiers sont également en attente de décision).
- Sur le département de l'**Yonne** : huit demandes de financement dont six dossiers FISAC "rural" et trois dossiers FISAC "urbains" dont celui de la ville de Sens pour un projet de restructuration intérieure du marché couvert, Migennes et Auxerre. Cinq décisions favorables ont été obtenues pour un total de subvention FISAC de 184 667 €.
- Sur le département de la **Nièvre** : sept dossiers dont deux demandes de FISAC "études" préalables à une opération collective de modernisation de l'artisanat du commerce et des services : Les Grands Lacs du Morvan et Luzy. Deux dossiers urbains dont une étude préalable sur CLAMECY. La DCASPL a répondu favorablement sur quatre dossiers pour un montant FISAC de 42 088 € sachant que trois dossiers sont en attente de décision.

Par ailleurs 16 dossiers instruits en 2006 ont reçu une décision favorable d'attribution de subvention au titre du FISAC pour un montant total d'aides attribuées de : 706 441 €.

Au total sur l'exercice 2007, les décisions FISAC obtenues pour la région Bourgogne représentent un

montant de 1 468 074 €.

2) La promotion du label "Entreprise du Patrimoine Vivant"

Dans le cadre du décret n°2006-595 du 23 mai 2006 relatif au label « entreprise du patrimoine vivant », et de l'arrêté du 26 mai 2006 relatif à sa procédure d'attribution, les délégués Régionaux sont amenés à jouer un rôle important d'information et d'appel à candidatures auprès des entreprises détenant un savoir-faire exceptionnel et emblématique dans leur territoire d'implantation, éligibles à ce label.

En 2007, la DRCA a rendu son avis sur 11 dossiers de demande de labellisation présentés par des entreprises de Bourgogne : sept entreprises situées en Saône et Loire, trois dans l'Yonne et une en Côte d'Or.

Quatre entreprises ont fait l'objet d'une décision favorable de labellisation de la commission nationale :

- La Maison BONNET à Sens (89), lunetier, écailliste, créateur restaurateur.
- L'entreprise BOIS et BUIS à Donzy-le-Pertuis (71), facture instrumentale.
- SAS Rhovyl - Ets GERBE à Saint-Vallier (71), fabrication de collants.
- Poterie SAMPIGNY à Sampigny-les-Maranges (71), fabrication de poteries en terre vernissée.

Une **décision défavorable** a été attribuée par la commission à l'entreprise "Les Ateliers du Bois" entreprise Penneçot de Varanges (21).

Six dossiers sont en attente de décision : L'atelier du volume (Montillot 89) ; Bonnet Nicolas (Arces Dilo 89) ; L'atelier du Parvis Saint Marcel (Charnay-les-Mâcon 71) ; Collard Laurent menuisier à Lessard en Bresse (71) ; Côté Maison-Côté Jardin à Tournus (71) ; Lioi Christine conservation et restauration de tableaux à Paray -Le-Monial (71).

Les entreprises labellisées bénéficient de trois types d'appuis :

- Des aides fiscales.
- Une médiatisation à l'échelle nationale et internationale.
- Un accompagnement spécifique.

3) L'appui au programme régional "Métiers d'Art"

Le prix SEMA 2007 est consacré aux métiers de la restauration conservation, la DRCA a donné son appui à la CRMA pilote de l'organisation du prix régional 2007. Le jury régional a délivré le prix à Mr Matthieu VION (Saône-et-Loire) dans le cadre de l'atelier Christopher Clarke pour la restauration d'un piano carré Erard n° 5302 de 1802.

C. LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT DANS LES INSTANCES DECONCENTRÉES OU DÉCENTRALISÉES AYANT VOCATION A TRAITER DU DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PME ET DES TPE EN PARTICULIER

Au titre de 2007, la délégation régionale a participé aux réunions où la présence des délégués régionaux au commerce et à l'artisanat ou celle des représentants du Ministère des PME, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales est prévue par les textes :

- commission régionale d'agrément des centres de gestion,
- commission régionale de qualification du titre de Maître Artisan,
- commission départementale de lutte contre le travail illégal,
- commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté,
- commission régionale des produits alimentaires de qualité,

- commission d'attribution des indemnités de départ des caisses de retraite de l'artisanat et du commerce,
- mission inter-services de contrôle de l'hôtellerie et de la restauration (MIHR),
- comité de pilotage de l'EDEC,
- assemblées générales des Chambres de Métiers et de la Chambre Régionale de Métiers,
- assemblées générales des Chambres de Commerce et d'Industrie et de la Chambre Régionale de Commerce.

III - PERSPECTIVES 2008

Dans le cadre de son rôle de relais opérationnel de proximité, la DRCA se consacrera à différents domaines entrant dans les priorités d'action définies par le ministre des PME, du commerce et de l'artisanat et des professions libérales :

- l'exercice de la tutelle déconcentrée des chambres de commerce et d'industrie,
- la participation à la mise en place de la commission régionale de recours pour l'attribution du titre de maître-restaurateur,
- une démarche de conseil en ingénierie pour le montage de dossiers de demande de soutien au titre du FISAC,
- un rôle d'information et d'appel à candidatures auprès des entreprises éligibles au label entreprise du patrimoine vivant,
- l'appui aux différents partenariats du niveau local : politiques régionales de pays, politique de la ville, métiers d'art, etc.
- la mobilisation en direction des professions libérales,
- la promotion auprès des divers acteurs économiques des dispositifs de simplification destinés aux entreprises.

Tableau de synthèse régionale des interventions 2007

	CPER 2000-2006 paiements		FISAC		ANIMATION ECONOMIQUE	TOTAL
	Prog. 14 soldé	Prog. 22 soldé	urbain	rural		
Actions régionales						
CRMA					80 810,00	80 810,00
Autres						
Sous-total					80 810,00	80 810,00
Actions départementales						
CMA	24 881,06	11 596,35			248 923,00	285 400,41
CCI	20 103,90					20 103,90
Entreprises		52 933,16	6 794,00	93 702,00		153 429,16
Communes			421 696,00	945 882,00		1 367 578,00
Autres						0,00
Sous-total	44 984,96	64 529,51	428 490,00	1 039 584,00	248 923,00	1 826 511,47
TOTAL	44 984,96	64 529,51	428 490,00	1 039 584,00	329 733,00	1 907 321,47
	109 514,47		1 468 074,00		329 733,00	1 907 321,47

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Directeur : M. Patrice RICHARD

Adresse : 11 rue de l'Hôpital

21 000 DIJON

tél : 03.80.44.30.30

Fax : 03.80.44.31.02

Mail : dr21-direction.sante.gouv.fr

Site internet : <http://bourgogne.sante.gouv.fr>

Effectifs : 99 agents au 1er janvier 2008 (92.70 etpt)

Budgets : 874 636 € pour le fonctionnement (titre 3) et
16 337 580 € en masse salariale (titre 2)

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les missions de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales sont inscrites dans les décrets n° 94.1046 du 6 décembre 1994 relatif aux missions et attributions des DRASS et des DDASS et n° 96.1039 du 29 novembre 1996, relatif à la convention constitutive type des agences régionales de l'hospitalisation (ARH). Le décret du 26 septembre 2005 relatif aux groupements régionaux ou territoriaux de santé publique s'est concrétisé en 2006 par l'installation du GRSP Bourgogne, le 28 novembre 2006 dont le conseil d'administration est présidé par le préfet et dont la direction est assurée par le directeur de la DRASS. A ce titre le DRASS a la responsabilité de la mise en œuvre du GRSP. Enfin, il est le chef du pôle régional santé publique et cohésion sociale.

Sous l'autorité du préfet de région, la DRASS élabore et anime la politique régionale de santé publique intégrant les volets relatifs à la veille et à la sécurité sanitaires et à la santé environnementale ; elle assure la mise en œuvre des politiques nationales dans les domaines médico-sociaux et sociaux, contrôle les organismes de sécurité sociale ; elle élabore le programme régional et interdépartemental d'inspection, de contrôle et d'évaluation et participe à sa réalisation ; elle assure la gestion des praticiens hospitaliers, le suivi des internes de médecine et de pharmacie et l'organisation bi-annuelle de leur choix de poste, les examens et concours du secteur médical, paramédical et social, ainsi que les relations avec les centres de formation (agrément, fonctionnement pédagogique).

Au sein de l'agence régionale de l'hospitalisation, la DRASS participe à la mise en œuvre de la politique régionale d'offre de soins hospitaliers. Le DRASS et le médecin inspecteur régional de la santé sont membres de la commission exécutive, le DRASS en étant un des deux Vice Présidents, l'autre étant le directeur de la CRAM.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

A. LE DOMAINE DE LA SANTÉ

1) Le champ de la Santé Publique

a) La politique régionale de santé

Le groupement régional de santé publique a été officiellement installé en novembre 2006. Durant l'année 2007, l'ensemble des instances du GRSP ont été mis en place. Ainsi, le comité des programmes s'est réuni 5 fois, les équipes locales de santé publique ont été installées et ont pu assurer l'instruction de l'appel à projets annuel. L'appel à projet 2007 a permis de financer 196 actions pour un montant total de 5 838 241 €.

L'année 2007 est également marquée par l'extension de la plate-forme de coordination de l'observation sociale au champ sanitaire, en lien avec le GRSP. La nouvelle plate-forme s'est dotée d'un comité de pilotage composé des représentants de l'État et d'Agences, des collectivités territoriales, des organismes de protection sociale, des producteurs d'étude et des fédérations régionales d'associations sanitaires et sociales. Son programme de travail 2007/2008 comporte la réalisation d'un répertoire des institutions et services sources d'informations régionales dans les champs Social et Santé, la parution trimestrielle d'une lettre électronique, la réalisation de documents statistiques synthétiques, la réalisation de tableaux de bord sur les addictions et la santé des jeunes, la préparation d'un atlas sanitaire et social devant paraître en 2009 et le partage d'études dans le cadre de ses réunions.

b) La Cellule Inter-Régionale d'Épidémiologie (CIRE)

En 2007, plusieurs alertes significatives ont conduit à des investigations de la Cire, notamment dans des écoles ou dans des établissements pour personnes âgées. Pour les écoles, la Cire a réalisé une évaluation de risque sanitaire sur une école maternelle suite à un résultat non conforme en amiante dans l'air, évaluation qui a conduit à l'inutilité d'un suivi médical. Une autre évaluation de risque a été réalisée suite à des odeurs provenant de composés organiques volatils dégagés par la colle d'un revêtement de sols, qui a conclu à l'absence de risques pour la santé mais à la nécessité de changer le revêtement de sol. Enfin une évaluation de risque sanitaire par l'InVS et l'Afsset sur les pesticides présents dans l'école de Chenôve (Côte d'Or) a débuté en septembre 2007.

En ce qui concerne les personnes âgées, plusieurs épidémies d'infections respiratoires aiguës, de gastroentérites et de gale ont impliqué la CIRE et l'ont conduite en 2007 à engager un travail de sensibilisation des EHPAD.

Pour l'élaboration du Plan Régional d'Alerte et de Gestion des Situations d'Urgences Sanitaire (pragsus) la CIRE a organisé plusieurs séminaires de travail afin de rédiger des propositions avec les partenaires et a participé à l'organisation du colloque interrégional de veille sanitaire qui a eu lieu à Beaune en décembre 2007 (cf paragraphe ci-après). La surveillance non spécifique sur les décès, admissions aux urgences et consultations SOS médecins a débuté en prolongement de la surveillance estivale sur la canicule.

c) La Cellule "prévention et gestion des crises"

L'année 2007 a été notamment marquée par la poursuite de la préparation des établissements et professionnels de santé à une situation de pandémie grippale et par la tenue d'un colloque sur le thème des alertes sanitaires le 20 décembre et destinés aux professionnels de santé. 4000 professionnels de santé libéraux ont été formés à une situation de pandémie grippale ainsi que 18 000 agents des établissements de santé. Un exercice de prise en charge d'un cas suspect de grippe aviaire dans chacun des 20 établissements de santé disposant d'un service d'urgence de la région a été réalisé et

des enquêtes de suivi de l'état de préparation des établissements de santé et médico-sociaux ont été menées.

La DRASS a publié 3 bulletins sur les alertes sanitaires.

d) Le groupe de coordination régionale des vigilances et de la gestion des risques

La DRASS a organisé une journée régionale d'information sur le thème "la coordination des vigilances en articulation avec la gestion des risques", qui a réuni de nombreux établissements de santé et qui a bénéficié de la participation de l'AFSSAPS ainsi que de la Haute Autorité de Santé. Cette journée qui a réuni environ 150 professionnels a été l'occasion d'échanges fructueux sur cet aspect important de la sécurité sanitaire.

e) La santé environnementale

Dans ce domaine, l'action de la DRASS est très largement orientée par les priorités et objectifs du plan régional santé environnement ; deux ans après le début de sa mise en œuvre, une grande partie des actions a été initiée : protection des captages, réductions des pollutions industrielles, lutte contre l'habitat indigne, la poursuite du partenariat avec la DRTEFP sur la réduction du risque lié aux substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques.

En termes de prévention des risques, la lutte contre les légionelloses se poursuit avec un programme d'inspection qui porte notamment sur 100% des établissements de santé d'ici à 2011.

De manière spécifique, la prise en compte des problèmes liés au logement nécessite des collaborations renforcées entre les services de l'État (DDASS, DDE), les CAF, services communaux d'hygiène et de santé, opérateurs, les MOUS, Conseils Généraux et la diffusion d'un support de gestion commun (ORHEP), prévue en 2008, porté par la DRASS de Bourgogne répond à ce besoin de collaboration renforcée.

2) Le champ des soins

a) Les établissements de santé

Dans le domaine de l'allocation de ressources, 1,333 Milliards d'€ en recettes d'assurance maladie ont été alloués aux établissements de santé publics et privés participant au service public hospitalier. Les moyens nouveaux répartis ont progressé de 7%, ce qui constitue une hausse significative par rapport à l'exercice précédent. Paradoxalement, dans le même temps, la situation financière de certains établissements reste très préoccupante.

En matière de programmation, l'année 2007 a été marquée par la négociation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'ensemble des établissements de santé de la région pour décliner les orientations du SROS III et des projets médicaux de territoire sur les 5 ans à venir.

En termes d'autorisations, l'activité du comité régional d'organisation sanitaire (CROS) dont la DRASS assure le secrétariat, ne s'est pas ralentie avec notamment les renouvellements d'autorisations des structures d'urgence et de traitement de l'insuffisance rénale chronique : dans ce cadre, 55 dossiers ont été examinés par le CROS au cours de 6 séances.

b) Les professionnels de santé

Sur l'ensemble des 8 formations paramédicales dispensées en Bourgogne (pour 33 instituts ou sections de formation), la DRASS a délivré en 2007, 1 464 diplômes soit une augmentation de 49 % par rapport à 2006. Cette progression importante s'explique par un nombre plus conséquent de diplômes d'infirmier délivrés en 2007, soit 20 %, suite à l'augmentation des quotas de 2000 à 2003 qui n'a donné son plein effet qu'en 2007. Par ailleurs, la réforme de la formation d'aide soignant mise en place en 2006 qui a

transféré la délivrance de ce diplôme des DDASS aux DRASS a permis de diplômer en 2007, 589 candidats. Pour les mêmes raisons, 34 diplômes d'auxiliaires de puériculture ont été délivrés. Enfin, la montée en puissance de la VAE aide-soignant a entraîné la délivrance de 47 diplômes au lieu de 17 l'année précédente. Pour ce dispositif, 230 candidats ont pu bénéficier d'un entretien pour la validation de leur expérience professionnelle (95 en 2006).

Au cours de l'année 2007, le service a mis en œuvre le dispositif d'autorisation d'user du titre d'ostéopathe, conformément à la réglementation du 25 mars 2007. La commission régionale des ostéopathes a été installée le 13 novembre 2007 et une première réunion s'est tenue fin 2007. Globalement, la DRASS a reçu pour instruction 170 dossiers pour les masseurs kinésithérapeutes et les non professionnels de santé.

Enfin, plusieurs études ont été réalisées permettant d'apporter des éléments éclairants sur la démographie des professions de santé notamment un état des lieux sur 15 professions de santé, une étude permettant de mesurer les difficultés des hôpitaux à pourvoir leurs postes en médecins, une analyse des affectations en troisième cycle des études médicales. Des échanges ont également eu lieu au sein du comité régional de l'ONDPS autour des États Généraux de l'Organisation de la Santé.

c) La santé mentale

Dans le cadre de la Commission Régionale de Concertation en Santé Mentale, la recherche des articulations entre les champs de la santé et du social a conduit la DRASS à activer un groupe de travail spécifique pour identifier les structures innovantes et les synergies possibles entre les deux secteurs. D'autre part, un diagnostic régional plus précis sur l'offre de soins psychiatriques a été lancé en fin d'année 2007 pour comparer les structures sanitaires entre elles à partir d'indicateurs d'activité et favoriser la répartition des moyens nationaux dans le cadre du Plan Psychiatrie Santé Mentale.

3) Le domaine du social et du médico-social

L'année 2007 est marquée par l'élaboration d'un PRIAC sur 5 ans. Le PRIAC vise à diversifier l'offre de prise en charge des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en développant les alternatives permettant le maintien à domicile et à réduire les disparités en terme d'équipement, constatées entre les départements de la région. Le PRIAC mobilise les crédits de l'assurance maladie. Cette pluri-annualité accrue permet de mieux anticiper les évolutions nécessaires à ce secteur, en concertation avec les partenaires concernés.

a) L'allocation de ressources aux établissements médico-sociaux

Le tableau ci-après recense les créations de places en institutions et services qui ont été financées dans le cadre des mesures nouvelles 2007 allouées à la région Bourgogne en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

En faveur des personnes âgées :

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	58
Service de soins infirmiers à domicile	103
Accueil de jour/Hébergement temporaire	75
Total des mesures nouvelles	1.3 M€

En faveur des personnes handicapées :

Maisons d'accueil spécialisé et foyer d'accueil médicalisé	99
Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés	37
Services de soins infirmiers à domicile	12
Établissements et services d'aide par le travail	85
Groupe d'entraide mutuelle	10
Instituts médico-éducatifs	11
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile	20
Antennes CAMSP	1 antenne, financée à hauteur de 139 181 €
Total des mesures nouvelles	5 283 395 € (dont crédits d'État 994 375 € (244 375 € + 750 000€))

Sur le secteur des personnes confrontées à des difficultés de nature addictive, 220 206 € de mesures nouvelles ont été allouées pour le développement de CAARUD L'enveloppe de ce secteur s'élève en fin d'année 2007 à 5.3 M€ (4,9 € en 2006).

b) Les dispositifs d'aide à l'investissement dans le secteur médico-social

Dans le cadre du contrat de projet Etat – Région 2007 2013 signé en février 2007, le volet G5 (adaptation des services au public) représente un engagement global de l'Etat à hauteur de 5,286 M€ sur la période du contrat pour 10 opérations de modernisation de structures d'hébergement pour personnes âgées. Fin 2007, 3 opérations ont été l'objet d'une autorisation d'engagement, représentant 1,106 M€.

En outre, 1,4 M€ de crédits de paiement ont été mandatés pour la poursuite des opérations inscrites dans le cadre du CPER 2000-2006. Toutes les opérations ont été l'objet d'une autorisation d'engagement.

En 2007, le plan d'aide à la modernisation de la CNSA permet de soutenir deux opérations dans le domaine des personnes handicapées pour 1,24 M€ et 7 opérations dans le domaine des personnes âgées pour 4,11 M€. L'état d'engagement des opérations du PAM 2006 à fin 2007 est de 7 opérations sur 14.

c) L'action sociale

Au delà de la mise en œuvre des politiques sociales contenues dans les programmes 104 "insertion et intégration des étrangers" "106 "insertion des familles vulnérables", l'année 2007 a été caractérisée par le développement des actions conduites en faveur des personnes sans abri grâce au PARSA (plan d'action renforcé en faveur des sans abri) rattaché au programme 177 «prévention de l'exclusion et prise en charge des personnes vulnérables ». A ce titre 107 places de CHRS ont été créées ainsi que 97 places de maisons relais.

d) Les professionnels du social

538 diplômes ont été délivrés par la DRASS de Bourgogne sur 5 formations différentes, dont 170 correspondent à des parcours VAE. 5 sessions de VAE ont eu lieu en 2007, correspondant à deux diplômes différents : auxiliaire de vie sociale, et certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale pour un total de 513 dossiers étudiés.

Le travail concernant l'adaptation des épreuves des diplômes sociaux réformés s'est poursuivi en 2007, en inter région pour le DE d'assistant de service social et pour le DE d'éducateurs de jeunes enfants.

L'organisation en inter région du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants a concerné 128 candidats de Franche Comté, Alsace et Bourgogne.

Une évaluation du CAFDES a été conduite en inter-région (avec la DRASS de Franche Comté) en raison de l'organisation commune de la formation organisée par une convention de collaboration des deux instituts de formation. La même démarche en région a visé le DE d'auxiliaire de vie sociale.

4) Le domaine de l'inspection, du contrôle et de l'évaluation

a) La Mission Régionale et Interdépartementale d'Inspection et de Contrôle (MRIICE)

L'année 2007 est marquée par la mise en œuvre du programme 2007-2011 de lutte contre la maltraitance, afin de veiller à la prise en charge en établissements des personnes vulnérables, avec le doublement du nombre de contrôles sur 5 ans (soit 135). Pour 2007, le bilan d'activité réalisé par la MRIICE a recensé 220 inspections, contrôles, audits, visites de conformité dans le domaine social, médico-social, sanitaire, santé publique et protection sociale. Au titre de la santé publique et dans le cadre de l'application des nouvelles instructions concernant l'interdiction de fumer, 47 contrôles ont été réalisés par des inspecteurs désormais assermentés, aucun procès verbal n'a été dressé. La MRIICE en collaboration étroite avec les DDASS a pu réaliser une synthèse régionale concernant plus de 300 plaintes traitées par les services de l'Etat ; le volume annuel des réclamations enregistrées est en baisse.

b) L'Inspection Régionale de la Pharmacie

Dans la suite des inspections réalisées à la demande de l'administration centrale sur les préparations magistrales en officine et nonobstant l'absence de situation dangereuse en Bourgogne, des séances d'information générale à destination des professionnels (pharmaciens et préparateurs) ont été organisées en partenariat avec la faculté de pharmacie de Dijon et l'ordre des pharmaciens, pour les sensibiliser et leur apporter une aide méthodologique dans le but de diminuer les risques dans la réalisation des préparations magistrales. Plus de 800 personnes, sur les 4 départements ont participé à ces séances. L'évaluation de ces rencontres s'est révélée positive et les professionnels ont souhaité que ces séances d'information, associant les représentants de l'Etat et de l'Université soient renouvelées sur d'autres thèmes.

c) Les organismes de protection sociale

En 2007 le service a accompagné la création de la nouvelle caisse régionale de sécurité sociale dans les mines (CARMI) qui, dans le cadre de la réforme du régime minier, se substitue aux anciens organismes locaux. La CARMI du Centre-Est implantée à Montceau-les-Mines regroupe également les organismes implantés en Isère.

L'année a été marquée par le développement de la fonction de « veille », outil complémentaire de l'évaluation qui permet à travers l'observation et le suivi des organismes, d'informer le ministère des conditions de mise en œuvre par les organismes des mesures législatives ou réglementaires.

Cette fonction peut également être ciblée sur des thématiques d'actualité fortement portées par le ministère, par exemple, les incidences de certaines mesures de maîtrise des dépenses, le suivi des fraudes et concerner des événements locaux significatifs de difficultés au sein des organismes de sécurité sociale. A ce titre, a été mené un suivi continu de la caisse du Régime Social des Indépendants.

Divers audits et contrôles ont été réalisés sur les deux thèmes des indus (prévention, suivi, recouvrement) et des créances prescrites ; une étude de l'évolution de certains indicateurs d'une CPAM dans le cadre du réseau d'alerte de la Cour des Comptes a été menée et les derniers contrôles COREC (5) ont été réalisés. Un premier contrôle lourd d'une mutuelle a été conduit.

Enfin, l'évaluation de l'implication des CPAM dans la mise en œuvre de la loi d'août 2004 a été réalisée.

S'agissant des contentieux, si le nombre de recours en TASS (contentieux général) se stabilise, une complexification croissante des recours est à noter, notamment, dans le domaine des maladies professionnelles (amiante) et plus récemment de la facturation des soins médicaux en structures (T2 A)

ou pour les assurés (frais de transport, indemnités journalières, etc ...). Pour le contentieux technique (TCI), l'activité peut également être considérée comme stable.

d) Le domaine de la gestion des ressources

Le sujet principal de l'année 2007 a été la mutualisation des fonctions support d'une part avec la DDASS de Côte d'Or dans le cadre du regroupement sur le site des Grésilles et avec les autres DDASS de la région principalement dans le domaine des ressources humaines ; sur la base des travaux menés en 2007, les principes suivants ont été actés : un service unique et commun à la DDASS de Côte d'Or et à la DRASS, réunissant l'ensemble des fonctions support (RH, ressources financières, cellule régionale de formation continue, documentation, cellule informatique, cellule achats publics et patrimoine, accueil, courrier, standard et logistiques), régionalisation de la gestion administrative du personnel à compter du 1er janvier 2009. Les fiches de postes des agents qui vont composer ce service unique sont en cours de réécriture et les responsables des différentes unités élaborent, en lien avec les DDASS, les fiches de procédures utiles à la gestion administrative régionalisée du personnel.

L'année 2007 a également été marquée par la formalisation d'un règlement intérieur du collège des médecins inspecteurs de santé publique et la définition d'un programme de travail, validé par le CTRI (comité technique régional et interdépartemental) allant dans le sens d'une mutualisation renforcée de la fonction médicale.

III - PERSPECTIVES 2008

Les perspectives de l'année 2008 sont de trois ordres et s'inscrivent à la fois dans la continuité des deux dernières années et dans le mouvement des réorganisations annoncées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques et la création des agences régionales de santé.

La continuité a trait au regroupement avec la DDASS de Côte d'Or et l'agence régionale de l'hospitalisation et au pilotage des politiques publiques.

1) Le transfert des activités de la DDASS et de la DRASS

Est programmé entre le 3 décembre et le 12 décembre 2008. L'enjeu est de réussir ce transfert et de remettre en activité les services dans les délais les plus courts possibles ; sa préparation s'effectue avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

2) Le pilotage des politiques publiques

Au travers de la mise en œuvre des objectifs et actions inscrits dans les BOP et la DNO 2008 : le DRASS est en 2008, responsable de 7 BOP dont 5 sont considérés à enjeux ; les objectifs inscrits en 2008 ne sont pas fondamentalement différents de 2006 et 2007 ; le suivi de la performance se réalise avec l'outil Œdipe web et à l'automne 2008, un système d'information de la performance spécifique au ministère de la santé, de la jeunesse et des sports se déploiera dans les services déconcentrés et il est utile de rappeler que ce SI Performance sera interfacé avec Œdipe.

A contrario, le mouvement réside dans le fait que l'année 2008 constitue déjà une année de transition vers la réorganisation des services déconcentrés au niveau territorial ; ainsi, les missions des DDASS et de la DRASS sont reprises à la fois au sein des agences régionales de santé et au sein des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Directeur : M. Christian VANIER

Adresse : 22D boulevard Winston Churchill

BP 87865

21078 DIJON Cedex

tél : 03.80.39.30.00

Fax : 03.80.39.30.99

Mail : draf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

Effectifs : 84

Budgets : 29 millions d'euros

I - LES MISSIONS

La DRAF représente en région le ministère de l'agriculture et de la pêche. Cette fonction a été affirmée en 2005, par la création du pôle « économie agricole et monde rural » qui fédère l'ensemble des services qui portent les politiques du MAP en région ; qu'il s'agisse des offices agricoles, du CNASEA, de l'ONF, de l'établissement public « Les Haras », ou du réseau de l'enseignement agricole, sans oublier les fonctions économiques, sociales, statistiques et sanitaires de la DRAF.

Elle a pour mission de mettre en œuvre des politiques régionales d'aménagement du territoire rural, de protection des milieux, de développement économique dans les secteurs agricoles, alimentaires et forestiers, et de promotion de l'emploi. Cette mission comprend tant un travail de réflexion et de conception d'actions, que de suivi technique et financier.

Elle apporte et diffuse sa connaissance des territoires ruraux grâce à son outil statistique, au bénéfice tant de l'Etat que des collectivités territoriales, au premier rang desquelles se trouve la Région.

Dans le domaine de l'enseignement agricole, la DRAF est l'autorité académique régionale. On notera l'importance que prend le Conseil régional dans l'enseignement du fait de la décentralisation : transfert du patrimoine, transfert des TOS, intervention sur la définition de la carte des formations, ...

La mise en œuvre de l'ensemble de ces missions s'est traduit au plan financier par une forte implication des services dans la mise en œuvre des divers BOP. Leur exécution 2007 qui s'est convenablement passée a été caractérisée par la mise en œuvre de plus de 29 millions d'euros en Autorisation d'engagement et en Crédits de paiement pour l'ensemble des BOP :

- 143 « enseignement technique agricole »;
- 149 « forêt »;
- 154 « développement durable de l'agriculture »;
- 206 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »;
- 215 « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation ».

Avec un taux de réalisation proche de 100 % pour chacun d'eux.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

A. FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

La DRAF est autorité académique pour l'enseignement agricole. C'est le Service régional de la formation et du développement (SRFD) qui exerce ces attributions, le chef de service ayant la qualité de délégué académique. En matière de développement, les compétences sont partagées avec d'autres services, notamment celui chargé de l'économie agricole.

1) La formation scolaire

Répartition des établissements publics et privés de Bourgogne

	PUBLIC	CNEAP	UNREP	UNMFREO	Total
Côte-d'Or	4 LEGTA (5 sites)	2	0	6	12
Nièvre	3 : 2 LEGTA et 1 LPA (4 sites)	2	0	0	5
Saône-et-Loire	5 : 2 LEGTA et 3 LPA (5 sites)	3	0	4	12
Yonne	2 : 1 LEGTA et 1 LPA (3 sites)	0	1	3	6
Bourgogne	14 : 9 LEGTA et 5 LPA (17 sites)	7	1	13	35

En 2007-2008, l'enseignement agricole de Bourgogne accueille **6 863 élèves** (ce qui représente 4% des effectifs de l'enseignement technique agricole métropolitain) dans 35 établissements dont **14 lycées publics et 21 établissements privés sous contrat** (8 lycées privés à temps plein et 13 maisons familiales) :

3 486 élèves dans les 14 lycées publics, soit 50,8% des effectifs, accueillis dans 9 LEGTA (dont 3 fonctionnent sur 2 sites : Semur-Châtillon, Nevers-Cosne, Auxerre-Champignelles) et 5 LPA ;

3 377 élèves dans les 21 établissements privés, soit 49,2% des effectifs principalement scolarisés dans les établissements du rythme approprié (53% des effectifs du privé), accueillis dans :

- 8 lycées privés à temps plein dont **7 affiliés au CNEAP** et **1 affilié à l'UNREP** (1 576 élèves),
- 13 établissements du rythme approprié (« maisons familiales ») affiliés à l'**UNMFREO** (1 801 élèves).

La rentrée scolaire 2007 s'est effectuée dans un contexte de **diminution des effectifs** par rapport à la rentrée précédente (-2,3%). Cette diminution touche peu le privé (-0,3%) alors que le public baisse de façon conséquente (-4,3%). Il faut noter que, à l'inverse, les effectifs de l'apprentissage, depuis longtemps importants en Bourgogne (à la rentrée 2007, 1 480 apprentis – diplômés « agricoles » uniquement – dont près de 93% accueillis dans des CFA publics) sont encore en augmentation (+2,3%).

Pour l'année scolaire précédente, il y avait 2 139 élèves boursiers sur critères sociaux, soit 34% des effectifs. Cette proportion est quasiment stable pour 2007-2008. Les internes sont nombreux : près de 70% des élèves, avec cependant des variations selon les établissements.

La préparation, débutée fin mai 2007, de la rentrée scolaire 2008 s'est effectuée dans un cadre budgétaire contraint mais a été facilitée par la baisse démographique concomitante. Les décisions d'ouverture et de fermeture de classes sont déconcentrées et prises par la DRAF, autorité académique pour l'enseignement technique agricole, avec toutefois un avis ministériel pour les formations à enjeux particuliers dont font partie les BTSA. Conformément aux orientations du projet régional de l'enseignement agricole 2005-2009, l'idée forte dans les ajustements de la carte des formations est de maintenir une cohésion de l'enseignement agricole bourguignon avec l'ensemble des composantes dans un souci de crédibilité et d'efficacité d'une offre de formation cohérente et de qualité. Pour la deuxième

année consécutive, la signature avec le Conseil régional de la convention annuelle d'application du programme régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) va aboutir sans difficultés.

2) Les établissements publics

Il y a **12 EPLEFPA en Bourgogne** :

- 4 en Côte-d'Or (21) : EPLEFPA Beaune (4 centres : LEGTA, CFPPA, CFA, exploitation) ; EPLEFPA Dijon-Quétigny (4 centres : LEGTA, CFPPA, CFA, exploitation, 2 sites) ; EPLEFPA Semur-Châtillon (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation, 2 sites) ; EPLEFPA Plombières-les-Dijon (2 centres : LEGTA, CFA – le CFPPA n'est plus fonctionnel depuis la rentrée 2006) ;
- 2 dans la Nièvre (58) : EPLEFPA Nevers Cosne Plagny-Sermoise (7 centres : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA, 3 exploitations, 5 sites) ; EPLEFPA du Morvan (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation, 3 sites) ;
- 4 en Saône-et-Loire (71) : EPLEFPA Mâcon-Davayé (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation) ; EPLEFPA Fontaines (6 centres : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA, 2 exploitations, 6 sites) ; EPLEFPA Tournus (2 centres : LPA, exploitation) ; EPLEFPA Etang-sur-Arroux (2 centres : LPA, CFPPA) ;
- 2 dans l'Yonne (89) : EPLEFPA Auxerre-Champignelles (4 centres : LEGTA, CFPPA, CFA, exploitation, 2 sites) ; EPLEFPA Champs-sur-Yonne (1 centre : LPA).

Au 1er janvier 2009 (avec mise sous autorité unique dès la rentrée 2008), il est prévu les regroupements des EPL suivants :

- Dijon-Quétigny et Plombières-les-Dijon pour la Côte-d'Or ;
- Auxerre-Champignelles et Champs-sur-Yonne pour l'Yonne.

En outre, le rapprochement, sans calendrier de fusion fixé, entre les EPLEFPA du Morvan et celui d'Etang sur Arroux continue (directrice commune aux 2 EPL et directrice commune aux 2 CFPPA).

Formation scolaire : 14 lycées publics dont 9 LEGTA (3 LEGTA fonctionnent sur 2 sites : Semur-Châtillon, Nevers-Cosne, Auxerre-Champignelles) et **5 LPA**, fonctionnant sur 17 sites au total.

Formation professionnelle continue : 10 CFPPA.

Apprentissage : 6 CFA dont 3 CFA départementaux (Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne).

Exploitations agricoles : 12 dont une pisciculture sur 2 sites (EPLEFPA du Morvan) ; **3 EPLEFPA** n'ont pas d'exploitation ou d'atelier technologique (Plombières les Dijon mais présence d'une halle technologique qui n'est pas centre constitutif, Velet et Champs-sur-Yonne) ; **2 EPLEFPA ont plusieurs exploitations** : 3 pour « Nevers-Cosne-Plagny » (1 sur chaque site) et 2 pour Fontaines (1 à Fontaines et 1 à Charolles).

En 2007, le travail en réseau et l'animation ont été poursuivis, voire renforcés :

- depuis la rentrée 2007, une personne a été mise à disposition pour assurer l'animation du réseau des CFPPA et de celui des CFA, le projet bourguignon ayant été retenus dans le cadre d'un appel d'offre national ;
- l'animation du réseau des exploitations a été poursuivie en particulier pour mieux communiquer et contribuer à des actions collectives ;
- en matière d'action culturelle, l'implication des établissements, avec l'appui d'un animateur à mi-temps, est conséquente avec le soutien de la DRAC et du Conseil régional. En particulier, les troisièmes rencontres « cultures et territoires » qui ont eu lieu en avril 2008 à Château-Chinon ont constitué un moment fort avec près de 500 participants.

Pour la formation continue et l'apprentissage, le travail en réseau des CFPPA et CFA permet de mutualiser les compétences et s'engager dans des actions collectives. C'est le cas notamment de la

pédagogie de l'alternance pour des CFA et des formations ouvertes et à distance, projet financé par le Conseil régional, sur lequel se sont fortement mobilisés les CFPPA en 2008. La réponse en commun de CFPPA à des appels d'offre est positive et permet de développer et diversifier leurs activités. Cependant, le contexte de la formation professionnelle continue est difficile, notamment en raison :

- de la fin des contrats de qualification qui n'a pas été compensée en 2007 par les contrats de professionnalisation ;
- des conditions concurrentielles des marchés publics des appels d'offre du Conseil régional, toujours principal financeur des CFPPA ;
- de l'année « blanche » qu'a été 2007 pour les programmes FSE.

Pour l'apprentissage, la situation est relativement bonne, avec des effectifs encore en augmentation à la rentrée 2007, et les relations avec le Conseil régional sont confiantes et constructives. Sur ce sujet, il convient de noter qu'une personne du SRFD est chargée de l'inspection de l'apprentissage.

3) Indicateurs LOLF

Le BOP déconcentré du programme 143 « enseignement technique agricole » est géré par la DRAF. On trouvera ci-après les valeurs des indicateurs LOLF de la Bourgogne qui, pour 2007, sont en majorité meilleures que les moyennes nationales.

Taux de réussite aux examens

	Région	National	Ecart
2004	81,1	79,5	1,6
2005	79,4	80,0	-0,6
2006	78,6	79,1	-0,5
2007	80,8	79,8	1,0

Taux d'insertion professionnelle à 45 mois

	Région	National	Ecart
2004	88,5	85,3	3,2
2005	85,5	84,5	1,0
2006	88,0	84,2	3,8
2007	86,8	84,9	1,9

Dépense moyenne de formation par élève (public)

	Région	National	Ecart
2006	6 774	7 008	-234
2007	7 554	7 622	-68

Taux d'heures délivrées devant moins de 11 élèves (public)

	Région	National	Ecart
2004	14,4	10,8	3,6
2005	14,4	10,4	4,0
2007	10,4	11,2	-0,8

Pourcentage de lycées dont l'effectif est inférieur à 200 élèves

	Région	National	Ecart
2005	42,9	23,0	19,9
2006	42,9	22,9	20
2007	42,9	24,9	18

Indicateur corrigé (avec prise en compte apprentis et adultes)

	Région	National	Ecart
2006	21,4	11,7	9,7
2007	28,6	13,5	15,1

Part des apprentis et des adultes dans le flux d'inscription aux diplômes et titres délivrés par le MAP

	Région	National	Ecart
2004	25,0	14,6	10,4
2005	27,3	28,2	-0,9
2006	24,8	28,8	-4,0
2007	19,1	25,8	-6,7

4) Développement

La présence d'exploitations agricoles dans les établissements est un atout majeur de l'enseignement agricole public. Ces exploitations sont, outre des unités de production « grandeur nature », à la fois des supports de formation et des lieux d'expérimentation et de démonstration en lien avec leurs territoires et leurs partenaires professionnels. En particulier, elles participent à l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de progrès par filière qui sont à l'initiative du Conseil régional. Parmi les faits marquants, on peut citer :

- l'arrivée à la rentrée 2008 d'un chef de projet à l'EPLEFPA de Dijon-Quétigny qui conduit un projet sur la réduction des intrants ;
- une réflexion collective et des actions ou projets sur la question de la performance énergétique des exploitations.

En collaboration avec la mission FEADER et le service chargé de l'économie agricole, il a été procédé à la mise en place des deux volets de la mesure 111 dans le cadre du DRDR, déclinaison régionale du PDRH.

5) Des missions interrégionales

CIRSE : Le Centre interrégional de services des examens (CIRSE) gère les examens du Nord-Est de la France. Huit régions, dont la Bourgogne, sont concernées par l'organisation des examens du Ministère de l'agriculture et de la pêche : CAPA, BEPA, BTA, Bac professionnel, Bac technologique.

Ceci représente 19 000 candidats répartis dans 315 établissements. Le CIRSE assure également la gestion financière des frais occasionnés par les examens, soit 5 000 examinateurs concernés chaque année.

Commission BTSA : à cette nouvelle tâche, s'ajoute pour le compte de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du MAP, le secrétariat et le traitement informatisé des dossiers de candidature à l'entrée dans les classes préparatoires aux concours et aux BTSA du secteur public, soit 10 800 dossiers. La baisse des candidatures amorcée depuis cinq ans continue (- 5 %).

6) La formation des agents de la DRAF

Les agents de la DRAF ont suivi en moyenne, 2,12 jours de formation dans l'année.

En 2007, ce sont 126 stagiaires qui ont été formés pour 189 journées stagiaires.

On constate une prépondérance des catégories B parmi les formés (50 %), ainsi qu'une tendance, de plus en plus visible au fil des années, à privilégier les formations locales et régionales.

B. PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Le Service régional de la protection des végétaux contribue activement et directement à la sécurité alimentaire, à la qualité des productions végétales et des produits bourguignons (volet de la qualité sanitaire) et à la préservation de l'environnement.

Ce service a pour mission de suivre l'état sanitaire des productions végétales afin :

- d'une part, de faire appliquer la réglementation phytosanitaire,
- d'autre part, de mettre au point et de proposer un appui technique aux producteurs, pour une protection efficace des cultures qui prennent en compte l'applicateur, le consommateur et l'environnement et pour promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

1) La mise en œuvre de la réglementation phytosanitaire a été caractérisée par

a) La sécurisation des échanges internationaux par

La délivrance de 769 certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux avec dans l'ordre :

- emballage bois, fûts, produits transformés, produits végétaux
- environ 60 Pays différents dont les principaux sont Chine, Chili, Australie, Nouvelle-Zélande, ...

Le contrôle systématique de tous les producteurs de plants, en vue de l'utilisation du Passeport Phytosanitaire Européen qui accompagne la circulation des plants.

- 74 pépinières qui représentent de l'ordre de 130 ha de plants forestiers, fruitiers, ornementaux;
- 40 producteurs de plants de vigne et 4 organismes producteurs de greffons (90 ha) (contrôle délégué à l'ONIFLHOR);
- 9 producteurs de semences d'oignons et une coopérative (20 lots contrôlés);
- 2 producteurs de légumes "minimottes";
- 2 producteurs de plants floraux.

Une nouvelle réglementation "norme internationale relative à la réglementation des matériaux d'emballage bois".

A l'exportation, 54 entreprises bourguignonnes adhèrent à cette norme et 14 pratiquent un traitement des bois à la chaleur

Au cours de l'année 2007, seules les nouvelles entreprises inscrites pour le traitement du bois ont été contrôlées, soit un contrôle.

b) la prévention des pullulations d'organismes nuisibles

Soit des organismes nuisibles contre lesquels la lutte est obligatoire en permanence

Flavescence dorée de la vigne : la prospection faite dans les jeunes plantations de 1 à 3 ans, sur 560 ha (60 % des surfaces) et sur des parcelles à risques (foyer, remontée de filière/2006) a mis en œuvre 655 analyses. Tous les résultats ont été négatifs.

La lutte obligatoire vis à vis de la ciccadelle sera reconduite pour la seconde année en 2008, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral.

Une action concertée avec les professionnels viticoles et les pépiniéristes permettra la mise en place au niveau régional d'un traitement à l'eau chaude des plants de vigne avant plantation ; cette action préventive limitera l'utilisation de traitements insecticides.

Chrysomèle du maïs : suite au piégeage d'un insecte adulte (coléoptère), sur la commune de Savigny en Revermont, dans le cadre du plan de surveillance et de contrôle de cet important ravageur de la culture du maïs (36 pièges en Bourgogne), un foyer a été mis en évidence et géré en **situation de crise** au mois d'août 2008.

Mise en place du dispositif de lutte obligatoire sur le terrain (zone focus, sécurité, tampon), en concertation avec les professionnels agricoles et les autres partenaires. Discussions complexes qui ont nécessité une réunion au cabinet du ministre.

Réalisation d'un traitement insecticide par voie aérienne ; mise en place du chantier de traitement (marché avec deux coopératives agricoles) et suivi de l'application sur le terrain en liaison avec les agriculteurs dont les agriculteurs biologiques, les apiculteurs, les maires, ... ; 600 hectares ont été traités.

Feu bactérien en vergers et cultures ornementales, mildiou du tournesol, bactériose sur plants de pomme de terre, ..

Soit des organismes nuisibles qui peuvent affecter les principales cultures de la Bourgogne et pour lesquels une surveillance biologique est conduite en vigne, cassis, grandes cultures.

c) Une "bonne utilisation des produits phytosanitaires"

241 contrôles relatifs à l'utilisation des produits phytosanitaires et des matières fertilisantes ont été réalisés, à la fois chez les distributeurs (30) et les applicateurs (211).

Chez les distributeurs : pas de non conformité

Chez les applicateurs :

- pour les paysagistes : 5 rappels à la réglementation ont été faits, principalement sur le dispositif d'agrément
- les principales non-conformités "mineures" notées chez les agriculteurs portent sur le local stockage (absence, rangement des spécialités commerciales à l'intérieur) et sur le registre (enregistrement des pratiques).

2) Un appui technique auprès des producteurs, dont l'objectif est une protection efficace des cultures qui préserve l'applicateur, le consommateur et l'environnement

a) La réalisation d'études et d'expérimentation

- 400 tests d'analyses de laboratoire : résistances pour le suivi des souches de parasites;
- 30 expérimentations dont 3 essais de nouvelles spécialités et 27 essais de mise au point de méthode de lutte (alternatives à la lutte chimique, lutte raisonnée, ...);
- plans de surveillance résidus de produits phytosanitaires : céréales (blé, orge, maïs).

b) Le suivi d'un réseau de parcelles et d'un réseau de stations météorologiques en vue de l'utilisation de modèles de simulation du développement de parasites ;

c) La diffusion d'informations auprès des producteurs, afin de les aider dans leur décision, se traduit par la diffusion de 70 000 bulletins d'avertissements agricoles auprès de 3 000 praticiens (agriculteurs, viticulteurs, techniciens).

3) Le service participe au fonctionnement du GRAPPE (Groupe régional d'action contre la pollution par les produits phytosanitaires dans l'environnement) sur le thème de la qualité des eaux vis à vis des produits phytosanitaires

Il anime plus particulièrement l'orientation sur l'acquisition et la valorisation de références pour moins et mieux utiliser les produits phytosanitaires : développer des techniques alternatives au désherbage chimique.

Il participe à l'élaboration du rapport sur le suivi de la qualité des eaux vis à vis des produits phytosanitaires.

L'activité de contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires est également pris en compte dans le cadre du Groupe régional.

4) Le service participe aux MISSA (Mission interservice de sécurité sanitaire de l'alimentation) des départements de Côte-d'Or et de l'Yonne, animés par les DDSV et en collaboration avec les DDASS et DDCCRF. Une partie des contrôles réalisés sur l'utilisation des produits phytosanitaires par les agriculteurs portent sur la mise en œuvre du "Paquet hygiène".

C. ACTIONS ÉCONOMIQUES : AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORÊT

L'action économique de la DRAF comprend trois thèmes :

- la conduite des politiques d'intervention du ministère,
- l'animation ou la participation aux réflexions des filières,
- la production d'informations économiques.

1) Les politiques d'intervention du ministère

Une commission-pivot a été installée en juin : la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR), se déclinant en sections ou groupes thématiques (dont modernisation de l'élevage, politiques agrienvironnementales, filière cheval). Le pilotage régional s'affirme tant pour le suivi des dépenses que pour l'adaptation de la mise en œuvre aux besoins prioritaires régionaux.

Par ailleurs la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF), qui constitue une autre commission-pivot a défini ses modalités de fonctionnement en créant une commission restreinte ainsi que des groupes de travail techniques.

Année de lancement de la nouvelle programmation 2007-2013, tant au titre du Contrat de projets Etat-Région que du Programme de développement rural (FEADER), 2007 a connu la phase habituelle de mise au point des procédures détaillées et d'information des bénéficiaires des mesures, sur les priorités d'intervention retenues.

Les crédits de l'État dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie se concentrent autour de 2 enjeux : face à une concurrence grandissante, l'amélioration durable de la compétitivité des entreprises et en réponse aux attentes de la société, la diffusion de connaissances de pratiques plus vertueuses.

Sur le plan de la politique des structures, il est à noter le démarrage lent des projets pourtant conséquents en terme de financement, sur la thématique « renouvellement des actifs en agriculture », englobant le programme régional à l'installation (PRI) mais également divers soutiens aux stages préparatoires à l'entrée en activité et à l'arrêt de certaines catégories d'exploitants (préretraites).

Par contre, la modernisation des bâtiments d'élevage (dispositif majeur du PDRH) a connu en 2007 une forte activité puisque 470 dossiers ont pu être financés, suite à un abondement de l'ensemble des cofinancements, regroupant au total près de 15 M€ d'aides dont 6 M€ de FEADER se traduisant par l'absorption de la file d'attente. La concertation a été particulièrement active pour le suivi de ce programme et pour définir les conditions de l'appel à candidatures qui entrera en vigueur à partir de 2008,

Les politiques en faveur des pratiques agrienvironnementales sont regroupées principalement autour des mesures de l'axe 2 du PDRH et du plan végétal environnemental.

Il est enfin à noter que depuis l'automne 2007, suite à l'extension rapide de la fièvre catarrhale ovine (FCO), l'élevage bovin-ovin a été perturbé par des restrictions de circulation à destination de l'Italie (plus de 60 % du débouché de l'élevage charolais).

Dans le domaine forestier, les crédits de l'État et du Feader sont principalement ciblés sur la reconstitution des peuplements sinistrés par les tempêtes de 1999 ainsi que sur la mobilisation des bois (renforcement de la desserte forestière et compétitivité de l'exploitation forestière). Toutefois, la publication tardive des textes nationaux n'a pas permis une bonne mise en œuvre des crédits forestiers en 2007.

La mise en œuvre du « Plan scieries » en Bourgogne, qui a été très satisfaisante en 2007, a été ciblée sur l'amélioration de la valeur ajoutée et de la productivité.

2) L'animation des filières

En ce qui concerne les filières animales et végétales, la priorité d'intervention s'affirme sur la modernisation compétitive des exploitations, inscrite dans des démarches de progrès technique et de développement durable des productions, de la qualité des produits, en réponse à la demande de diversification de la consommation.

La filière viticole, dont les résultats se sont améliorés sensiblement en 2007, a connu une phase active d'échanges dans le cadre interrégional du Conseil de bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, sur la segmentation du marché en lien avec la réforme des appellations d'origine et les mesures de modernisation de la filière liées à la réflexion sur la nouvelle Organisation Commune du Marché.

Dans la filière équine, les efforts de structuration autour de pôles régionaux ou d'organisations dynamiques se poursuivent. Les crédits État CPER sont pour cette première année limités à environ une demi-dotation, le projet de Pôle de Cluny n'étant pas finalisé.

Dans le domaine forestier, la 2ème génération de Charte Forestière de Territoire du Morvan, qui vise à contribuer à un bon équilibre entre la compétitivité de la filière-bois locale et la prise en compte des préoccupations sociales et environnementales, a été préparée en cours d'année puis signée en fin d'année 2007.

Les préoccupations liées au développement du bois-énergie restent très présentes dans un contexte de renchérissement du coût des énergies fossiles.

Dans le domaine agrienvironnemental, la DRAF Bourgogne a accordé les soutiens inscrits au CPER, dont le programme de maîtrise des pollutions d'origine animale (PMPOA). Pour 2006, le nombre de dossiers traités s'est accéléré, permettant de compenser une partie du délai de grâce de mise aux normes accordé par la CE. La DRAF a d'autre part mobilisé les crédits du BOP 154 pour le financement de la prime herbagère, un nombre limité de nouveaux contrats d'agriculture durable (CAD), dont la conversion de nouvelles exploitations en agriculture biologique,

En matière d'aide aux investissements agroalimentaires, l'année a été marquée par la clôture du Règlement de développement rural 2000-2006 et les premières réflexions sur le programme 2007-2013. 2007 devrait se caractériser par la validation du programme FEADER et du Contrat de Projet et leur mise en application pratique avec une réduction sensible de l'engagement financier de l'État en ce qui concerne les industries agroalimentaires.

Sur le plan structurel, a été soutenue la politique de renouvellement des exploitants agricoles, notamment au titre du CPER, dont le dispositif d'animation du PRI confortant les soutiens directs nécessaires aux installations hors cadre familial, réalisées notamment avec un projet de diversification.

Le démarrage du pôle de compétitivité VITAGORA a demandé un appui à sa structuration et celle de ses filières ainsi qu'à l'émergence des premiers projets sous forme d'actions collectives préparatoires.

3) L'an I de la statistique agricole régionale et interdépartementale à la DRAF

Le service intègre dès début 2007, l'ensemble des missions du réseau statistique agricole partagées en 2006 entre la région et les 3 départements 58, 71 et 89.

Parallèlement à la structuration du service, la valorisation des informations du réseau devient multiforme : site agreste national, publications locales sous forme de « 4 pages » thématiques ou relatifs à la conjoncture.

Plus généralement, le SRISE participe à l'exécution du programme général de statistique agricole et répond à la demande spécifique régionale en information statistique.

Le service participe aux travaux de divers organismes régionaux et y remplit un rôle d'expert en tant que de besoin : Pôle EAMR, SGAR (études, pays), Chambre régionale d'agriculture, Conseil économique et social régional, Association régionale des industries alimentaires, Réseau de l'information économique et sociale, Centre de ressources (emploi), Comité régional des céréales, INSEE (conjoncture), groupe d'étude sur l'emploi dans la filière bois.... Il entretient des relations avec des organismes professionnels tels que Chambre régionale, l'ONIGC ou le BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne).

Par ailleurs, il assure les compétences DRAF sur les SIG et contribue à la constitution d'un site internet local.

D. LE DÉVELOPPEMENT RURAL

La nouvelle politique de développement rural 2007-2013, financée par le FEADER, s'est concrétisée par la création d'une mission développement rural FEADER, chargée :

- 1.de coordonner la rédaction du Document régional de développement rural (DRDR) en associant les services de l'État, les collectivités locales et les partenaires socio-professionnels ;
- 2.de la mise en œuvre de Leader et du suivi des mesures de l'axe 3 (tourisme, culture, services essentiels, ingénierie territoriale, ...) ;
- 3.de copiloter, en lien avec le SGAR, les réflexions sur la constitution d'un réseau rural régional.

En 2007, la DRAF s'est impliquée dans la réalisation et la finalisation du Document régional de développement rural (DRDR) qui sert de support à la mise en œuvre des opérations financées sur le FEADER.

La mission développement rural FEADER a développé un important travail en réseau, notamment avec les DDAF et le Conseil régional de Bourgogne.

A noter également, le démarrage de la procédure Leader avec l'approbation des premières zones Leader et le suivi du réseau rural.

E. LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Le SRITEPSA est le représentant de la DRAF dans les instances et comités relatifs à la politique publique de l'emploi.

En matière de tutelle sur les organismes gérant le régime agricole de protection sociale (salariés et non salariés), le SRITEPSA assure le contrôle de légalité des décisions prises ainsi qu'un contrôle budgétaire.

Ces décisions émanent des 3 organismes gérants la protection sociale (3 caisses de MSA et organismes rattachés) ainsi qu'un bureau du Groupement des assureurs maladie et accidents du travail (GAMEX).

Les décisions examinées comprennent l'ensemble du domaine relatif aux législations de Sécurité sociale pour les salariés et les non-salariés agricoles.

Outre ce contrôle de légalité, le service effectue des contrôles techniques sur des aspects réglementaires auprès des CMSA et du GAMEX.

Le service participe aux travaux du COREC (comité régional d'examen des comptes des organismes de sécurité sociale) présidé par le Trésorier payeur général de la région et sous l'égide de la Cour des Comptes.

DIRECTION RÉGIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Directeur : M. Bernard LABACHE

Adresse : 4 bis, rue Hoche

BP 1580

21032 DIJON Cedex

Téléphone : 03.80.40.29.00

Télécopie : 03.80.43.81.79

Mail : diacdijon@sga.defense.gouv.fr

Effectif : 39 agents

Budgets :

Fonctionnement : 183 194 €

Interventions : 2 769 324 €

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les directions interdépartementales des anciens combattants sont chargées du service de proximité auprès des ressortissants (anciens combattants, militaires en activité et en retraite, appelés, victimes civiles, victimes d'attentats terroristes, veuves, orphelins...) dans tous les domaines de compétence prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre : pensions d'invalidité, appareillage, soins médicaux gratuits, emplois réservés, fonds de solidarité, statuts divers d'anciens combattants, retraite du combattant. Elles assurent également des activités relatives à la mémoire, aux sépultures, aux pèlerinages sur les tombes en liaison avec la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense.

La direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale du secrétariat général pour l'administration du Ministère de la Défense contrôle et coordonne l'activité des directions interdépartementales

La direction interdépartementale de Dijon est territorialement compétente pour les régions Bourgogne et Franche-Comté.

Les principales missions sont inscrites autour des axes suivants:

- la réparation du préjudice d'invalidité
- la reconnaissance et la solidarité
- la mémoire et la citoyenneté

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

A. LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE D'INVALIDITÉ

1) Les pensions militaires d'invalidité

En Bourgogne, les pensions militaires d'invalidité en paiement au 31 décembre 2007 s'élèvent à 7 815 (soit 5 243 pensions d'invalides, 2 420 pensions de veuves et d'orphelins et 152 pensions d'ascendants)

L'évolution est structurellement orientée à la baisse en raison de l'âge touchant les combattants de la deuxième guerre mondiale. Les concessions nouvelles de pensions résultant des services en temps de paix sur le territoire national ou au cours de missions extérieures ainsi que les révisions pour infirmités aggravées infléchissent modérément cette tendance.

Les différentes demandes de pensions (première instance, aggravation, infirmité nouvelle, pensions de veuve) ont conduit à faire pratiquer 503 expertises soit dans le service soit au domicile des experts et sur-experts. Après expertise, le service des pensions a formulé 606 propositions de concession ou de rejet. Ces dernières ont donné lieu à une activité contentieuse qui s'est traduite par 68 jugements des tribunaux des pensions et arrêts des cours des pensions.

Le montant des pensions servies est le résultat de deux tendances :

- l'une en diminution en raison de la diminution des parties prenantes.
- l'autre en augmentation, avec l'application du rapport constant qui permet d'indexer les pensions militaires d'invalidité sur l'évolution des traitements de la fonction publique.

La poursuite des mesures de dé cristallisation a permis de revaloriser les pensions et la retraite du combattant des anciens combattants des pays autrefois sous souveraineté française.

Les dossiers les plus sensibles ont porté sur des invalidités consécutives aux essais nucléaires et à l'amiante.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service, mais aussi afin de disposer d'une photographie de l'activité et de la productivité, des indicateurs d'activité portant sur les délais de traitement des dossiers de pensions ont été mis en place. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie ministérielle de réforme (SMR) du Ministère de la Défense. Il est à noter que le délai moyen de la direction interdépartementale de Dijon évalué à 345 jours situe cette direction en dessous de l'objectif cible. Pour compléter cette initiative, la direction interdépartementale a décidé au cours du 2ème semestre d'organiser des réunions d'information auprès de deux établissements. Après accord des chefs de corps, les réunions se sont tenues le 8 novembre 2007 au 511ème régiment du Train à Auxonne (21) et à la Base Aérienne 102 à Longvic (21).

Dans les deux cas, c'est en présence de tous les cadres (250 militaires et civils) que les informations sur le rôle des différents intervenants, sur l'importance et l'exactitude des rapports circonstanciés indispensables à la recherche de l'imputabilité au service ont été développés.

Cet échange direct d'informations sur le droit à réparation devrait aboutir à une réduction des délais tout en améliorant le contenu des dossiers instruits par ces corps.

2) Les soins médicaux gratuits et l'appareillage

L'article L115 du code des pensions militaires d'invalidité dispose que l'Etat doit gratuitement aux titulaires d'une pension les prestations médicales, paramédicales, chirurgicales et pharmaceutiques nécessitées par les infirmités qui ouvrent droit à pension.

Chargé de la mise en œuvre de ces dispositions, le service des soins médicaux gratuits a réglé, auprès des hôpitaux, médecins, pharmaciens et auxiliaires médicaux des prestations pour un montant de 2 184 432 € représentant 24 056 feuillets de soins médicaux gratuits. Les remboursements liés aux cures

thermales se sont élevés à 125 592 €. Le service médical a effectué plusieurs opérations liées au contrôle en liaison avec les médecins conseils des différents régimes de protection sociale.

L'article 128 du code des pensions militaires d'invalidité dispose que les invalides pensionnés ont droit aux appareils nécessités par les infirmités qui ont motivé la pension. Au sein de la direction interdépartementale des anciens combattants, fonctionne un centre d'appareillage qui, grâce à une équipe médico-technique, apporte la garantie d'un appareil de qualité, adapté à chaque cas pour la meilleure autonomie possible. Cette prise en charge doit permettre une réinsertion sociale et professionnelle la plus compatible avec le handicap.

Les ressortissants des régimes d'assurance maladie bénéficient, par convention, du service des médecins spécialistes et des techniciens du centre d'appareillage. En 2007, les consultations d'appareillage ont permis l'examen de 2 174 handicapés et l'établissement de 4 730 bons de commandes d'appareils orthopédiques. Pour les seuls mutilés de guerre, le montant des dépenses d'appareillage s'est élevé à 355 169 €.

L'année 2007 a été marquée par la poursuite de la participation du centre d'appareillage à l'action des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (M.D.P.H.). Cette participation s'est traduite par la mise à disposition de deux médecins spécialistes en médecine physique et réadaptation.

Cette contribution permet d'affirmer la vocation du centre d'appareillage à inscrire son action dans le cadre d'une approche globale des besoins de la personne handicapée mais aussi de démontrer que ses compétences médicales sont complémentaires pour satisfaire les besoins en matière d'aides techniques.

B. LA RECONNAISSANCE ET LA SOLIDARITÉ

L'administration des anciens combattants ne limite pas son rôle à la seule réparation du préjudice d'invalidité physique ou psychologique des anciens combattants et victimes de guerre. Elle doit également leur manifester la reconnaissance de la Nation et assurer la réparation de certains préjudices matériels et moraux.

1) Le fonds de solidarité pour les combattants d' Afrique du Nord et d'Indochine a versé une allocation de préparation à la retraite pour une somme de 65 143 € .

2) Le montant de la retraite du combattant revalorisé à 433,29 € au 1er novembre 2005 a été servie à 1 654 nouveaux titulaires essentiellement anciens combattants d'Afrique du Nord qui atteignent en nombre leur 65ème anniversaire. Le nombre important de concessions de la retraite du combattant est également lié à l'attribution de la carte du combattant pour quatre mois de séjour en AFN. Actuellement, le nombre de bénéficiaires de la retraite du combattant en Bourgogne s'élève à 44 628.

3) En 2007, 79 candidats tous anciens militaires ont subi les épreuves des différents examens d'emplois réservés.

C. LA MÉMOIRE ET LA CITOYENNETÉ

La direction interdépartementale joue un rôle non négligeable en matière de mémoire en entretenant un patrimoine représenté par les nécropoles et les carrés militaires. Une subvention est versée aux communes pour l'entretien des sépultures des militaires "morts pour la France" dont les corps n'ont pas été restitués aux familles. La Bourgogne compte 89 carrés militaires dans les cimetières communaux dont celui de Dijon qui avec 1655 tombes est l'un des plus importants de France.

Le versement aux communes ou aux associations chargées pour le compte de l'État d'assurer l'entretien des 7030 sépultures perpétuelles des militaires « Morts pour la France » hors nécropoles nationales a

représenté une somme de 8 746 €.

De nombreuses recherches de lieu de sépultures au profit de communes et de particuliers ont été menées au cours de cette année.

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Directeur : M. Louis Poulhès

Adresse : 39-41 rue Vannerie

21000 Dijon

tél : 03 80 68 50 00

Fax : 03 80 68 50 99

Site internet : www.culture.gouv.fr/bourgogne

Effectifs : 74 personnes

Budgets 2007

Masse salariale : 9,3 M€

BOP 175 : AE 13,3 M€ / CP 16 M€ « Patrimoines »

BOP 131 : AE 8M€ / CP 8,5 M€ « création »

BOP 224 : AE 5,1 M€ / CP 4,8 M€ « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » dont fonctions support

BOP 186 : AE 0,12 M€ / CP 0,12 M€ recherche culturelle et culture scientifique

I - LES PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE ET LE CONTEXTE RÉGIONAL

A. LES MISSIONS

Service déconcentré du ministère de la Culture et de la Communication placé sous l'autorité du préfet de région, la Direction Régionale des Affaires Culturelles met en œuvre la politique nationale du ministère de la Culture et de la Communication en l'adaptant au contexte régional.

Dans ce cadre, elle :

- conserve et valorise le patrimoine,
- soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres,
- favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique,
- contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente,
- vise à l'accès de tous à la culture et à l'art,
- diffuse l'information utile à ses partenaires et au public.

Dans une région très marquée par son image patrimoniale et, malgré les apparences, par une certaine fragilité de l'action culturelle, la Direction régionale des affaires culturelles peut s'appuyer sur ses points forts et un partenariat solide avec les collectivités pour favoriser l'attractivité des territoires tout en affirmant les enjeux de la création et de la transmission des savoirs.

B. LE CONTEXTE RÉGIONAL

Si la Bourgogne dispose de points forts incontestables, au delà d'une image flatteuse et rassurante elle est confrontée à plusieurs éléments de fragilité, pour certains préoccupants.

1) Des points d'appui solides

a) Une forte densité patrimoniale

- de très nombreux édifices protégés monuments historiques (classés et inscrits) : 2160 ;
- une très forte densité archéologique, d'où importance de la veille d'archéologie préventive, grands sites de fouilles programmées (Bibracte, Alésia, Vix) ;
- de très nombreux musées (68 institutions bénéficiant de l'appellation Musée de France).

b) Une armature institutionnelle non négligeable

- **diffusion** : un Centre dramatique national (Dijon), trois scènes nationales (Chalon, Le Creusot, Mâcon), deux scènes conventionnées (Nevers, Auxerre) ; trois centres d'art contemporain (Le Consortium à Dijon, Pougues les Eaux 58, Tanlay 89), cinq scènes de musiques actuelles, un FRAC ;
- **formation** : armature équilibrée des enseignements spécialisés en musique, avec deux conservatoires à rayonnement régional (Dijon, Chalon), trois conservatoires à rayonnement départemental (Auxerre, Nevers, Mâcon) ; une école nationale des Beaux arts (ENSA Dijon), une école d'art à Chalon (EMMA Fructidor) ; un CEFEDM (établissement supérieur préparant au diplôme d'Etat de professeur de musique) à Dijon ;
- **centres de ressources** : plusieurs associations structurantes régionales : Centre régional du livre, Musique-Danse-Bourgogne, Centre régional du Jazz ; deux associations départementales actives en musique et danse.

c) Des pôles d'excellence artistique

- en musique ancienne, vocale et contemporaine, avec plusieurs ensembles de niveau national, voire international (Arsys Bourgogne), festival de musique baroque de Beaune ;
- en théâtre, en sus du CDN, des metteurs en scène de renommée nationale et internationale (Philippe Genty, Jean-Louis Hourdin) et potentiellement la maison Jacques Copeau à Pernand (21) ;
- en arts de la rue et cirque : centre national des arts de la rue (Chalon), festivals des arts de la rue (Chalon et Nevers), nombreuses compagnies.

2) Des fragilités non négligeables

a) Des déséquilibres régionaux très importants

- les forts déséquilibres entre départements (les trois scènes nationales sont toutes en Saône et Loire) et entre la colonne vertébrale A6 et les zones périphériques, la faiblesse de l'armature urbaine et le caractère rural affirmé de vastes espaces (Morvan, Châtillonnais) souvent très dépeuplés et à faibles ressources, rendent malaisé l'aménagement culturel du territoire ;
- une capitale régionale, engagée dans une mise à niveau de ses équipements structurants (absence de grande médiathèque régionale, musée des Beaux-arts en rénovation), dont le rôle d'entraînement est encore insuffisant ;

b) Un patrimoine en état médiocre

- beaucoup de monuments sont dans un état très dégradé (cathédrales de Sens et de Nevers) ; le nombre même des monuments et leur état sanitaire préoccupant engendre des besoins de crédits hors de proportion avec les ressources disponibles ;
- nombre de musées souffrent d'un retard considérable, tant dans la rénovation de la muséographie que dans la restauration de leurs bâtiments ; l'insuffisance en personnel qualifié est souvent criante ;

c) Une fragilité de la création en spectacle vivant

- le tropisme patrimonial conduit souvent les élus à accorder moins d'importance aux formes vivantes de la culture ;
- la fragilité des équipes artistiques indépendantes est souvent patente ;
- certains domaines, comme la création chorégraphique, sont peu explorés.

II - LES ACTIONS MAJEURES EN 2007

A. LA PROBLÉMATIQUE TERRITORIALE

La DRAC affirme les enjeux structurants, pour les territoires et leur population, des grandes missions de service public du ministère de la culture. Au delà des politiques sectorielles, les thématiques de l'éducation artistique et de l'inclusion sociale sont traitées en résonance avec la totalité de l'activité de la direction régionale.

1) La problématique territoriale, principe directeur de l'action de la DRAC

Dans cette optique, les relations avec les collectivités représentent un enjeu essentiel. Elles sont caractérisées, dans l'ensemble, par la qualité de la coopération et du dialogue avec l'Etat.

La DRAC assure un travail d'accompagnement et de structuration des projets grâce à une démarche d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La politique contractuelle a été saisie comme un instrument permettant de promouvoir des projets partagés qui n'auraient pu voir le jour sans elle.

2) Le CPER et les PO européens

Grâce au dialogue fructueux avec les différents niveaux de collectivités, un contenu culturel important a été inclus dans ces documents.

- Pour le CPER, les chapitres « renforcer le rôle moteur de la capitale régionale », « mieux valoriser les patrimoines naturel et culturel », « valorisation du patrimoine industriel » reprennent les principaux dossiers signalés ci-après.
- Pour les PO européens, les enjeux culturels sont affichés dans les déclarations d'intention comme dans les maquettes financières. La mobilisation de ces fonds apportera un complément apprécié, malgré la lourdeur de la gestion.

B. LES ACTIONS MAJEURES

1) Programme Patrimoines

Le développement de l'attractivité de la Bourgogne se fonde en partie sur la conservation des richesses patrimoniales : le tourisme culturel ne peut se fonder ni sur des ruines ou un patrimoine dégradé, ni sur une utilisation sans respect et non fondée sur un projet culturel et artistique. L'Etat est initiateur de projets porteurs d'exigence (Bibracte, Cluny 2010). Les trois thèmes les plus importants concernent :

- **le réseau des oppida de Bourgogne** (Bibracte, Alésia, Vix-Châtillon) articulant recherche universitaire et mise en valeur patrimoniale à forte externalité touristique ;
- **le réseau des grands sites patrimoniaux à dimension spirituelle**, avec le projet « Cluny 2010 » comme dispositif central dans la perspective du 1100e anniversaire de la fondation de l'abbaye, fondé sur une approche originale associant l'innovation technologique et la formation à la conservation et à la valorisation du Patrimoine ;
- **la modernisation des musées** : musée des Beaux-Arts de Dijon avec une campagne de restructuration radicale engagée sur 15 ans, projet Alésia (musée et centre d'interprétation), nouveau musée à Châtillon-sur-Seine autour du vase de Vix, celui de Montbard autour de Buffon. L'écomusée du Creusot est en refondation autour d'un GIP rassemblant l'ensemble des partenaires. Deux projets sont en attente : le musée Blandin de Nevers, le musée de la photographie Niepce à Chalon.

2) Programme Création

a) Le Pôle d'art contemporain et le pôle culture de Dijon

La première phase (extension du Centre d'Art « le Consortium » sur son site actuel) a fait l'objet de la signature d'une convention d'objectifs sur l'investissement et le fonctionnement par les partenaires (Etat, Conseil régional, Conseil général de Côte d'Or, Ville de Dijon, Grand Dijon). La seconde phase (extension et implantation de l'Ecole nationale supérieure d'art de Dijon et du FRAC Bourgogne sur un site commun avec une nouvelle médiathèque encyclopédique d'intérêt régional) a nécessité une étude complémentaire, en cours, permettant de réactualiser les besoins de l'ENSA et du FRAC et d'inscrire leur développement dans une synergie avec le Consortium et la médiathèque.

b) La structuration d'une politique en faveur de la danse

Pour compenser le retard de la région en matière d'équipement, de présence artistique et d'enseignement initial et professionnel, un programme d'actions et de soutien été élaboré ainsi qu'un cahier des charges avec la ville de Dijon, le Conseil régional et le Conseil général de la Côte d'or, qui a permis de transformer le festival « Art Danse » en Centre de développement chorégraphique.

3) Programme Transmission des savoirs

Ce programme fédérateur permet d'articuler les actions et les structures (musées, centres d'art, réseau labellisé du spectacle vivant, bibliothèques, etc.) avec les territoires (pays, agglomérations, contrats de ville, parc naturel régional du Morvan) et la population, au delà des simples missions transversales traditionnellement dévolues à l'action culturelle et à l'éducation artistique. Deux dossiers apparaissent comme plus importants :

a) L'éducation artistique et culturelle

Priorité affichée des deux ministères de la culture et de l'éducation, elle se propose de toucher un nombre croissant de jeunes en développant des projets de territoire et/ou des Contrats locaux d'éducation artistique, avec les collectivités territoriales, pour une meilleure répartition territoriale des

actions, avec la garantie d'une exigence artistique et culturelle pour tous. Elle souhaite développer les services éducatifs des institutions culturelles et dynamiser à l'échelle régionale les quatre pôles nationaux de ressources, (voix, image, patrimoine et théâtre), en favorisant les actions de sensibilisation et en formant les enseignants et les intervenants.

b) Le pôle d'enseignement supérieur de la musique

Ce projet associe les deux Conservatoires à rayonnement régional de Dijon et du Grand Chalons, le CEFEDM de Dijon ainsi que l'Université de Bourgogne, pour permettre de préparer conjointement au diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) créé par le ministère de la culture et à la licence de pratique musicale spécialisée du ministère de l'enseignement supérieur. Nous sommes dans l'attente des derniers textes réglementaires et de l'accord des collectivités concernées (Conseil régional, ville de Dijon, Agglomération du Grand Chalons). L'ouverture de ce pôle, pionnier en France, pourrait être effective à la rentrée universitaire de 2009.

III - LES PERSPECTIVES 2008

Pour chacun des programmes, l'enjeu majeur de la direction régionale des affaires culturelles, reste l'approfondissement et la concrétisation de l'ensemble des actions entreprises ces trois dernières années.

Les priorités décrites dans le bilan 2007 restent, comme en 2006, pour cette année au coeur de l'action du service.

A. POUR LE PROGRAMME « PATRIMOINES »

- stabiliser et dynamiser le réseau des oppida, notamment en accompagnant le changement de structure juridique de Bibracte,
- poursuivre l'application de la loi musée,
- conclure le transfert de la maîtrise d'ouvrage des MH aux propriétaires.

B. POUR LE PROGRAMME « CRÉATION »

- approfondir l'effort de diagnostic sur les questions de l'emploi, notamment pour les chantiers conduits par l'ANACT,
- mettre en place un plan d'action régional pour la danse,
- suivre la mise place de la dimension contemporaine du Pôle culture de Dijon,
- accompagner les enjeux de lecture publique pour l'agglomération dijonnaise.

C. POUR LE PROGRAMME « TRANSMISSION DES SAVOIRS »

- faire aboutir le processus de décentralisation des compétences et des financements pour les établissements d'enseignements spécialisés,
- s'appuyer sur les Contrats Locaux d'Éducation Artistique (CLEA) dans le volet territorial du CPER pour développer la présence de l'art et de la culture dans les territoires organisés,
- construire des chemins d'accès pour l'insertion professionnelle, en s'appuyant sur les dispositifs de formation initiale et/ou continue.

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE DIJON

Directeur interrégional: M. Philippe PEYRON

Adresse : 72, A rue d'Auxonne

BP1531

21033 DIJON Cedex

Tél 03.80.72.50.00

Fax 03.80.67.20.55)

Effectifs : 1 982 agents

Masse salariale : 90 094 748 €

Budget de fonctionnement : 30 580 496 € (en CP)

Investissements : 9 889 000 € (en CP)

I - RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE INTERRÉGIONAL

Le service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. Il favorise la réinsertion sociale des personnes qui lui confiées par l'autorité judiciaire. Il est organisé de manière à assurer l'individualisation de la peine.

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon constitue l'un des 9 échelons déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire, chargés de contrôler et de coordonner l'activité des établissements pénitentiaires et des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

Sa compétence géographique s'étend aux régions administratives de Bourgogne, Franche Comté et Champagne Ardenne.

A. OUTRE LE SIÈGE DE LA DIRECTION INTERRÉGIONALE, LA RÉGION BOURGOGNE COMPTE

1) Cinq établissements pénitentiaires qui se différencient par leurs modalités d'exécution de la peine

a) 3 maisons d'arrêt recevant les prévenus et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à un an : Auxerre (capacité 102 places), Dijon (187 places) et Nevers (116 places).

b) 2 centres pénitentiaires (établissements comprenant au moins deux quartiers à régime de détention différent) :

- Varennes-le-Grand (71) comprenant une maison d'arrêt (200 places) et un centre de détention (193 places) au régime principalement axé sur la préparation à la sortie et accueillant les condamnés présentant les meilleures perspectives de réinsertion.

- Joux-la-Ville (89) comprenant un centre de détention hommes (502 places) et un centre de détention femmes (100 places).

Au 1er janvier 2008, l'effectif de la population pénale écrouée dans ces établissements était de 1740

contre 1658 au 1er janvier 2007, 1 612 au 1er janvier 2006, soit une augmentation de plus de 7,94 % en trois ans.

3 établissements ont une densité carcérale supérieure à 150% (nombre de personnes sous écrou présentes en détention, hors PSE, SL, PE) : CP Varennes-le-Grand - quartier maison d'arrêt- (163%) ; MA Dijon (166%) ; MA Auxerre (153%).

2) Quatre services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), un par département

- Côte d'Or, dont le siège se situe à Dijon (21);
- Nièvre, dont le siège se situe à Nevers (58);
- Saône et Loire, dont le siège se situe à Chalon sur Saône (71);
- Yonne, dont le siège se situe à Auxerre (89).

Ils ont pour mission, auprès des établissements et en milieu ouvert, de favoriser l'accès au droit et aux dispositifs d'insertion de droit commun des personnes placées sous main de justice. Depuis 2004, ces services sont au cœur du dispositif d'aménagement des courtes peines, visant à faciliter le retour à la vie libre et ainsi prévenir la récidive.

Au 1er janvier 2008, 4 150 mesures en milieu ouvert concernant 3 966 personnes étaient en cours de suivi dans les SPIP.

Les ressources humaines au 1er janvier 2008 comptaient 822 agents pour la région Bourgogne répartis dans les établissements pénitentiaires (587), dans les SPIP (91) et au siège de la direction interrégionale (104 + 40 agents composant l'Équipe Régionale d' Intervention et de Sécurité laquelle a vocation à intervenir dans les 3 régions Bourgogne, Champagne-Ardenne et Franche-Comté).

B. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS ENGAGÉES ET RÉALISÉES PAR LE SERVICE EN 2007

1) Mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes (RPE) qui visent à mieux prendre en compte le régime des condamnés en maison d'arrêt. La région Bourgogne compte un site expérimental : la Maison d'Arrêt d'Auxerre qui a répondu aux premières exigences de cette nouvelle dynamique de travail : création d'un quartier arrivants de 5 cellules de 5 places, réactualisation du livret d'accueil, création d'un quartier condamnés de 24 cellules (48 places).

2) Poursuite de la politique de développement des aménagements de peine et des alternatives à l'incarcération

Pour la région Bourgogne, le taux des détenus condamnés bénéficiant d'un aménagement de peine est passé de 5,3% au 1er janvier 2007 à 6,01% au 1er janvier 2008. cette augmentation est due à deux facteurs principaux :

- Accroissement du nombre détenus placés sous PSE (+ 52%) : 24 détenus à la Maison d'Arrêt de Dijon au 1er janvier 2008, 11 à la maison d'arrêt d'Auxerre, 27 au centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand et 5 à la Maison d'Arrêt de Nevers.
- Développement du recours à la semi liberté en raison notamment, de la restructuration du quartier de semi liberté de la Maison d'Arrêt de Dijon qui hébergeait 8 détenus au 1er janvier 2008.

3) Réalisation du dispositif d'accroissement des capacités

La réhabilitation d'un étage désaffecté de la maison d'Arrêt d'Auxerre a permis de livrer 12 places supplémentaires le 2 mars 2007.

II - PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ DU SERVICE POUR 2008

- Continuer le programme de création de places supplémentaires dans le cadre du dispositif d'accroissement des capacités (DAC) : 53 pour la MA de Nevers;
- Poursuivre l'augmentation des aménagements de peine;
- Accélérer la mise en place des règles pénitentiaires européennes;
- Dans le cadre de la LOLF, développer les outils favorisant le pilotage des plafonds d'emplois et des crédits budgétaires.

ÉLÉMENTS D'ACTUALITÉ

Réforme de la carte pénitentiaire qui modifie la compétence territoriale du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Dijon :

- rattachement de la région Franche Comté à la DI de Strasbourg
- rattachement de la région Centre à la DI de Dijon.

Cette restructuration de la carte pénitentiaire correspond à la prise en charge nette par la DISP de Dijon de 900 personnels et de 1400 personnes détenues supplémentaires.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

Directrice : Mme Anne-Marie LEVRAUT

Adresse : DIREN Bourgogne

6 rue Chancelier de l'Hospital

BP 1550

21035 DIJON Cedex

tél : .03 80 63 18 50

Fax : 03 80 63 18 51

Mail : diren.bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.bourgogne.ecologie.gouv.fr

Effectifs : 50

Budgets : 3 645 549 €uros

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

La DIREN est un service déconcentré du MEDAD (devenu MEEDDAT en mai 2008), placé sous l'autorité des préfets de région et de départements. Chargée d'animer, de coordonner et de piloter l'ensemble des services de l'État qui mettent en application les politiques du Ministère autour de trois grands programmes : prévention des risques et lutte contre les pollutions, gestion des milieux et biodiversité, soutien aux politiques environnementales et développement durable.

La DIREN est chef du pôle régional « environnement et développement durable » et à ce titre responsable des 3 BOP du MEDD en région, pour un volume total de crédits d'environ 4M€ hors masse salariale. La DIREN a un effectif de 50 agents. Elle est implantée sur 2 sites distants de quelques centaines de mètres.

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Ses missions principales sont les suivantes:

- connaître et faire connaître les caractéristiques de l'environnement bourguignon, ses évolutions passées et à venir, les menaces qui pèsent sur lui, les enjeux à prendre en compte : il s'agit de produire des données environnementales (gestion de réseaux de mesures d'hydrométrie, de piézométrie, de qualité des eaux), ou de les acquérir, puis de les mettre à disposition de tous,
- analyser les enjeux environnementaux bourguignons et les faire partager (profils environnementaux)
- définir les modalités régionales d'application des politiques nationales et veiller à leur mise en œuvre par une animation et un appui des services départementaux DDE et DDAF (risques naturels, gestion de l'eau, protection de la biodiversité et des paysages dont Natura 2000)
- évaluer au plan environnemental les politiques, les actions mises en œuvre et leur performance (appui aux préfets autorités environnementales)
- animer les réseaux d'acteurs, (ceux dont les décisions ou l'activité ont des conséquences sur l'environnement) en les incitant à prendre en compte les enjeux et les risques dans leurs projets, et à mettre en œuvre un modèle de développement plus durable
- police des sites

II - ACTIONS MAJEURES EN 2007

La finalité de l'action de la DIREN est de faire partager une compréhension des enjeux, pour agir ensemble au service de la qualité de l'environnement et de la rechercher d'un mode de développement plus durable. Pour cela elle s'appuie sur quatre thématiques principales :

A. PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA RESSOURCE EN EAU

La directive cadre sur l'eau (DCE) fixe un objectif pour 2015 : atteindre un bon état général de l'eau et des milieux aquatiques d'ici à 2015.

La DIREN a réalisé une synthèse régionale sur la qualité des eaux (bilan 2006), ainsi qu'un bilan sur les phyto-sanitaires dans l'eau sur la période 2002-2006. Ces documents montrent que si des avancées sont observées localement, l'état de nos ressources en eau reste fragile globalement et que des efforts sérieux restent à faire pour atteindre le bon état prévu pour 2015 (directive cadre européenne). Elle a également publié une plaquette d'information sur les diatomées et l'indice biologique diatomées (indicateurs de la qualité des milieux aquatiques).

La modernisation du réseau hydrométrique et piezométrique s'est poursuivi, fiabilisant ainsi la fourniture des données consultables sur le site « hydro-réel ». Elle a également permis le suivi de l'évolution de la situation hydrologique tout au long de l'année, en fournissant aux services de police de l'eau des données hydrologiques fiables et d'actualité.

La Diren s'est fortement impliquée dans les travaux des SDAGE sur les trois bassins hydrographiques concernés : Loire, Seine et Saône (Rhône). Elle a également contribué au lancement du Plan Loire III.

Outre le volet animation des clubs de police de l'eau et des MISE, la DIREN a suivi, comme les autres années, l'évolution de la situation hydrologique (alimentation des MISE et des Préfectures avec les données hydrologiques enregistrées par les réseaux de la DIREN).

La DIREN a continué d'informer le grand public via le bulletin HYDR'EAU réalisé en collaboration avec France 3 Bourgogne, diffusé tous les quinze jours après le journal régional sur cette chaîne.

B. ENRAYER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ ET LA BANALISATION DES PAYSAGES

La perte de la biodiversité touche aussi la Bourgogne et la banalisation des nos paysages régionaux (qui sont l'un des atouts touristiques principaux de la région) sont autant de menaces pour l'avenir de nos territoires. Pour enrayer ces dégradations plusieurs leviers sont actionnés : la consolidation du réseau NATURA 2000, la mise en œuvre d'une stratégie partagée pour la biodiversité, la prise en compte des paysages, la sensibilisation aux enjeux de la préservation de la biodiversité locale, l'intégration du patrimoine naturel et paysager dans les aménagements sont autant de pistes...

1) Natura 2000

En 2007, plusieurs compléments sont apportés au plan NATURA 2000.

La valorisation des données scientifiques disponibles, ainsi que la mobilisation des services de l'État et de leurs divers partenaires permet de proposer de nouveaux sites et d'étendre certains sites existants :

- reconnaissance du massif forestier de Cîteaux et de ses environs pour la préservation d'une espèce en raréfaction, le crapaud sonneur, signe de la qualité des milieux forestiers et bocagers,
- reconnaissance d'un vaste site bocager pour cette même espèce dans le Clunysois et le bassin de la Grosne,
- reconnaissance des massifs forestiers et éléments bocagers situés à l'Est de Nevers pour la préservation d'espèces de la directive Oiseaux, dont la Cigogne noire, et d'espèces relevant de

la directive dite « Habitats », tout particulièrement le crapaud sonneur, espèce également signe de la qualité des milieux humides,

- et enfin, pour la préservation des populations de chauves souris, extension d'un site Natura 2000 existant et délimitation d'un nouveau site pour la préservation de gîtes de reproduction, ces deux sites étant répartis sur les quatre départements bourguignons.

Les consultations locales puis la transmission à l'Union européenne sont réalisées au cours du premier trimestre 2007, doublant ainsi la surface du réseau bourguignon qui représente à ce jour plus de 12 % du territoire régional.

Le réseau compte ainsi 54 sites au titre de la directive dite « Habitats » et 12 sites au titre de la directive dite « Oiseaux ».

2) Sites protégés

Le premier plan de gestion de la toute récente réserve naturelle de la Combe Lavaux (21) est validé par le comité de gestion. Les quatre réserves nationales présentes en Bourgogne sont ainsi dotées d'un plan de gestion concerté et partagé.

3) les sites et paysages

2007 a été l'année de la reconnaissance de deux grands sites classés relatifs à l'histoire celte: le Mont Beuvray/Bibracte a été labellisé « Grand Site de France », et le projet d'aménagement d'Alésia (centre d'interprétation et musée archéologique) a également été validé au niveau ministériel.

L'étude relative à l'élaboration d'un atlas des paysages de l'Yonne a été lancée, avec l'objectif d'engager cette démarche sur l'ensemble des départements bourguignons.

C. DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE

La culture du risque englobe plusieurs notions : connaître les risques et en conserver la mémoire, prendre en compte ces risques dans les aménagements projetés, et réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

Au travers de plans globaux de gestion et de prévention des inondations, la DIREN intervient, avec les autres acteurs concernés pour mieux connaître les risques, mieux les anticiper et mieux les prendre en compte dans les aménagements : accompagnement des plans d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI) de l'Armançon et de la Saône, de l'étude sur la prévention des inondations de l'agglomération de Nevers...

La finalisation de quelques atlas des zones inondables (Bourbince, Aron , Vanne) participe à l'amélioration de la connaissance des aléas.

La DIREN intervient également, auprès des DDE, sur les plans de prévention des risques (PPR) sur les dossiers difficiles et en terme d'animation régionale et de pilotage. C'est notamment le cas sur les PPR de la Saône à l'aval de Chalon qui doivent être révisés sur les bases de la crue de 1840 aux conditions actuelles d'écoulement. L'étude hydraulique réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec l'EPTB Saône-Doubs a été finalisée en 2007 : elle montre une évolution conséquente sur les lignes d'eau d'une telle crue.

D. INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT COMME UNE RESSOURCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

L'enjeu est que l'environnement soit bien compris comme étant une ressource et non une contrainte.

Pour cela, il est important de soutenir et développer des projets exemplaires, comme ceux portés par le parc naturel régional du Morvan, ou menés dans le cadre de l'opération grand site de Solutré.

Au-delà des avis formulés lors de l'instruction des grands dossiers ou projets pour réduire leurs impacts (Centrales thermiques Lucy 4 à Montceau-Les-Mines, projet de mines de charbon et de centrale thermique à Lucenay les Aix (58), LGV sud, A 406, RCEA...), la DIREN a également mis en œuvre des outils pour l'évaluation environnementale des plans et programmes. Elle a également contribué à la construction et à la mise en œuvre de la grille d'analyse des projets au regard du développement durable, réalisée par le pôle régional environnement et développement durable.

Dans cet esprit et afin de faire connaître, et de partager les enjeux, la DIREN a piloté la collecte des données du profil environnemental régional, et leur mise en forme dans un document de synthèse actualisé (Profil environnemental régional 2007).

Un protocole sur l'évaluation Environnementale des documents d'Urbanisme élaboré en commun par DIREN-DDE-DDAF-Préfectures a été mis en place dans les quatre départements : organisation, méthodologie et club d'utilisateurs. Par ailleurs, la DIREN a réalisé une quinzaine de cadrages préalables à l'élaboration de PLU ou de SCOT.

L'évaluation environnementale du PO-FEDER 2007-2013 a conduit à la mise en place de critères d'éco-conditionnalité pour les futurs projets éligibles. Une démarche parallèle est en cours pour le CPER.

Un séminaire interrégional a été organisé par le CIFP de Mâcon, avec l'appui de la DIREN, sur le thème « connaître et faire comprendre les politiques publiques en matière d'environnement ». Il a regroupé plus de 200 personnes originaires pour l'essentiel des DDE des deux régions Bourgogne- Franche/Comté.

Un autre séminaire interrégional, plus tourné sur la thématique éco-responsabilité a été co-organisé avec le SGAR en juin 2006. Présidé par le préfet, il a regroupé une centaine de personnes et a permis de présenter le bilan de la charte éco-responsable adoptée par les services de l'État,

Le plan de déplacement de la DIREN a été lancé en 2007 et s'inscrit également dans la démarche globale éco-responsable ; il vise à réduire les déplacements de la structure ainsi que ceux liés au trajet domicile-travail.

Comme les autres années la DIREN a relayé au niveau régional la semaine du développement durable 2007. Elle a organisé, en partenariat avec tous les acteurs concernés (services de l'État, établissements publics, collectivités, associations...) du pilotage de cet événement. 76 projets ont été retenus au plan régional. 4 au niveau national.

Enfin, sur la problématique du bruit, la DIREN a contribué à la diffusion, en partenariat avec l'inspection académique et la DRASS, d'un Cédérom interactif et d'une mallette pédagogique destinés aux scolaires pour les sensibiliser aux risques sur la santé à l'écoute de musique amplifiée.

III - PERSPECTIVES 2008

Le contexte est marqué par une montée en puissance des problématiques environnementales avec le Grenelle de l'environnement, mais avec une exigence de réforme de l'Etat, et en particulier la création du MEEDDAT et la création de la DREAL dont l'existence sera effective le 01 janvier 2010.

Parmi les orientations majeures de la DIREN qui guideront les actions de 2008, il convient de citer :

A. LA PRÉSERVATION ET LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

L'animation et le pilotage des MISE se poursuit avec en particulier les chantiers suivants :

- La consultation du public sur **les projets de SDAGE révisés** et de **programmes de mesures** se déroulera du 15 avril au 15 octobre prochain. Ces documents arrêtent les objectifs de résultat, pour chacune des masses d'eau, sur lesquels l'État s'engage à l'horizon 2015. Il s'agit d'une étape importante avant la consultation des assemblées et l'adoption définitive des SDAGE par les comités de bassin et les préfets coordonnateurs de bassin avant la fin de l'année 2009. Les objectifs attachés à chaque masse d'eau sont parallèlement en train d'être

revus par les agences de l'eau pour satisfaire aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (pas plus d'un tiers de dérogation à l'atteinte du bon état en 2015).

- Le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative au **traitement des eaux résiduaires** urbaines et le suivi de la mise en conformité des stations d'épuration concernées.
- La protection des aires de **captages prioritaires**.
- La coordination de l'élaboration des 4èmes programmes d'action sur les **zones vulnérables**.
- **la pollution par les PCB** : La connaissance de la contamination potentielle du bassin versant de la Saône est très insuffisante. Compte-tenu des crédits délégués, la DIREN pourra réaliser des analyses sur poissons et sédiments sur 7 points du bassin Saône et affluents ce qui permettra d'affiner le niveau de connaissance quant à l'état de contamination des milieux aquatiques

B. ENRAYER LA PERTE DE LA BIODIVERSITÉ ET LA BANALISATION DES PAYSAGES

1) La mise en place des mesures de gestion Natura 2000 est à poursuivre avec le lancement en 2008 d'une dizaine de nouveaux documents d'objectif en ciblant les sites pour lesquels la conservation nécessite une intervention rapide ou pour lesquels la phase de gestion du site pourrait atténuer les tensions avec les acteurs du monde rural.

2) La protection et la gestion des sites classés et inscrits

La région Bourgogne est concernée par 135 sites classés, dont 8 de plus de 1000 ha, et 173 sites inscrits. Six sites supportent une pression qui justifie la mise en place d'orientations de gestion. Les sites du Val Suzon, de la côte méridionale de Beaune, du Mont Beuvray, du Mont Preneley sont déjà dotés d'un document d'orientation de gestion. Le document de gestion des espaces viticoles et forestiers du Vézélien est en cours de réalisation.

Pour le Bec d'Allier, site le plus récent, le document de gestion sera mis en œuvre en 2009. L'objectif régional est, pour les principaux sites, de poursuivre la mise au point des chartes de gestion (espaces viticoles et forestiers du site du Vézélien), de faire vivre et s'approprier par les acteurs celles qui sont achevées. Par ailleurs, l'élaboration de l'Atlas des sites inscrits, à l'image de ce qui a été réalisé pour les sites classés, sera l'occasion de réexaminer la pertinence des protections.

Afin d'engager le classement des nouveaux sites identifiés dans le cadre du centenaire (canal du nivernais, canal de Bourgogne, Côte rocheuse de Saint Moré (89), Rochers de Basville à Surgy (58), les études sur le canal du Nivernais, différées en 2007, seront lancées en association avec les gestionnaires du canal.

3) La construction d'un réseau régional cohérent d'infrastructure écologique

Un diagnostic complet du réseau écologique régional en collaboration avec les services du Conseil Régional devrait s'engager pour élaborer ensuite une stratégie régionale de la biodiversité en associant le maximum d'acteurs concernés par cet enjeu.

C. DÉVELOPPER UNE CULTURE DU RISQUE

Les objectifs régionaux s'inscrivent dans les priorités nationales, à savoir : la réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs par :

- la poursuite de l'amélioration de la connaissance du risque sur les territoires non couverts (atlas des zones inondables (Ouche, Seille), DICRIM...);

- la poursuite de la procédure de révision des PPR de la Saône aval (prise en compte de la crue historique de 1840) ; ce dossier délicat sera abordé avec un volet « concertation » poussé, dans le cadre de la circulaire du 3 juillet 2007;
- l'achèvement des PPRI dans les zones à enjeux;
- la gestion des risques liés aux inondations au travers des plans grands fleuves : mise en œuvre des actions prévues au titre des PAPI Saône et Armançon (restauration des champs d'expansion des crues, réduction de la vulnérabilité et actions de protection des populations, traitées dans les BOP de bassins Rhône et Seine) les actions collectives résultant d'une réflexion à l'échelle des bassins versants sont, du point de vue régional, prioritaires et encouragées, la région Bourgogne souffrant de manière persistante d'un déficit de structuration des actions collectives (à l'exception notable du bassin Saône-Doubs).

D. INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT COMME RESSOURCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

La poursuite de la mise en œuvre opérationnelle des « outils » d'évaluation environnementale (grille développement durable, profil environnemental...) des projets pour une meilleure intégration de l'environnement et du développement durable dans les projets reste une priorité.

Les avis formulés sur les futurs dossiers d'aménagement ou projets, le suivi de la mise en œuvre des **critères d'éco-conditionnalités** retenus dans les programmes opérationnels ou dans le CPER sont de nature à répondre à une meilleure intégration de l'environnement des dossiers qui seront étudiés par la DIREN en 2008.

De même, l'accompagnement et la valorisation des projets exemplaires montrant qu'il est possible de concilier développement économique, aménagement du territoire et protection de l'environnement, sera développé.

Parmi les actions de sensibilisation et de communication qui pourront s'engager en 2008, et outre les grandes campagnes nationales du MEEDDAT, on peut citer :

« **Le défi achat public responsable** » : lancement du défi achat public responsable, piloté par ALTERRE, le SGAR, la DIREN, l'ADEME et le Conseil Régional, pour inciter les services de l'Etat et les collectivités à s'engager en matière d'éco-responsabilité au travers d'achat public éco-responsable (une quinzaine de services et une vingtaine de collectivités ont relevé le défi). En contre partie de leurs engagements les structures concernées bénéficient de formation spécifique et d'accompagnement pour réaliser leurs projets.

Réunion post Grenelle : La Commissaire générale au développement durable du MEEDDAT, Michèle PAPPALARDO, a souhaité organiser, en 2008, une rencontre régionale sur le thème du Grenelle de l'environnement rassemblant les 5 collèges constitutifs des tables rondes pour leur donner un retour des suites données aux décisions prises à l'issue des tables rondes du 25 octobre 2007. En Bourgogne cette réunion à laquelle seront invitées 150 à 200 personnes aurait lieu à l'automne.

Information du grand public sur l'état de nos ressources en eau : signature définitive de la convention DIREN/France 3 Bourgogne pour la réalisation du bulletin HYDR'EAU.